



ClimateKIC

Fondation internationale Climate-KIC

Plantage Middenlaan 45
1018 DC Amsterdam Pays-Bas

Accord de reconnaissance mutuelle (rév. 2)

SGA NZC 101121530 - Subvention - ECT - Ville de Marseille - 2025-26

ENTRE :

Fondation internationale Climate-KIC

Ayant son siège social à Plantage Middenlaan 45, 1018DC Amsterdam, Pays-Bas Numéro d'enregistrement : 63299658

Numéro de TVA : NL 860987541B01

Représenté par: Briana van Strijp, directrice. (ci-après dénommé : "**Climate-KIC**")

Et

Ville de Marseille

(Ville de Marseille)

Ayant son siège social à : Quai du port, Marseille, cedex 20, 13233, France ; numéro d'enregistrement UE PIC : 937962938 ;

Numéro de TVA : FR75211300553

Représenté p a r : Joël Canicave, adjoint au maire chargé des finances, des moyens généraux, du fonctionnement, des services et de l'administration municipale, Marseille ;

(ci-après dénommé "Bénéficiaire principal" agissant au nom du consortium de partenaires énumérés à l'annexe I) : "**Bénéficiaire principal**" agissant au nom du consortium de partenaires énumérés à l'annexe I) Climate-KIC et le Bénéficiaire principal sont ci-après dénommés les "Parties" ou, individuellement, la "Partie".



CONSIDÉRANT

Climate-KIC a conclu une convention de subvention (ci-après la "**convention de subvention**") avec l'Agence exécutive européenne pour le climat, les infrastructures et l'environnement (CINEA) ("**l'Agence**"), en vertu des pouvoirs délégués par la Commission européenne ("**la Commission**") concernant le programme de financement de la recherche et de l'innovation Horizon Europe (2021-2027), pour le financement de l'action intitulée "Accélérer la transition des villes vers des émissions nettes nulles d'ici 2030" - "NetZeroCities" ("**L'action**"), convention de subvention no. SGA-NZC 101121530.

Le programme de transformation "Enabling City" fait partie de l'action, qui comprend l'octroi d'un soutien financier à des tiers.

La présente convention d'attribution ("**convention d'attribution**") définit les dispositions contractuelles relatives à l'octroi d'un soutien financier au titre de la convention de subvention à des tiers par l'intermédiaire du programme de transformation "Enabling City" pour la mise en œuvre du projet ***JET Cities- Boosting Green Workforce in Cities*** ("**le projet**"), tel que décrit à l'annexe 1.

IL EST DONC CONVENU DE CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet

La présente convention d'attribution a pour objet de définir les dispositions contractuelles entre les parties en ce qui concerne le soutien financier apporté à la mise en œuvre du projet Enabling City Transformation.

Article 2 : Entrée en vigueur et durée

2.1 Entrée en vigueur

La présente convention d'attribution entre en vigueur à la date de signature par la dernière des parties (la date d'exécution).

2.2 Date d'entrée en vigueur

La date d'entrée en vigueur est la date de début du projet, le 17^e mars 2025.

2.3 Durée

La durée de la présente convention d'attribution commence à la date d'entrée en vigueur, le 17^e mars 2025, et se termine à l'achèvement complet du projet ou à l'expiration de la date de fin du projet, le 16^e septembre 2026, selon ce qui se produit en premier.

Article 3 : Le prix, les modalités de paiement et la comptabilité

3.1 Le prix

La Climate-KIC attribuera au bénéficiaire principal un montant maximum de **1 500 000 euros** pour l'exécution du projet de transformation des villes.

3.2 Conditions de paiement

La prime est versée en plusieurs tranches et est provisoirement subordonnée au respect des exigences en matière de rapports et d'éligibilité des coûts, telles qu'elles sont définies respectivement aux annexes 2 et 3.



Le bénéficiaire principal recevra toutes les autorisations de paiement et mettra en place un processus de financement en cascade pour les partenaires du consortium énumérés à l'annexe 1.

3.3 Calendrier de paiement

- a) Préfinancement : À la signature de la convention d'attribution, un premier versement de 50 % du montant total de la subvention sera effectué dans les 30 jours calendaires suivant l'entrée en vigueur de la convention d'attribution.
- b) Préfinancement : Un deuxième versement de 30 % du montant total de la bourse sera effectué en janvier 2026.
- c) Paiement final : Après réception et approbation du rapport final du projet par Climate-KIC, suivie d'un examen final positif de la SGA NZC 101121530 par CINEA, un paiement de solde final calculé en déduisant les paiements reçus du coût réel total réclamé et plafonné au montant maximum attribué, sera versé.

3.4 Suspension des paiements

Climate-KIC peut à tout moment suspendre le paiement de la Prime si :

- a) Le Bénéficiaire principal ne respecte pas les dispositions de la Convention d'attribution.
- b) les rapports techniques ou financiers n'ont pas été présentés, ne sont pas conformes ou sont insuffisants (voir également l'annexe 2), ou
- c) il existe un doute sur l'éligibilité des coûts déclarés dans les états financiers et des contrôles, examens, audits ou enquêtes supplémentaires sont nécessaires (voir également l'annexe 3).

Climate-KIC informera le Bénéficiaire principal par écrit (soit par lettre recommandée, soit par voie électronique) de la suspension et de ses motifs.

La suspension prendra effet le jour de l'envoi de la notification par Climate-KIC.

Si les conditions de suspension du délai de paiement ne sont plus réunies, la suspension est levée et le délai restant reprend son cours.

3.5 Recouvrement des paiements

Climate-KIC, en coordination avec l'Agence, se réserve le droit de réclamer la totalité ou une partie de la subvention si le Bénéficiaire principal ne respecte pas les exigences en matière de rapports énoncées à l'annexe 2 ou l'éligibilité des coûts définie à l'annexe 3.

3.6 Comptabilité

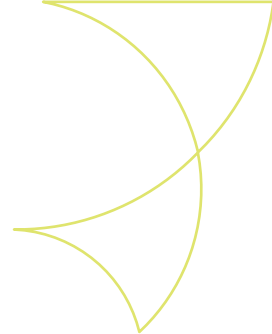
Le Bénéficiaire principal veille à ce que le financement fourni conformément à la présente convention d'attribution soit correctement administré, à ce que le financement soit utilisé uniquement aux fins énoncées dans la présente convention et à ce que les activités financées dans le cadre du projet soient enregistrées de manière complète et précise.

Le Bénéficiaire principal doit - pendant une période de cinq ans après le paiement du solde - conserver les registres et autres pièces justificatives afin de prouver la bonne mise en œuvre du projet et les coûts qu'il déclare comme étant éligibles.

Le bénéficiaire principal doit mettre à disposition la documentation relative au présent article 3. sur demande ou dans le cadre de contrôles, d'examens, d'audits ou d'enquêtes (voir article 4).

Le Bénéficiaire principal doit conserver les documents originaux. Les documents numériques et numérisés sont considérés comme des originaux s'ils sont autorisés par le droit national applicable.





Article 4 : Contrôles, examens, audits, évaluations

4.1 Chèques

Climate-KIC vérifiera - pendant la mise en œuvre du projet ou par la suite - la bonne mise en œuvre du projet et le respect des obligations découlant de la convention d'attribution, y compris l'évaluation des produits livrables et des rapports.

À cette fin, Climate-KIC peut être assisté par des personnes ou des organismes extérieurs.

Dans ce contexte, les informations fournies par le bénéficiaire principal doivent être exactes, précises, complètes et présentées dans le format demandé.

4.2 Examens et audits

Les révisions et les audits peuvent être entamés jusqu'à deux ans après le paiement du solde final.

S'il est effectué pendant la mise en œuvre du projet, un examen peut également recommander des réorientations du projet.

Si l'Union européenne, représentée par l'Agence, la Commission, la Cour des comptes européenne ou l'Office européen de lutte antifraude, décide d'effectuer un contrôle, une révision, un audit ou une enquête sur l'Action et concernant le Projet, le Bénéficiaire principal mettra à disposition toutes les informations, dossiers et autres documents justificatifs requis relatifs à la mise en œuvre de la présente Convention d'attribution. Climate-KIC informera formellement le Bénéficiaire principal de ces examens ou audits.

Si les examens et les audits effectués conformément au présent article 4 révèlent des coûts inéligibles, des erreurs substantielles, des irrégularités ou des fraudes ou un manquement grave aux obligations, cela peut entraîner la suspension, la résiliation, le rejet des coûts, la réduction de la subvention et le recouvrement. Dans certains cas, les constatations peuvent entraîner l'acceptation de coûts supplémentaires (si le bénéficiaire principal les a déclarés).

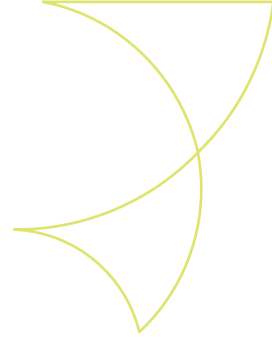
4.3 Évaluations

L'Agence ou la Commission peut - directement ou indirectement - procéder à des évaluations intermédiaires et finales de l'impact de l'action par rapport à l'objectif du programme de financement de la recherche et de l'innovation Horizon Europe (2021-2027).

Dans le cas de telles évaluations, Climate-KIC peut demander au Bénéficiaire principal de fournir, dans la mesure du possible, des informations pertinentes pour l'évaluation en ce qui concerne le projet.

Les évaluations peuvent commencer pendant la mise en œuvre de l'Action et jusqu'à cinq ans après le paiement du solde.





Article 5 : Propriété des résultats

5.1 Droits des parties

On entend par "résultats" tout produit (matériel ou immatériel) du projet tel que des données, des connaissances ou des informations - quelle que soit leur forme ou leur nature, qu'elles soient protégeables ou non - généré dans le cadre du projet, ainsi que tous les droits qui y sont attachés, y compris les droits de propriété intellectuelle. **5.2 Propriété conjointe des parties** Les parties seront conjointement propriétaires des résultats si :

- a) ils les ont générés conjointement et
- b) il n'est pas possible de le faire :
 - (i) établir la contribution respective de chaque partie, ou
 - (ii) les séparer en vue de demander, d'obtenir ou de maintenir leur protection.

Les copropriétaires doivent convenir (par écrit) de l'attribution et des conditions d'exercice de leur copropriété ("accord de copropriété"), afin de garantir le respect de leurs obligations au titre de la présente convention d'attribution.

Une fois les résultats obtenus, les copropriétaires peuvent convenir (par écrit) d'appliquer un autre régime que celui de la copropriété.

5.3 Droits des tiers

Si des tiers (y compris le personnel) peuvent revendiquer des droits sur les résultats, la partie concernée doit s'assurer qu'elle respecte les obligations qui lui incombent en vertu de la convention d'attribution.

Si un tiers génère des résultats, la partie concernée doit obtenir tous les droits nécessaires (transfert, licences ou autres) de la part du tiers, afin de pouvoir respecter ses obligations comme si ces résultats étaient générés par la partie elle-même. Si l'obtention des droits est impossible, la partie doit s'abstenir d'utiliser le tiers pour générer les résultats. L'octroi de droits d'exploitation des résultats à des tiers doit faire l'objet d'un accord écrit.

Article 6 : Conflit d'intérêts

Le Bénéficiaire principal doit prendre toutes les mesures pour éviter toute situation où la mise en œuvre impartiale et objective du projet est compromise pour des raisons d'intérêt économique, d'affinité politique ou nationale, de liens familiaux ou affectifs ou de tout autre intérêt partagé ("conflit d'intérêts").

Ils doivent notifier formellement et sans délai à la CCI-Climat toute situation constituant ou susceptible de conduire à un conflit d'intérêts et prendre immédiatement toutes les mesures nécessaires pour remédier à cette situation.

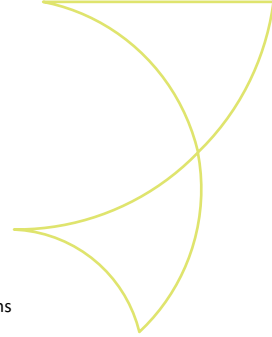
Climate-KIC peut vérifier que les mesures prises sont appropriées et peut exiger que des mesures supplémentaires soient prises dans un délai déterminé.

Si le Bénéficiaire principal manque à l'une des obligations qui lui incombent en vertu du présent article, la prime peut être réduite et la Convention d'attribution peut être résiliée. De tels manquements peuvent également donner lieu à l'une des autres mesures décrites à l'article 4.

Article 7 : Confidentialité

Pendant la mise en œuvre du projet et pendant quatre ans après la date de fin du projet, les parties doivent préserver la confidentialité des données, documents ou autres éléments (sous quelque forme que ce soit) qui sont identifiés comme confidentiels au moment de leur divulgation ("informations confidentielles").





Si une information n'a été identifiée comme confidentielle qu'oralement, elle ne sera considérée comme confidentielle que si cela est confirmé par écrit dans les 15 jours suivant la divulgation orale.

Sauf accord contraire entre les parties, celles-ci ne peuvent utiliser les informations confidentielles que pour mettre en œuvre la convention d'attribution.

Le Bénéficiaire principal peut divulguer des informations confidentielles à son personnel ou à des tiers impliqués dans le projet uniquement s'ils :

- a) doivent savoir pour mettre en œuvre la convention d'attribution et
- b) sont liés par une obligation de confidentialité. Les obligations de confidentialité ne s'appliquent plus si :
 - a) la partie divulgatrice accepte de libérer l'autre partie ;
 - b) l'information était déjà connue du destinataire ou lui a été communiquée sans obligation de confidentialité par un tiers qui n'était lié par aucune obligation de confidentialité ;
 - c) le destinataire prouve que l'information a été développée sans l'utilisation d'informations confidentielles ;
 - d) les informations deviennent généralement et publiquement disponibles, sans qu'aucune obligation de confidentialité ne soit violée, ou
 - e) la divulgation des informations est requise par la législation européenne ou nationale.

Si le bénéficiaire principal manque à l'une des obligations qui lui incombent en vertu du présent article, le montant du transfert peut être réduit. De tels manquements peuvent également donner lieu à l'une des autres mesures décrites à l'article 4.

Article 8 : Promotion du projet - visibilité du financement de l'UE

8.1 Activités de communication du bénéficiaire principal

Le bénéficiaire principal doit promouvoir le projet et ses résultats en fournissant des informations ciblées à des publics multiples (y compris les médias et le public) d'une manière stratégique et efficace.

Cela ne modifie pas les obligations de confidentialité (voir article 7) qui restent d'application.

Avant de s'engager dans une activité de communication susceptible d'avoir un impact médiatique important, le bénéficiaire principal doit en informer Climate-KIC.

Le bénéficiaire principal est toujours :

- a) utiliser le logo Net Zero Cities conformément aux instructions et aux lignes directrices de Climate-KIC fournies au bénéficiaire principal de temps à autre et
- b) inclure une reconnaissance appropriée du soutien du financement de l'UE sous la forme spécifiée par Climate-KIC de temps à autre.

Si le droit d'utilisation est soumis aux droits d'un tiers (y compris le personnel du Bénéficiaire principal), le Bénéficiaire principal doit s'assurer qu'il respecte les obligations qui lui incombent en vertu de la présente Convention d'attribution (notamment en obtenant l'approbation nécessaire des tiers concernés).

Toute activité de communication liée au projet doit indiquer qu'elle ne reflète que le point de vue de l'auteur et que Climate-KIC et l'Agence ne sont pas responsables de l'utilisation qui pourrait être faite des informations qu'elle contient.



8.2 Activités de communication du Climate-KIC

La CCI-Climat et l'Agence peuvent utiliser, pour leurs activités de communication et de publicité, des informations relatives au projet, des documents, notamment des résumés destinés à la publication et des documents publics, ainsi que tout autre matériel, tel que des images ou du matériel audiovisuel, reçu du bénéficiaire principal (y compris sous forme électronique).

Article 9 : Traitement des données à caractère personnel

Les parties doivent traiter les données à caractère personnel dans le cadre de la convention d'attribution en conformité avec la législation européenne et nationale applicable en matière de protection des données (y compris les autorisations ou les exigences de notification).

Les parties ne peuvent accorder à leur personnel l'accès qu'aux données strictement nécessaires à la mise en œuvre, à la gestion et au suivi de la convention d'attribution.

Article 10 : Responsabilité en cas de dommages

10.1 Responsabilité du Climate-KIC et de l'Agence

Climate-KIC et l'Agence ne peuvent être tenus responsables de tout dommage causé au Bénéficiaire principal ou à des tiers suite à la mise en œuvre de la Convention d'attribution, y compris en cas de négligence grave.

Climate-KIC et l'Agence ne peuvent être tenus responsables de tout dommage causé par le Bénéficiaire principal ou des tiers impliqués dans le projet, suite à la mise en œuvre de la Convention d'attribution.

10.2 Responsabilité du bénéficiaire principal

Sauf en cas de force majeure tel que décrit à l'article 12, le Bénéficiaire principal doit indemniser Climate-KIC pour tout dommage qu'il subit du fait de la mise en œuvre du projet ou du fait que la mise en œuvre du projet n'est pas conforme à la convention d'attribution.

10.3 Dommages causés aux tiers

Chaque partie est seule responsable des pertes, dommages ou préjudices causés à des tiers du fait de l'exécution des obligations de ladite partie par elle-même ou en son nom dans le cadre de la présente convention d'attribution.

Article 11 : Résiliation

11.1 Licenciement pour motif grave

Sans préjudice des conditions précédentes, la présente Convention d'attribution peut être résiliée par Climate-KIC, par notification écrite, en cas de :

- une violation des conditions de la présente convention d'attribution par le bénéficiaire principal ;
- l'incapacité du bénéficiaire principal à rendre compte de tout ou partie des sommes attribuées
- le non-respect par le bénéficiaire principal de ses obligations en matière d'établissement de rapports ;
- l'absence de déclaration ou le retard déraisonnable dans la déclaration d'événements présentant un risque important ;
- lorsque, sur la base d'un rapport ou d'une évaluation, et après consultation du bénéficiaire principal, la CCI-Climat détermine que le projet n'atteint pas ou ne peut pas atteindre de manière substantielle les résultats annoncés ;
- lorsqu'une offre,



un paiement, une contrepartie ou un avantage de quelque nature que ce soit, qui constitue ou pourrait être interprété comme une
Il n'y a pas de pratique illégale ou de corruption, que ce soit directement ou indirectement, en tant qu'incitation ou récompense pour l'attribution ou l'exécution de la présente convention d'attribution et du projet financé dans le cadre de cette dernière ;

- lorsqu'il y a eu détournement de fonds octroyés ; ou, dans le cas de
- accord mutuel de résiliation entre les parties.

La présente convention d'attribution peut être résiliée si la convention de subvention entre la Climate-KIC et l'Agence concernant l'Action est résiliée.

11.2 Obligations en cas de résiliation et après la résiliation

Le Bénéficiaire principal accepte que tout financement qui lui a été fourni par Climate-KIC en vertu de la présente Convention de subvention et qui n'a pas été dépensé conformément aux conditions de la subvention avant sa résiliation, sera restitué à ClimateKIC. Le Bénéficiaire principal accepte de rembourser à Climate-KIC, dans les trois mois suivant la fin de la présente convention de subvention, toute partie du financement reçu qui n'a pas été dépensée.

En cas de résiliation pour cause de pratique illégale ou de corruption ou de détournement de fonds, le Bénéficiaire principal remboursera, à la demande écrite de Climate-KIC, la totalité ou une partie déterminée de la subvention. Ce remboursement sera effectué dans le délai fixé par Climate-KIC dans sa demande écrite de remboursement.

En cas de résiliation prévue de la présente convention de subvention, le bénéficiaire principal aura la possibilité de répondre aux préoccupations de Climate-KIC avant la résiliation formelle.

La résiliation n'affecte pas les droits ou obligations des parties contractés avant la date de résiliation, sauf disposition contraire des présentes ou accord entre les parties. Cela inclut l'obligation de fournir toutes les contributions, tous les produits livrables et tous les documents pour la période pendant laquelle la convention d'attribution était encore en vigueur.

Article 12. Force Majeure

On entend par "force majeure" toute situation ou tout événement qui

- a) empêche l'une ou l'autre partie de s'acquitter de ses obligations au titre de l'accord,
- b) était imprévisible, exceptionnelle et indépendante de la volonté des parties, n'était pas due à une erreur ou à un manquement de la part de ces dernières.
- c) une négligence de leur part (ou de la part de tiers impliqués dans le projet), et s'avère être
- d) inévitable malgré toute la diligence requise.

Aucune partie n'enfreint la présente convention d'attribution si elle est empêchée de remplir ses obligations en vertu de la présente convention d'attribution en raison d'un cas de force majeure.

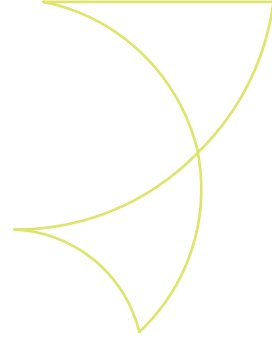
Chaque partie notifie à l'autre partie tout cas de force majeure dans les meilleurs délais.

Les Parties doivent immédiatement prendre toutes les mesures nécessaires pour limiter les dommages dus à la force majeure et faire de leur mieux pour reprendre la mise en œuvre du Projet dès que possible. Ne peuvent être invoqués comme cas de force majeure :

- a) tout défaut de service, défaut d'équipement ou de matériel ou retard dans leur mise à disposition, à moins qu'ils ne résultent directement d'un cas de force majeure pertinent,
- b) conflits ou grèves,
- c) des difficultés financières.

Si les conséquences de la force majeure ne sont pas surmontées dans les 12 semaines suivant cette notification, l'une ou l'autre des parties a le droit de résilier la présente convention d'attribution après notification.





Article 13 : Divers

13.1 Incohérences et divisibilité

Si une disposition de la présente convention d'attribution devient invalide, illégale ou inapplicable, elle n'affectera pas la validité des autres dispositions de la présente convention d'attribution. Dans ce cas, les parties ont le droit de demander qu'une disposition valide et applicable soit négociée, qui réponde à l'objectif de la disposition initiale.

13.2 Pas de représentation, de partenariat ou d'agence

Aucune partie n'est habilitée à agir ou à faire des déclarations juridiquement contraignantes au nom de l'autre partie. Aucune disposition de la présente convention d'attribution n'est réputée constituer une entreprise commune, une agence, un partenariat, un groupement d'intérêts ou tout autre type de groupement commercial ou d'entité formelle entre les parties.

13.3 Avis et autres communications

Tout avis à donner en vertu de la présente convention d'attribution doit être adressé par écrit aux adresses et aux destinataires indiqués ci-dessous. **Avis formels :**

Si la présente convention d'attribution exige une mise en demeure, un consentement ou une approbation, cette mise en demeure est signée par un représentant autorisé d'une partie et est soit signifiée personnellement, soit envoyée par courrier avec par lettre recommandée ou télécopie avec accusé de réception.

Autres communications :

Les autres communications entre les parties peuvent également être effectuées par d'autres moyens tels que le courrier électronique avec accusé de réception, qui remplit les conditions de la forme écrite.

Tout changement de personne ou de coordonnées doit être notifié immédiatement par la partie concernée à l'autre partie.

13.4 Langue

La présente convention d'attribution est rédigée en anglais, langue qui régit tous les documents, avis, réunions, procédures arbitrales et processus y afférents.

13.5 Attribution et modifications

Aucun droit ou obligation des parties découlant de la présente convention d'attribution ne peut être cédé ou transféré, en tout ou en partie, à un tiers sans l'accord formel préalable des autres parties.

Les amendements et modifications apportés au texte de la présente convention d'attribution, y compris ses annexes, sont établis par écrit et signés par les représentants autorisés des deux parties.

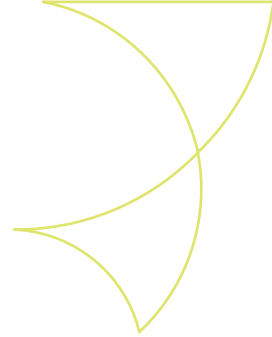
13.6 Droit national obligatoire

Aucune disposition de la présente convention d'attribution n'est réputée exiger d'une partie qu'elle enfreigne une loi impérative en vertu de laquelle elle opère.

13.7 Droit applicable

L'accord est régi par le droit communautaire applicable, complété, le cas échéant, par le droit du Royaume de Belgique.





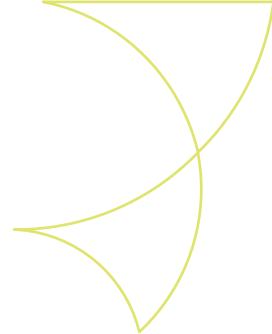
13.8 Règlement des litiges

Les parties s'efforcent de régler leurs différends à l'amiable.

Tous les litiges découlant de la présente convention d'attribution ou en rapport avec celle-ci, qui ne peuvent être résolus à l'amiable, seront définitivement tranchés par les tribunaux de Bruxelles.

Aucune disposition de la présente convention d'attribution ne limite le droit des parties à demander une injonction devant tout tribunal compétent.





Signatures

COMME TÉMOIN :

La signature d'une partie au moyen d'un scan ou d'une numérisation de la signature originale (par exemple, un scan au format PDF) ou d'une signature électronique (par exemple, via DocuSign), compte comme une signature originale avec la même validité, la même force exécutoire et la même admissibilité.

Chaque Partie reçoit une copie entièrement signée de la Convention d'attribution. Le transfert de cette copie par courrier électronique ou via un système de signature électronique aura la même force juridique et le même effet juridique que le transfert de la copie originale de la convention d'attribution.

Fondation internationale Climate-KIC

Signature :



Nom : Briana van Strijp Titre : Directrice

Date : 9/5/2025

Ville de Marseille

(Ville de Marseille) Signature :

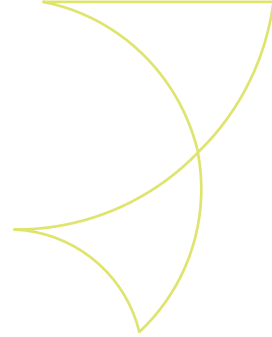


Nom(s) : Joël Canicave

Titre(s) : adjoint au maire chargé des finances, des moyens généraux, du fonctionnement, des services et de l'administration municipale, Marseille

Date : 9/5/2025





Annexe 1

Proposition de projet

Cadre d'impact Indicateurs Budget



NET ZERO CITIES

EU MISSION PLATFORM | CLIMATE NEUTRAL AND SMART CITIES

Programme NetZeroCities de transformation des villes (2024)

JET Cities - Stimuler la main-d'œuvre verte dans les villes

Ville de Marseille



Table des matières

DÉTAILS DE LA PROPOSITION	2
APERÇU DE LA PROPOSITION	4
PLAN DE TRAVAIL	7
RISQUES	15
CADRE D'IMPACT	23
FORMULAIRE DE PROPOSITION	24
DOSSIERS	50

1

Cet appel à propositions pour des interventions de transformation des villes est ouvert aux propositions de financement dans le cadre d'Horizon Europe, numéro d'accord de subvention : HORIZON-RIA-SGA-NZC-101121530

Détails de la proposition	
Appel à propositions	Programme NetZeroCities de transformation des villes (2024)
Titre	JET Cities - Stimuler la main-d'œuvre verte dans les villes
Organisation chef de file	Ville de Marseille
Ville	Marseille
Pays	France
Demande d'allocation de subvention	€1,500,000.00
Date prévue de début du projet	17/03/25
Date prévue de fin du projet	17/09/26
Date de début de la proposition	21/03/25 11:39
Contact principal du demandeur	Arthur Coussy
Courriel du contact principal	acoussy@marseille.fr
Téléphone du contact principal	+33664534625
Étape de la proposition	Soumis
Date d'échéance	14/10/24 17:00
Date de soumission de la proposition	21/03/25
Date de re-soumission	28/03/25

2

Cet appel à propositions pour des interventions de transformation des villes est ouvert aux propositions de financement dans le cadre d'Horizon Europe, numéro d'accord de subvention : HORIZON-RIA-SGA-NZC-101121530

Description du projet
5 autorités urbaines françaises - Dijon et Grenoble Alpes Metropolis, les villes de Paris, Lyon et Marseille - qui représentent l'émission annuelle de 37 MtCO₂e, 6% de l'empreinte carbone française, et 3 500 00 emplois - unissent leurs forces dans un projet systémique visant à accélérer la transformation de l'économie, de l'emploi et des politiques d'insertion professionnelle vers les objectifs de neutralité carbone à l'horizon 2030. Comme présenté dans les contrats "Climate City", la transformation de la main d'œuvre est une priorité pour une transition juste vers la neutralité carbone. Entre 7 et 11 % des emplois existants dans ces cinq villes sont considérés comme menacés par la transition écologique. En outre, ces villes s'attachent à saisir toutes les opportunités d'emplois verts, en particulier pour soutenir l'intégration professionnelle des groupes de citoyens les plus vulnérables. Les 5 villes établiront des connaissances et des bases essentielles pour concevoir des politiques économiques publiques efficaces tout en expérimentant diverses approches pour promouvoir les emplois verts et renforcer les outils de soutien public à l'intégration professionnelle.

3

Cet appel à propositions pour des interventions de transformation des villes est ouvert aux propositions de financement dans le cadre d'Horizon Europe, numéro d'accord de subvention : HORIZON-RIA-SGA-NZC-101121530

Aperçu de la proposition

Levier(s)
Démocratie et participation
Gouvernance et politique
Apprentissage et capacités
Innovation sociale

Domaine(s) d'émissions
Tous les véhicules et transports (énergie mobile)
Consommation d'électricité produite pour les bâtiments, les installations et les infrastructures
Consommation d'énergie non électrique pour des usages thermiques dans les bâtiments et les installations
Émissions des procédés industriels
Utilisation des sols (y compris l'agriculture, la sylviculture et d'autres utilisations des sols)
Gestion et élimination multisectorielles des déchets

Rôles de l'organisation	Nom de l'organisation	Rôle	Type	Contact principal	Site web
Ville de Marseille - Responsable de la proposition	Ville de Marseille	Responsable de la proposition	Gouvernement		https://www.marseille.fr/
Ville de Lyon - Collaborateur	Ville de Lyon	Collaborateur	Gouvernement		https://www.lyon.fr/
Ville de Paris (VDP) - Collaborateur	Ville de Paris (VDP)	Collaborateur	Gouvernement		https://www.paris.fr/
Dijon Métropole - Collaborateur	Dijon Métropole	Collaborateur	Gouvernement	Oanez Codet-Hache	https://www.dijon-metropole.fr/
Science Po - LIEPP - Collaborateur	Fondation nationale des sciences politiques (Sciences Po)	Collaborateur	L'éducation		https://www.sciencespo.fr/en/
Cereq - Collaborateur	Cereq	Collaborateur	L'éducation		cereq.fr
ESTP - CMQ Green City - Collaborateur	ESTP - CMQ Green City	Collaborateur	Sans but lucratif		
Grenoble-Alpes Métropole - Collaborateur	Grenoble-Alpes Métropole	Collaborateur	Gouvernement		https://www.grenoblealpesmetropole.fr/

4

Cet appel à propositions pour des interventions de transformation des villes est ouvert aux propositions de financement dans le cadre d'Horizon Europe, numéro d'accord de subvention : HORIZON-RIA-SGA-NZC-101121530

LE PAYSAN URBAIN	LE PAYSAN URBAIN MARSEILLE METROPOLE	Collaborateur	Sans but lucratif		lepaysanurbain.fr
---------------------	---	---------------	-------------------	--	-------------------

Rôles de l'organisation	Nom de l'organisation	Rôle	Type	Contact principal	Site web
MARSEILLE METROPOLE - Collaborateur					
Association préfiguration- Régie quartiers Noailles- Belsunce - Collaborateur	Association préfiguration- Régie quartiers Noailles- Belsunce	Collaborateur	Sans but lucratif		regienoaillesbelsunce.org
ALLIÉS - Collaborateur	ALLIÉS	Collaborateur	Sans but lucratif		maison-lyon-emploi.fr

Rôles dans les projets	Contact	Rôle	Organisation	Courriel
PR-1171	Cécile BORDIER	Collaborateur	Ville de Paris (VDP)	cecile.bordier@paris.fr
PR-1169	Arthur Coussy	Responsable de la proposition	Ville de Marseille	acoussy@marseille.fr
PR-1170	Camille FILANCIA	Collaborateur	Ville de Lyon	camille.filancia@mairie-lyon.fr
PR-1173	Oanez Codet-Hache	Collaborateur	Dijon Métropole	ocodet-hache@metropole-dijon.fr
PR-1180	Andreana Khristova	Collaborateur	Fondation nationale des sciences politiques (Sciences Po)	andreana.khristova@sciencespo.fr
PR-1214	Liza Baghioni	Collaborateur	Cereq	liza.baghioni@cereq.fr
PR-1259	Melissa Moothoo	Collaborateur	Ville de Paris (VDP)	melissa.moothoo@paris.fr
PR-1260	Olivia Foli	Collaborateur	Cereq	olivia.foli@cereq.fr
PR-1290	Mélaïne Walz	Collaborateur	ESTP - CMQ Green City	cmq.territoireintelligent@gmail.com
PR-1491	Charlotte Halpern	Collaborateur	Fondation nationale des sciences politiques (Sciences Po)	charlotte.halpern@sciencespo.fr
PR-1541	Ylva Brasjo	Collaborateur	Grenoble-Alpes Métropole	ylva.brasjo@grenoblealpesmetropole.fr
PR-1556	DE HAAS MARINE	Collaborateur	LE PAYSAN URBAIN MARSEILLE METROPOLE	marine@lepaysanurbain.fr
PR-1557	Elena Gantzer	Collaborateur	Association préfiguration- Régie quartiers Noailles- Belsunce	elena.gantzer@regienoaillesbelsunce.org

6

Cet appel à propositions pour des interventions de transformation des villes est ouvert aux propositions de financement dans le cadre d'Horizon Europe, numéro d'accord de subvention : HORIZON-RIA-SGA-NZC-101121530

Rôles dans les projets	Contact	Rôle	Organisation	Courriel
PR-1560	Vincent BELEY	Collaborateur	ALLIÉS	vbeley@lyonmetropole-mmie.fr
PR-1563	Camille Spaeth	Collaborateur	Ville de Marseille	cspaeth@marseille.fr
PR-1564	Margaux ROZE	Collaborateur	Ville de Marseille	mrozedesordons@marseille.fr

6

Cet appel à propositions pour des interventions de transformation des villes est ouvert aux propositions de financement dans le cadre d'Horizon Europe, numéro d'accord de subvention : HORIZON-RIA-SGA-NZC-101121530

Plan de travail

Paquets de travail

Paquet de travail	Description
1. WP 1 - Coordination, communication et diffusion	Ce groupe de travail gèrera le projet, communiquera sur le projet et ses résultats et diffusera les enseignements clés. La ville de Marseille, en tant que chef de file du projet de villes multiples, est responsable du projet et de sa gouvernance. Un chef de projet sera dédié à 100% au projet sur une période de 18 mois.
2. WP 5 - Préparer la transformation de l'emploi public	Ce work package développera une méthodologie pour élaborer une planification stratégique interne des effectifs des employés publics dans 2 gouvernements locaux. Il évaluera les besoins en ressources humaines concernant le plan d'action de la CCC en termes d'ETP, de compétences, de capacités et d'emplois existants.
3. WP2 - Concevoir des économies urbaines adaptées au climat	Ce work package élaborera différentes méthodologies pour définir, à l'échelle locale, une planification stratégique de la main d'œuvre sur les emplois de la transition écologique. Il définira les besoins à court terme (5 ans) de 3 villes en matière d'emplois dans les secteurs économiques clés touchés par la transition écologique (entendue ici comme le respect des 9 limites terrestres) et saisira les opportunités d'accroître l'employabilité des citoyens vulnérables. Another City développera une méthodologie pour définir collectivement les besoins dans le cadre des transformations économiques pour qu'une ville atteigne les objectifs de la transition écologique.
4. WP 3 - Promotion des emplois verts	Ce lot de travail développera diverses actions dans 4 villes pour promouvoir les emplois verts.
5. WP 4 - Expérimenter de nouvelles approches de l'action publique	Ce module de travail expérimentera des actions locales contribuant à accroître l'employabilité des citoyens vulnérables.
6. WP 6 - Suivi, évaluation, apprentissages et la prise de conscience	Ce module de travail contribuera à la conception des actions clés du projet, à l'évaluation de l'impact de certaines actions dans la perspective de la diffusion ou l'extensibilité et la formalisation des apprentissages et des recommandations

Produits à livrer

Paquet de travail	Produit livrable	Date de début	Date de fin	Description
1. WP 1 - Coordination, communication et diffusion	D 1.2. Plan de communication exécuté	17/03/25	16/09/26	Communication des villes sur le projet : Phase de lancement : communiqué de presse pour le lancement du projet, mise à jour du site web des villes, présentation du projet (4pages) A mi-parcours : Séminaire en ligne sur le contenu du projet Fin du projet : communiqué de presse sur les résultats du projet, outil en ligne intégrant les résultats du projet. les études clés
	D 1.1. Gouvernance protocoles et projets documentation	01/04/25	17/09/26	Des protocoles élaborés en commun et convenus pour régir le travail seront inscrits dans les documents de travail pertinents. Mandat et accords associés sur les rôles, la prise de décision, les attentes, etc. les contributions et les comportements, l'approche de la réflexion et de l'apprentissage, et la formation continue.

7

Cet appel à propositions pour des interventions de transformation des villes est ouvert aux propositions de financement dans le cadre d'Horizon Europe, numéro d'accord de subvention : HORIZON-RIA-SGA-NZC-101121530

Produits à livrer				
Paquet de travail	Produit livrable	Date de début	Date de fin	Description
				évaluation/amélioration
2. WP 5 - Préparation transformation de l'emploi public	D.5.1. Stratégie de main-d'œuvre interne verte pour Lyon, Marseille et Grenoble	17/03/25	16/09/26	Analyse prospective des besoins en compétences des Villes en lien avec la transition écologique et soutien au développement de ces compétences.
3. WP2 - Conception des économies urbaines adaptées au climat	D.2.1. Adaptation climatique et atténuation des secteurs économiques à Marseille étude	01/04/25	01/04/26	Etude prospective 2030/2050 sur les emplois locaux face à la transition écologique : diagnostic sur les filières d'excellence, vision collective de l'avenir et définition des principaux projets/actions à lancer
	D.2.2. La stratégie locale de Grenoble, Lyon et Dijon en faveur de la main-d'œuvre verte	01/04/25	01/09/26	Le résultat est un diagnostic local et une recommandation pour un plan d'action qui identifie les professions et les secteurs en jeu et la temporalité de ces changements. Certaines villes se concentreront sur des secteurs spécifiques en fonction de leur contexte. Par exemple, Grenoble se concentrera sur le secteur de la rénovation énergétique des logements.
	D.2.3. Apprentissages sur les stratégies locales de dynamisation de la force verte et sur les stratégies de développement durable. recommandations	01/04/26	01/08/26	Étude visant à évaluer les besoins de chaque ville, l'accessibilité des données et les principales contraintes liées à la mise en œuvre des actions proposées. Recherche documentaire + 1 atelier co-organisé dans chaque ville avec les principales parties prenantes.
4. WP 3 - Promotion emplois verts	D.3.3. Promouvoir les emplois dans les secteurs de la transition écologique et énergétique - Emploi Forum	17/03/25	01/01/26	Proposer un événement, le Forum des carrières, qui fera la promotion et mettra l'accent sur les carrières dans les secteurs de la transition écologique et énergétique. En parallèle, une priorisation des métiers de la transition dans les actions menées tout au long de l'année et le financement de parcours de découverte approfondie des métiers de la transition.
	D.3.4. Lyon - Journées portes ouvertes des entreprises	17/03/25	16/09/26	Les journées portes ouvertes des entreprises, ouvertes au grand public, seront l'occasion de présenter les métiers propices à la transition écologique, notamment dans les secteurs professionnels.
	D.3.2. Dijon - Guide de l'essaimage pour le développement des emplois verts Compétences	17/03/25	16/09/26	Un guide de capitalisation et de diffusion du parcours de formation pour le développement des compétences dans les emplois verts. Ce guide comprendra le contexte, le concept et l'innovation du parcours, les étapes de construction des modalités et les modalités pratiques. des fiches de facilitation. Il sera complété par divers produits de communication.
	Guide de bonnes pratiques pour la sensibilisation aux emplois verts	05/05/25	16/09/26	Guide de capitalisation et de diffusion des bonnes pratiques en matière de sensibilisation aux parcours de formation et aux emplois verts (énergie et construction)
5. WP 4 -	D.4.2. Paris - Modifié	17/03/25	16/09/26	Des formations professionnelles adéquates liées au secteur de la transition écologique pour les demandeurs d'emploi ayant un handicap.

Produits à livrer				
Paquet de travail	Produit livrable	Date de début	Date de fin	Description
Expérimenter de nouvelles approches de l'action publique	formations			différents profils et mise en réseau
	D.4.3. Lyon - Formations pour les conseillers à l'emploi sur les compétences vertes	17/03/25	16/09/26	Une formation de 2 jours sera proposée gratuitement aux organisations du réseau des partenaires de l'emploi et de l'intégration (10 sessions).
	D.4.1.2 Marseille - Méthodologie développée par Paysans Urbains	17/03/25	16/09/26	Paysans Urbains Marseille Métropole, sélectionné par le Fonds d'Innovation, développera une méthodologie d'insertion professionnelle autour des questions de mobilité douce, de circuits courts et d'alimentation durable : comment mobiliser des habitants éloignés de l'emploi autour d'un projet de développement durable ? des actions pour répondre à l'insécurité alimentaire des familles
	D.4.1.1 Marseille - Régie de quartier Noailles Belsunce pédagogie déployée	24/03/25	16/09/26	La Régie de quartier Noailles Belsunce, sélectionnée par le Fonds d'innovation, va construire et déployer une pédagogie sur les enjeux de la transition écologique avec des jeunes éloignés de l'emploi pour faciliter leur insertion professionnelle. -
6. WP 6 - Suivi, évaluation, apprentissage et sensibilisation	D.6.2. Rapport sur les villes rôle dans la promotion de la stratégie en faveur de la main-d'œuvre verte	17/03/25	16/09/26	Résumé des principales conclusions du WP06, qui seront discutées dans chaque ville lors d'une conférence de presse co-organisée par l'UE et la Commission européenne. Un atelier réunissant les parties prenantes concernées sur le rôle des villes et sur les ressources politiques et les accords de gouvernance nécessaires pour renforcer la main-d'œuvre verte.
	D.6.1. Rapport sur les villes avec des recommandations pour l'engagement des parties prenantes	17/03/25	01/06/26	Étude visant à soutenir le travail effectué par chaque ville en fournissant des données de recherche et un retour d'information (Benchmark, observations sur le terrain et entretiens qualitatifs, etc.) Cette étude vise à favoriser l'apprentissage et à soutenir les activités d'engagement. Recherche documentaire+ 5 jours de visite sur le terrain dans chaque ville. ville (collecte de données).

Activités					
Paquet de travail	Produit livrable	Activité	Date de début	Date de fin	Description
1. WP 1 - Coordination, communication et diffusion	D 1.2. Exécution du plan de communication	A. 1.3 - Plan de communication	17/03/25	16/09/26	Élaboration d'une stratégie de communication succincte et validation Élaboration de supports/canaux de communication (sous-traitance) Elaboration d'un outil de communication en ligne intégrant les résultats du projet (sous-traitance)
	D 1.1. Gouvernance protocoles et	A. 1.1 - Coordination du projet	01/04/25	17/09/26	Définition et gestion du projet gouvernance (comités de pilotage/comités techniques/comités spécifiques)

Activités					
Paquet de travail	Produit livrable	Activité	Date de début	Date de fin	Description
	projet la documentation				réunions) Déploiement d'outils de communication (Nextcloud space, Whatsapp, Project directory, etc.) Lien avec d'autres partenaires
		A.1.2 - Implication des autres 4 les villes dans la gouvernance du projet	01/04/25	17/09/26	Participation aux comités de pilotage, aux ateliers, etc. et participation des villes aux voyages d'étude
2. WP 5 - Préparer la transformation de l'emploi public	D.5.1. Vert stratégie de main-d'œuvre interne pour Lyon, Marseille et Grenoble	A.5.1. Lyon - Elaboration d'un plan stratégique interne pour le personnel	17/03/25	16/09/26	Etude d'identification des métiers susceptibles d'évoluer au sein de la ville de Lyon, comprenant les phases suivantes : Diagnostic, Recommandations, Outil de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences écologiques, Etude de l'impact social et organisationnel de la transition écologique.
		A.5.3. Grenoble - Élaboration d'un plan stratégique interne pour la main-d'œuvre publique	17/03/25	01/09/26	Étude d'identification des métiers susceptibles d'évoluer au sein de l'administration de Grenoble Alpes Métropole, comprenant les phases suivantes : Diagnostic, Préconisations, Outil de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences écologiques, Etude de l'impact social et organisationnel de la transition écologique.
		A.5.4. Marseille - Elaboration d'un plan stratégique interne pour le personnel	17/03/25	16/09/26	étude d'identification des métiers susceptibles d'évoluer au sein de la ville de Marseille, comprenant les phases suivantes : Diagnostic, Recommandations, Outil de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences écologiques, Etude de l'impact social et organisationnel de la transition écologique.
		A.5.2. Lyon - Diffusion de méthodologie et outils	01/02/26	16/09/26	Ateliers avec les districts RH des 5 villes pour diffuser les résultats et les outils. Dans la mesure du possible, cette

Activités					
Paquet de travail	Produit livrable	Activité	Date de début	Date de fin	Description
					L'atelier intégrera des acteurs de la diffusion (réseau de villes françaises France Urbaine, I4CE, institut travaillant sur la transition des administrations locales, etc.)
3. WP2 - Concevoir des économies urbaines adaptées au climat	D.2.1. Marseille's étude sur l'adaptation des secteurs économiques au changement climatique et l'atténuation de ses effets	A.2.5. Préparer la filière de rénovation énergétique des bâtiments à Marseille	01/04/25	01/04/26	Recherche doctorale (non financée dans le projet) - Diagnostic des obstacles rencontrés par les acteurs économiques (par exemple, l'accès au centre ville), les limitations de compétences, et les actions clés à prendre pour préparer le secteur concerné.
		A.2.1. Cereq&Marseille - Conception collective de l'économie marseillaise post-pétrole	05/05/25	01/12/25	En invitant tous les acteurs à réfléchir à l'évolution de l'emploi et de l'économie de notre région à travers le prisme de la transition énergétique (entreprises, institutions, monde de la recherche et de la formation), nous créons les conditions d'une mise en œuvre plus simple et plus cohérente des ajustements, adaptations et transformations nécessaires. En particulier, en impliquant les différents acteurs très en amont du projet, nous créons les conditions d'un diagnostic partagé de la situation de l'emploi dans notre région, et surtout, nous mettons autour de la table des personnes qui ont pour mission non seulement de penser le changement, mais aussi de le traduire en actions (politiques publiques d'emploi et de formation, stratégies d'entreprises, adaptation du cadre juridique et institutionnel, etc.)
	D.2.2. Grenoble, Les collectivités locales de Lyon et de Dijon stimulent la main-d'œuvre verte	A.2.4. Stratégie locale de Lyon pour stimuler la main-d'œuvre verte	01/04/25	01/04/26	Diagnostic prospectif des besoins en compétences et des impacts sur les emplois dans les principaux secteurs d'emploi de la région.

Activités					
Paquet de travail	Produit livrable	Activité	Date de début	Date de fin	Description
	stratégie	A.2.3. Stratégie locale de Dijon en faveur de la main-d'œuvre verte	01/04/25	01/03/26	Mise à jour du diagnostic prospectif des besoins en compétences et des impacts sur les métiers des secteurs de l'énergie et de la construction dans le cadre du plan climat.
		A.2.2. Stratégie de renforcement des emplois verts dans le secteur du dvpt/construction/rénovation	01/06/25	01/09/26	Élaboration d'une stratégie de main-d'œuvre verte avec un diagnostic et un plan d'action qui identifie les professions et les secteurs concernés et la temporalité de ces changements. Cette stratégie se concentrera sur le secteur économique de la rénovation énergétique des habitations.
	D.2.3. Apprentissages sur le local boostant le vert force stratégies et recommandations	LIEPPE- Évaluation des stratégies des villes et élaboration de recommandations	01/04/26	01/08/26	Étude visant à évaluer les besoins de chaque ville, l'accessibilité des données et les principales contraintes liées à la mise en œuvre des actions proposées. Recherche documentaire+ 1 atelier co-organisé dans chaque ville avec les principales parties prenantes.
4. WP 3 - Promouvoir les emplois verts	D.3.3. Promouvoir les emplois en le Les secteurs de l'écologie et de la transition énergétique - Forum de l'emploi	A.3.3. Grenoble - Promotion des carrières dans les secteurs de la transition écologique	17/03/25	01/01/26	Promouvoir et mettre l'accent sur les carrières spécifiques aux secteurs du climat et de la transition écologique, par exemple par le biais d'actions telles que des forums, des visites de découverte des carrières vertes, des cours et des actions de communication.
	D.3.4. Lyon - Entreprise Journée s portes ouvertes	A.3.4. - Le patrimoine mondial de compétences de Lyon en 2025	17/03/25	16/09/26	Journées des Entreprises
	D.3.2. Dijon - A Voie d'accès Guide de l'essaimage pour Développer les compétences en matière d'emplois verts	A.3.2. Stage de développement des compétences sur la transition écologique et ses métiers	17/03/25	16/09/26	Dijon - Concevoir, déployer et communiquer sur le parcours de formation afin de développer les compétences dans les emplois verts.

Activités					
Paquet de travail	Produit livrable	Activité	Date de début	Date de fin	Description
	la prise de conscience de emplois verts				
5. WP 4 - Expérimenter de nouvelles approches de l'action publique	D.4.2. Paris Formations modifiées -	A.4.2. Paris - Promouvoir le développement de formations	17/03/25	16/09/25	Proposer des formations professionnelles adéquates liées au secteur de la transition écologique à des demandeurs d'emploi aux profils variés et en réseau.
	D.4.3. Lyon Formations pour les conseillers en matière d'emploi sur les compétences vertes -	A.4.3. Lyon - Formation des conseillers à l'emploi sur les compétences vertes	17/03/25	16/03/26	Formation des conseillers à l'emploi sur les enjeux et les métiers de la transition écologique
	D.4.1.2 Marseille - Méthodologie développée par Paysans Urbains	A.4.1.2 - Marseille - Insertion professionnelle menée par Paysans Urbains	17/03/25	16/09/26	Paysan urbain Marseille Métropole sera chargé de soutenir l'insertion professionnelle de jeunes défavorisés par le biais de chantiers de 2 à 3 mois avec des professionnels du secteur (éco-construction, génie écologique et éducation à l'environnement).
	D.4.1.1 Marseille - La pédagogie de la Régie de quartier Noailles Belsunce déployée	A.4.1.1 Marseille - Insertion professionnelle menée par la Régie de Quartier	24/03/25	07/09/26	L'Association de préfiguration de la régie de quartier Noailles-Belsunce sera chargée de l'insertion professionnelle à travers la distribution quotidienne de petits déjeuners aux écoliers, la formation à la mobilité douce (cyclo logistique), la lutte contre l'insécurité alimentaire par les circuits courts et l'agriculture biologique.
6. WP 6 - Suivi, évaluation, apprentissage et sensibilisation	D.6.2. Rapport sur Le rôle des villes dans la promotion de la stratégie de la main-d'œuvre verte	A.6.2. Mettre en place un système d'évaluation intégré (suivi, évaluation, apprentissage)	17/03/25	01/09/26	Élaboration d'indicateurs et d'informations à collecter, observations sur le terrain, déploiement d'enquêtes, analyse des politiques publiques, rapports, rapport de diffusion.

	D.6.1. Rapport de la ville avec	A.6.1. LIEPPE- Conseiller la conception de actions	17/03/25	01/09/25	Fourniture de données de recherche pour soutenir les villes actions (analyse documentaire, analyse comparative, aperçu des
--	---------------------------------	--	----------	----------	--

Activités					
Paquet de travail	Produit livrable	Activité	Date de début	Date de fin	Description
	recommandations pour engager les parties prenantes				ressources existantes et contraintes majeures), 1 réunion par WorkPackage pour 1° identifier les besoins, 2° partager les résultats, 3° discuter des recommandations.

Risques

I. Registre des risques - Registre des risques du projet												
Nom du risque	Nom du produit/de l'activité	Description	Catégorie	Horizon de risque	Probabilité	Impact potentiel	Contrôle des risques	probabilité du minéral	Note d'impact	Note globale	Priorité	Description de la stratégie d'atténuation
1. Absence de réaction et de mobilisation des parties prenantes		Dans le WP 04, l'objectif est de mobiliser les acteurs locaux pour fournir une formation professionnelle et mener des actions d'intégration professionnelle sur les emplois verts. Il y a un risque que l'engagement des acteurs locaux ne soit pas couronné de succès et qu'il y ait un manque de réponse de la part des partenaires potentiels.	Opération al	Court terme	Faible	Faible	Moyen	2	2	4	Faible	Pour atténuer ce risque, nous prévoyons d'utiliser des canaux de communication efficaces qui ont déjà été testés et qui fonctionnent afin de mobiliser les parties prenantes locales.
2. Période de mise en œuvre courte		La période de mise en œuvre de l'appel est inhabituellement courte (18 mois, avec le temps nécessaire à la préparation et à la diffusion), capitalisation),	Opération al	Moyen terme	Moyen	Moyen	Haut	3	3	9	Moyen	Le calendrier de l'appel a été pris en compte dans le plan de travail proposé et les résultats attendus ont été calibrés en conséquence. Un calendrier et un suivi régulier

I. Registre des risques - Registre des risques du projet												
Nom du risque	Nom du produit/de l'activité	Description	Catégorie	Horizon de risque	Probabilité	Impact potentiel	Contrôle des risques	probabilité du minéral	Note d'impact	Note globale	Priorité	Description de la stratégie d'atténuation
		surtout s'il s'agit d'un sujet aussi vaste/systémique nécessitant la mobilisation d'un vaste réseau de parties prenantes. Cela signifie que le risque de non-achèvement du projet est plus élevé.										permettra de détecter rapidement les retards éventuels. Si tel est le cas, des mesures de repriorisation et de réaffectation des ressources seront mises en œuvre. Si possible, les ressources humaines, en particulier le responsable de projet, seront recrutées à l'avance afin d'être prêtes à commencer dès le début de la période du projet. L'achèvement rapide des recrutements spécifiques sera un indicateur de cette gestion des risques.
3. Départ d'un partenaire extérieur		La mise en œuvre de la proposition étant basée sur des partenariats avec plusieurs partenaires extérieurs, il est important de s'assurer que les partenaires	Externe (par exemple, technologique, commercial)	Moyen terme	Faible	Moyen	Moyen	2	3	6	Moyen	Pour atténuer ce risque, nous accorderons dans un premier temps une attention particulière au choix et à la disponibilité des partenaires impliqués dans le projet. Ils devront être impliqué dans la

I. Registre des risques - Registre des risques du projet												
Nom du risque	Nom du produit/de l'activité	Description	Catégorie	Horizon de risque	Probabilité	Impact potentiel	Contrôle des risques	probabilité du minéral	Note d'impact	Note globale	Priorité	Description de la stratégie d'atténuation
		rester pleinement impliqué dans le projet jusqu'à son achèvement.										Il sera pleinement conscient de la charge de travail à fournir, de ses implications et des résultats à atteindre.
4. Difficulté à mobiliser les participants aux actions proposées		Plusieurs lots de travail impliquent la mobilisation des citoyens par l'organisation de forums de travail, d'événements éducatifs, d'événements promotionnels, etc. Il existe un risque que les citoyens ne manifestent pas d'intérêt à participer à ces événements.	Externe (par exemple, technologique, commercial)	Moyen terme	Faible	Moyen	Haut	2	3	6	Moyen	Notre stratégie d'atténuation consiste à utiliser divers canaux de communication efficaces en fonction du public ciblé. Nous nous appuyerons sur des canaux de communication testés et approuvés pour mobiliser les participants. Les partenaires du projet travaillent déjà avec de nombreux partenaires dans le cadre d'autres projets ou politiques, dans une relation de confiance.
5. Difficulté changer la vision des secteurs économiques		Il y a un risque que l'impact attendu de la transformation des secteurs économiques, et donc	Externe (par exemple, technologie, affaires)	A long terme	Moyen	Haut	Faible	3	4	12	Haut	L'objectif de ce projet est d'informer et d'inciter les secteurs économiques à changer, mais ce changement n'est pas une fin en soi.

I. Registre des risques - Registre des risques du projet												
Nom du risque	Nom du produit/de l'activité	Description	Catégorie	Horizon de risque	Probabilité	Impact potentiel	Contrôle des risques	probabilité du minéral	Note d'impact	Note globale	Priorité	Description de la stratégie d'atténuation
et capacité de transition écologique		n'est pas atteint en raison de la difficulté à changer ces acteurs. Le refus de s'adapter à des activités plus respectueuses du climat, à de nouveaux processus ou à de nouveaux produits constitue un risque considérable. De plus, la temporalité de ces adaptations pourrait être trop lente.										garanti dans l'agenda du projet. Nous devons également compter sur l'adaptation de la réglementation française/européenne afin de promouvoir davantage d'activités économiques circulaires vertes et de dissuader les activités d'emplois bruns.
6. Équilibre et efficacité des études		La proposition implique la réalisation de plusieurs études, notamment le WP 02 qui impliquera le développement d'études concernant l'économie des futures villes sans combustibles fossiles. Comme ils sont produits par des partenaires extérieurs, il y a un risque que	Stratégique	Court terme	Faible	Faible	Haut	2	2	4	Faible	Les études doivent être construites de manière à atteindre un bon équilibre entre les aspects théoriques et opérationnels du sujet traité. Cela sera assuré par une conception complète de la spécification de production, un choix minutieux des

I. Registre des risques - Registre des risques du projet												
Nom du risque	Nom du produit/de l'activité	Description	Catégorie	Horizon de risque	Probabilité	Impact potentiel	Contrôle des risques	probabilité du minéral	Note d'impact	Note globale	Priorité	Description de la stratégie d'atténuation
		les résultats des études ne sont pas suffisamment utiles et pertinents pour les villes au moment de la mise en œuvre.										sous-traitant et des réunions régulières avec les sous-conducteurs pendant la période de production. Un événement de communication sera organisé au cours duquel les principaux éléments des études seront présentés de manière claire et analytique. Les partenaires extérieurs pourront joindre le membre du consortium pour tout besoin de clarification.
7. Équilibre méthodologique des perspectives locales/nationales des études		Étant donné que les études fourniront à la fois une base globale et des spécificités locales, il existe un risque de déséquilibre entre la perspective globale et la perspective locale.	Stratégique	Court terme	Faible	Faible	Haut	2	2	4	Faible	Nos partenaires scientifiques accorderont une attention particulière à cette question, le contenu de chaque étude sera spécifié et validé par le consortium au préalable et des réunions régulières permettront un contrôle. des produits à livrer.

I. Registre des risques - Registre des risques du projet												
Nom du risque	Nom du produit/de l'activité	Description	Catégorie	Horizon de risque	Probabilité	Impact potentiel	Contrôle des risques	probabilité du minéral	Note d'impact	Note globale	Priorité	Description de la stratégie d'atténuation
8. Départ d'un partenaire interne (ville)		Dans le cadre d'un projet avec plusieurs partenaires, il existe un risque que l'un des partenaires se retire pendant la durée du projet ou que la personne responsable du projet se retire.	Opération al	Moyen terme	Faible	Moyen	Moyen	2	3	6	Moyen	Le projet a été conçu en tenant compte des besoins des villes participantes. Même si leur degré d'expérience et d'engagement dans le domaine des emplois verts et de la transition écologique varie, chacun d'entre eux s'est engagé à fournir les résultats attendus. Toutefois, si l'un d'entre eux devait se retirer, le travail serait confié à un autre ayant des attentes similaires.
9. Manque de collaboration et de partage dans le projet		La force des JET-CITIES La proposition réside dans l'idée de coopération qui consiste à travailler ensemble, à partager les résultats et, par conséquent, à avoir un impact positif sur	Opération al	Moyen terme	Très faible	Faible	Haut	1	2	2	Faible	Les cinq villes sont garantes de l'implication des autres villes dans le travail. Plusieurs réunions seront planifiées au sein du WP01 pour s'assurer que

I. Registre des risques - Registre des risques du projet												
Nom du risque	Nom du produit/de l'activité	Description	Catégorie	Horizon de risque	Probabilité	Impact potentiel	Contrôle des risques	probabilité du minéral	Note d'impact	Note globale	Priorité	Description de la stratégie d'atténuation
		un impact plus important. Mais avec de nombreux participants, il y a aussi le risque que chaque ville fasse son travail séparément sans le considérer comme un projet global et partagé.										que tous les partenaires disposent du même niveau d'information sur la mise en œuvre du projet : progrès, méthodologies et résultats.
10. Estimations financières erronées		Le risque d'estimations financières incorrectes dans le plan de travail peut entraîner des dépassements de budget.	Financier	Moyen terme	Faible	Moyen	Haut	2	3	6	Moyen	Les villes partenaires ont une grande expérience en matière de budgétisation et de participation à des projets européens. Lors de l'élaboration de la candidature, nous partageons et comparons les estimations des différentes villes afin de détecter les anomalies. Toutefois, en cas de dépassement des coûts, l'excédent sera absorbé par les villes partenaires. Les villes sont également en mesure de mobiliser temporairement du personnel et des ressources supplémentaires.

I. Registre des risques - Registre des risques du projet												
Nom du risque	Nom du produit/de l'activité	Description	Catégorie	Horizon de risque	Probabilité	Impact potentiel	Contrôle des risques	probabilité du minéral	Note d'impact	Note globale	Priorité	Description de la stratégie d'atténuation
												de financement.
11. Changement s et priorités politiques		Les élections municipales auront lieu en mars 2026. S'il est possible que les priorités politiques changent, ces changements interviendront après la mise en œuvre du projet et pourraient avoir un impact plus important sur le suivi que sur le projet lui-même.	Gouvernance et gestion	Moyen terme	Faible	Faible	Haut	2	2	4	Faible	Étant donné que le projet sera à la fin de sa période de mise en œuvre au moment des élections, elles ne devraient pas avoir une trop grande influence. Les campagnes de communication, en particulier externes et destinées aux citoyens, seront planifiées longtemps à l'avance afin de ne pas interférer avec les campagnes électorales. Les nouveaux conseils politiques (même s'il s'agit de changements mineurs) seront toujours informés des résultats du projet et de sa valeur ajoutée pour les politiques locales.

Cadre d'impact

23

Cet appel à propositions pour des interventions de transformation des villes est ouvert aux propositions de financement dans le cadre d'Horizon Europe, numéro d'accord de subvention : [HORIZON-RIA-SGA-NZC-101121530](#)

Formulaire de proposition	
Détails de l'application	
Acronyme du projet (facultatif)	
JET CITIES (Jobs for Ecological Transition) - Stimuler la main-d'œuvre verte dans les villes	
S'agit-il d'une demande portant sur plusieurs villes de mission ?	
Oui	
Justification de la demande multi-villes (2 500 caractères maximum)	
L'emploi, le travail et l'intégration : au cœur des préoccupations communes et donc d'une transition juste pour tous. Il convient tout d'abord de noter que l'emploi et la formation ne sont pas des compétences des villes en France. Cependant, les villes sont au cœur de la conception et de la mise en œuvre des stratégies des "bassins d'emploi". Elles sont au cœur de l'accélération de la transition écologique car elle est une dimension clé de la transition juste. Faire du travail et de l'emploi une valeur centrale du combat écologique est l'un des leviers les plus importants pour faire de la transition une préoccupation commune et la placer au cœur de l'agenda de la transformation des territoires. Les 5 villes partagent ce constat et cette conviction, tant au sein des exécutifs que des administrations. La planification écologique, une vision nationale qui doit être mise en œuvre concrètement dans les territoires La planification écologique, directement pilotée par le Premier ministre (Secrétaire à la planification écologique-SGPE), a fixé un cadre pour la transformation de la société française sur les enjeux de décarbonisation (mobilité, rénovation énergétique, verdissement des processus industriels, etc.), d'adaptation et de préservation de la biodiversité. En juillet 2024, une vision économique et de l'emploi de ces transformations, à l'horizon 2030, a été partagée par le SGPE : pertes d'emplois dans l'automobile (-24 000 emplois) et dans l'industrie, créations d'emplois dans la rénovation énergétique (+130 000 emplois), les transports collectifs, le vélo et le fret (+39 000 emplois), les énergies renouvelables (+89 000 emplois), etc. La territorialisation de ces grandes visions est une priorité pour les mettre en œuvre au niveau local. A Marseille, l'industrie maritime et navale doit se transformer dans le cadre des exigences du marché des quotas carbone (EU ETS 2 intégrant depuis 2024 le secteur maritime). A Dijon, la région, bien qu'en plein emploi, est confrontée à un déclin démographique et au vieillissement de la population. En région parisienne, une étude souligne que 30 000 emplois directs seront créés dans l'économie circulaire, notamment dans les domaines de la gestion des biodéchets, des ressources dans la construction et suite au développement des centres de recyclage. A Lyon, on considère que certains métiers n'auront plus leur place et disparaîtront, comme les métiers de l'industrie, alors qu'à l'inverse, certains métiers deviendront indispensables et des filières industrielles entières devront être recréées sur le territoire (textile, cycles, etc.). Autant de spécificités locales qui soulignent la nécessité d'analyses et d'études locales pour guider l'action sur le terrain. Le projet multi-villes JET Cities est l'occasion de développer des méthodologies communes, de faire des comparaisons et de créer une saine émulation intellectuelle et opérationnelle au sein du consortium. Par ailleurs, Lyon, avec Marseille et Grenoble, développera un cadre méthodologique pour anticiper les besoins, en termes de ressources humaines, pour mener à bien les projets de transition des collectivités. Cela pourrait devenir un nouveau volet des contrats de ville climatique. Les villes de Paris et de Dijon sont également intéressées par	

ce travail pour l'insuffler dans leurs propres administrations.

Saisir l'opportunité des 100 villes pour renforcer les liens entre des villes de tailles relativement comparables et ayant des projets politiques similaires

Les 5 villes impliquées partagent les mêmes obstacles liés à l'emploi. A cela s'ajoute la volonté de ces villes de transformer les démonstrations pilotes après une première dynamique de mise en réseau - rendue possible par l'adhésion à la Mission Villes et l'animation du Ministère français de l'Innovation et de la Recherche (voir Lettre de soutien). En effet, l'un des objectifs du projet est de renforcer les collaborations nationales qui sont particulièrement utiles pour promouvoir la diffusion des connaissances, de l'expertise et la réplication des projets.

Engagement du service municipal (ou équivalent)

Les 5 villes partagent le constat qu'au sein des administrations publiques, les politiques climatiques ne doivent pas être uniquement gérées par la direction de la transition écologique mais plutôt partagées par l'ensemble des services, départements, etc. Les administrations des 5 villes sont de très grandes organisations : 51 000 fonctionnaires à la Ville de Paris, 17 000 à la Ville de Marseille, 8 000 à Lyon, etc. Les politiques climatiques et les questions connexes doivent être l'affaire de tous. Le projet est l'occasion d'intégrer les questions d'atténuation et d'adaptation au changement climatique dans tous les services travaillant sur les politiques publiques économiques. Pour chaque ville, le projet mobilisera :

Ville de Marseille :

- Mission *Objectif Climat Marseille 2030*, rattachée à la Direction Générale des Services, en tant que coordinateur du projet
- La Mission *prospective et participation citoyenne*, rattachée à la Direction générale adjointe des relations extérieures et des grands projets, dont le rôle est d'animer la dimension prospective et la mobilisation collective (entreprises, citoyens, réseaux économiques, etc.)
- Le *service de l'économie*, rattaché à la direction générale adjointe de la ville de demain, dont le rôle est de soutenir l'emploi et l'insertion dans les domaines de la santé, de l'éducation et de l'emploi. Marseille
- La *Direction générale adjointe "Transformer nos pratiques"* qui gère les ressources humaines de la Ville et dont le rôle sera de s'inspirer des travaux menés par Lyon

Ville de Lyon :

- Mission *transition écologique*, rattachée à la Délégation à l'urbanisme, à l'immobilier et aux travaux et dont le rôle est d'apporter une expertise en matière de transition écologique et de coordonner les actions à l'échelle de la Ville de Lyon.
- *Département Emploi et Compétences*, rattaché à la Délégation aux Ressources Humaines et au Dialogue Social et dont le rôle est de réaliser un diagnostic de l'état des lieux de *l'emploi et des compétences*. Les ressources humaines internes de la ville et l'inspiration du travail réalisé par d'autres villes.
- *Service du développement territorial*, rattaché à la délégation à la jeunesse, à l'éducation, au sport et à l'insertion et dont le rôle est de travailler sur la prospective, la formation et la promotion des métiers de la transition écologique.

Grenoble Alpes Métropole :

- *Département de l'insertion et de l'emploi* - Service de ressources et de développement de l'emploi, rattaché à la division de la cohésion sociale, dont le rôle est d'accompagner les demandeurs d'emploi les plus vulnérables et d'aider les entreprises à résoudre leurs difficultés de recrutement.
- *Département Climat, Transition et Contractualisation* - service climat, rattaché au Collège de direction générale et dont le rôle est de coordonner et d'assurer une bonne articulation avec le Plan Climat et le Contrat de Ville de Ciamte.
- *Les départements de développement territorial et de développement économique*, dont le rôle est d'assurer l'engagement de l'écosystème de la construction et de l'immobilier des acteurs, à des fins de développement territorial ou économique.
- Le *département des ressources humaines* qui gère les ressources humaines de la ville et dont le rôle sera de s'inspirer des travaux menés par

Lyon Ville de Paris • La Direction de l'Attractivité et de l'Emploi, dont le rôle est de développer l'écosystème parisien favorable à l'innovation, à la création d'entreprises ou d'associations et à l'emploi. • Le département de la transition écologique et du climat a pour mission d'apporter une expertise en matière de transition écologique et de coordonner les actions de la ville. • La Direction des Ressources Humaines, qui gère les ressources humaines de la ville, pourra découvrir le travail effectué à Lyon. Dijon Métropole • Département de l'écologie urbaine, rattaché et dont le rôle est d'élaborer des politiques publiques en matière de climat • Service des ressources économiques et humaines (non mobilisé au stade de la proposition)	Parties prenantes Notre projet sera mis en œuvre par un consortium de villes et d'organisations scientifiques. Le projet rassemblera également diverses parties prenantes des politiques de développement économique et des politiques d'action climatique. Les principales parties prenantes impliquées dans le projet sont : Acteurs universitaires et scientifiques Noms : Centre d'études et de recherches sur les qualifications (Cereq, financé dans le consortium), Laboratoire interdisciplinaire d'évaluation des politiques publiques (Liepp, Science Po Paris, financé dans le consortium), Ministère de l'innovation et de la recherche (voir lettre de soutien), Aix Marseille Université (impliqué dans le projet pilote de Marseille), ESTP (Ecole d'ingénieurs pour la construction), Mines Paris PSL (à travers le PHD de Marseille sur l'activité économique du secteur de la construction A.2.6) Rôle : analyser les politiques publiques, définir le rôle des villes dans la transition écologique des emplois et de l'économie, Agences pour l'emploi ou équivalent Noms : Deux organismes locaux d'insertion professionnelle de Marseille (Le Paysan Urbain Marseille Métropole & Régie Quartier Noailles-Belsunce, financé dans le consortium), Association Lyonnaise pour l'Insertion Economique et Sociale (ALLIES, financé dans le consortium), Maison Métropolitaine pour l'Insertion dans l'Emploi (MMIE, Lyon), Maisons pour l'Emploi (Lyon), Mission Locale (Marseille), France Travail (Paris), Centre de formation aux métiers techniques (AFPA, Grenoble), Centre de formation et d'accompagnement des chômeurs (GRETA, Grenoble), Centre de ressources pour l'emploi (CARIF OREF Provence Alpes Côte d'Azur), Régions Rôle : Partager l'information, améliorer la qualité/visibilité des projets et apporter la connaissance des secteurs économiques locaux. Réseaux économiques Noms : Centre de Commerce et de Qualification de Dijon - Ville Verte (CMQ, financé dans le consortium), Le club des 29, Marsea, Les entrepreneurs de la Vallée de l'Huveaune, La Cité des Entrepreneurs, Paris&Co, Circul'Alpes, Chambres de Commerce et d'Industrie locales (CCI), ALLIÉS (Lyon), Convention Entreprise Climat locale (réseaux formant 50 entreprises par an et par région à l'économie de la régénération). Rôle : Mobiliser le secteur privé dans les études menées par les villes et dans les actions de promotion/expérimentation
---	---

Réseau d'ONG et de villes

Noms : Réseau de villes travaillant sur les politiques publiques de l'emploi (Alliance Ville Emploi, lettre de soutien fournie), Réseau Action Climat (membre du comité scientifique, lettre de soutien fournie), ONG soutenant les citoyens sans emploi (Solidarité Nouvelles face au Chomage, lettre de soutien fournie), ReferNet, France Ville Durable (diffusion des résultats, lettre de soutien fournie).
Rôle : Augmenter le niveau de qualité, garantir que le projet aborde les problèmes des citoyens (pas d'écoblanchiment)

Autres villes intéressées par le projet

Noms (lettre de soutien fournie par les villes) : Leuven et Lund (villes du programme des 100 villes), Main, Zaragosa, Prague, Botosani, Reggio Emilia Rôle : partager leurs problèmes au début du projet, être informés des résultats du projet.

Alignement sur les activités éligibles - Veuillez indiquer dans quelle mesure vos interventions s'alignent sur les activités éligibles du programme NZC Enabling City Transformation, et en fournir une brève description.

Déploiement d'une technologie, d'un produit, d'un processus, d'un service, d'une solution, d'une politique, d'un modèle de gouvernance

Oui

Déploiement d'une technologie, d'un produit, d'un processus, d'un service, d'une solution, d'une politique, d'un modèle de gouvernance : Veuillez décrire brièvement l'alignement des interventions proposées sélectionnées ci-dessus (2500 caractères maximum).

Le projet prépare de nouvelles politiques et soutient le développement de modèles de gouvernance améliorés.

L'emploi, une question systémique

En abordant des questions telles que l'économie, l'emploi et l'insertion, le projet est par nature systémique et couvre un ensemble de secteurs d'émissions de gaz à effet de serre. En développant et en travaillant sur les meilleures méthodes d'accompagnement de l'insertion dans les enjeux de la rénovation énergétique, le projet contribue directement à la réduction des émissions de carbone du secteur résidentiel/tertiaire, qui représente 10% de l'empreinte du territoire à Marseille et 36% des émissions directes à Grenoble. Pour Lyon, le secteur des bâtiments résidentiels et tertiaires représente également la plus grande source d'émissions de gaz à effet de serre, à hauteur de 72%. Ce même secteur est déjà en tension à Dijon : les entreprises du secteur estiment que le système de formation est adapté à leurs besoins techniques, mais le nombre de diplômés de la formation est largement insuffisant pour couvrir leurs besoins en main d'œuvre. Lorsque Paris dispense une formation sur l'upcycling dans la mode, elle contribue directement à la réduction des émissions textiles, qui représentent 2 à 8 % du réchauffement climatique.

Les nouvelles politiques publiques fondées sur la science en perspective

Notre projet, en plus d'être fondamentalement systémique, constitue une innovation en termes de politique publique. En définissant le rôle opérationnel que les villes devraient jouer pour soutenir la transition écologique dans le secteur de l'emploi et, de plus, avec des actions soutenues par une évaluation scientifique rigoureuse, le projet en lui-même représente une innovation de politique publique solide et bien documentée.

Une nouvelle gouvernance pour territorialiser un enjeu européen et national

Enfin, le projet favorise une dynamique et une innovation uniques en matière de gouvernance à deux niveaux. En mettant en œuvre un modèle de gouvernance multi-villes au sein d'un État, le projet favorise une dynamique et une innovation uniques en matière de gouvernance à deux niveaux.

Dans ce domaine de compétence, les 5 villes initient la territorialisation des politiques publiques européennes. Au sein de ces collectivités, des collaborations s'établissent entre les directions du climat, les directions des ressources humaines et les directions économiques, conduisant au développement d'une nouvelle gouvernance transversale au sein des administrations. Cette transversalité est largement identifiée comme un levier clé pour la réussite de la mise en œuvre du contrat de ville climatique.
Renforcer l'utilisation de la recherche scientifique dans les villes
Oui
Renforcer l'utilisation de la recherche scientifique par les villes : Veuillez décrire brièvement l'alignement des interventions proposées sélectionnées ci-dessus (2500 caractères maximum).
Aligner les politiques d'emploi et d'intégration professionnelle sur les priorités scientifiques des contrats "Climate City". Les projections des <i>contrats de ville climat</i> des 5 villes sont basées sur des modèles scientifiques, des chiffres de terrain rigoureux, des actions dont l'impact est anticipé. Le projet vise à décliner les priorités de ces <i>Contrats de Ville Climat</i> dans les politiques publiques d'emploi et d'insertion professionnelle déjà déployées. Cela contribuera directement à accélérer la décarbonisation des bâtiments (secteur de la rénovation énergétique à Grenoble, Dijon, Lyon, Paris), des transports (secteur du tourisme travaillé à Marseille et de la mobilité douce travaillé à Paris), des énergies renouvelables (Dijon), des nouveaux métiers de la logistique comme la logistique du vélo (secteurs travaillés à Lyon), etc. Définir les politiques publiques des villes sur la base du système MEL Mais l'utilisation de la science pour guider l'action publique réside surtout dans la mobilisation d'un laboratoire réputé et parfaitement adapté pour guider le travail des villes. En effet, bien que nécessaires, les politiques publiques ne sont pas toujours déployées sur les bonnes bases : les diagnostics ne sont pas toujours menés sérieusement, l'efficacité des actions n'est pas anticipée et n'est pas évaluée, la cohérence avec les systèmes européens/nationaux/régionaux n'est pas toujours bien pensée, etc. Le LIEPP déploiera l'approche du <i>suivi, de l'évaluation et de l'apprentissage</i> comme expliqué dans le document sur les impacts. Le projet, avec le soutien du LIEPP, du Cereq et d'un comité scientifique, se concentrera sur la production de recommandations de politiques publiques basées sur la science. Le(s) chercheur(s) du LIEPP, en se rendant régulièrement dans chacune des 5 villes (1 visite par ville et par phase) contribuera(ont) à insuffler un esprit de rigueur dans l'analyse des politiques publiques déployées en questionnant les actions entreprises. Le LIEPP mettra en évidence les enseignements tirés d'autres territoires et définira une gouvernance thématique appropriée. Méthodologie LIEPP pour renforcer l'utilisation de la recherche/analyse scientifique dans 5 villes L'équipe du LIEPP s'appuie sur une méthodologie principalement qualitative visant la co-construction et articulant la revue de la littérature scientifique et appliquée, la consultation de documents (réglementaires, politiques publiques, statistiques, rapports publics, etc.), et des entretiens individuels et collectifs. L'objectif sera : 1) constituer / soutenir un réseau national de praticiens et de chercheurs sur les villes / métropoles et les professions en transition afin de soutenir la croissance des connaissances et soutenir les initiatives que d'autres villes pourraient souhaiter mettre en œuvre par la suite. Ces organisations sont déjà impliquées : Cereq, LIEPP-Science Po Paris, Réseau Action Climat (voir lettre de soutien), Alliance City Emploi (voir lettre de soutien), France Urbaine (voir lettre de soutien). Au début du projet, le LIEPP invitera ces organisations à se joindre à lui : Union Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU), Union des Maires de France (AMF), Cities Fabrik (Fabrique de la Cité), Net Zero Cities (experts de l'emploi / experts de l'économie territoriale), France Urbaine (voir lettre de soutien).

Agence de l'écologie (ADEME, lettre de soutien fournie), France Stratégie, Secrétariat d'État à la Planification écologique, etc. DG CLIMAT et DG ENERGIE de la Commission européenne (elles sont intéressées par le projet qui a été présenté en octobre 2024), 2) dans la phase 1, élaborer un diagnostic partagé des enjeux locaux et des contraintes existantes en matière de politiques publiques et de gouvernance (ressources, compétences, etc.), nécessairement une visite de terrain avec un entretien de groupe co-organisé avec chaque ville pour mobiliser les acteurs locaux / Livrable : un rapport synthétisant les enseignements de cette phase de diagnostic et comprenant un résumé pour chaque ville des besoins, des contraintes et une méthodologie de travail pour appuyer le développement de leurs plans locaux, 3) dans la phase 2, en combinant d'une part la contribution à la production de connaissances sur le rôle des villes/métropoles dans le processus de développement durable, et d'autre part la contribution à l'amélioration de la qualité de l'environnement. transformation des métiers liés à la transition écologique, et d'autre part, l'accompagnement de chaque ville dans la réalisation de ses actions spécifiques sur la base de la méthodologie définie en phase 1 comprenant notamment une visite de terrain dans chaque ville (observations, entretiens, etc.) / Livrables : une synthèse pour chaque ville ; un article scientifique présentant les premiers résultats ;
Établir de nouvelles connaissances, renforcer les capacités et les compétences
Oui
Établir de nouvelles connaissances, renforcer les capacités et les compétences : Veuillez décrire brièvement l'alignement des interventions proposées sélectionnées ci-dessus (2500 caractères maximum).
Établir de nouvelles connaissances et renforcer les capacités : au cœur des études menées dans le cadre du WP 2 (concevoir des économies urbaines adaptées au climat) et du WP 5 (anticiper les besoins en emplois de l'administration publique). D'ici 2030, les villes se concentreront sur les transformations de l'emploi, des métiers, des compétences et de l'insertion professionnelle nécessaires pour réussir la transition écologique. En documentant précisément ces changements dans le cadre du projet, un important corpus de connaissances sera produit, articulant des intuitions qui sont actuellement peu étudiées. Cela inclut l'identification concrète des secteurs et de leurs risques de transition, le nombre anticipé d'emplois dans les secteurs émergents, les pertes d'emplois potentielles, les besoins actuels du marché, la demande de nouvelles compétences et les interconnexions entre les secteurs et les compétences. Grenoble, Dijon et Lyon développeront ces nouvelles approches, permettant à tous les acteurs de l'emploi et de la formation d'anticiper les adaptations de la main-d'œuvre qui seraient nécessaires. Le partenaire scientifique enrichira également les connaissances par une revue de littérature des premières études menées à l'échelle nationale, l'adaptation de leurs résultats aux contextes locaux des cinq villes, la mise en place d'indicateurs pour évaluer les actions entreprises et l'analyse des politiques publiques. L'ensemble de ces éléments permettra de générer de nouveaux éclairages sur un sujet émergent, représentant une contribution significative à la transition écologique. Cette approche pourrait être reproduite dans d'autres villes françaises et européennes. En ce qui concerne le fonctionnement interne des administrations municipales, Lyon procédera à une analyse des compétences actuelles en cartographiant les compétences existantes, en décrivant l'évolution des professions, en identifiant les compétences émergentes et en élaborant une matrice des compétences écologiques. Il s'agit là de connaissances entièrement nouvelles visant à améliorer les compétences des collectivités. De plus, ces données sont actuellement absentes du Contrat Ville Climat (CCC), alors qu'elles sont aussi cruciales à l'échelle de la collectivité que la prévision des investissements. Elles pourraient donc servir de recommandation pour faire évoluer le cadre, ce qui profiterait à toutes les villes lors de la mise à jour de leur CCC. La mobilisation d'un nombre important d'acteurs dans toutes les études réalisées - dont cinq directions des ressources humaines, une vingtaine de services et directions au sein des collectivités, une centaine d'acteurs du secteur économique et un nombre important de citoyens - permettra d'améliorer la qualité de l'information et de la communication.

et renforcer les capacités du territoire grâce à une perspective nouvelle et renouvelée.

Renforcer les compétences au sein de chaque ville dans le cadre des actions du WP 3 (promouvoir les emplois verts) et du WP 4 (expérimenter de nouvelles approches).

Les cours de sensibilisation au climat développés par Dijon et les programmes de formation à Paris renforcent directement les compétences des citoyens. Par exemple, les cours de Dijon se déroulent en six étapes : 1. Sensibilisation, 2. visites de solutions, 3. tests de positionnement, 4. compréhension des métiers de la transition, 5. découverte de l'offre de formation, 6. immersion en entreprise. Ces étapes sont clairement orientées vers la valorisation des compétences des participants. De même, les actions du forum des métiers de Grenoble visent à promouvoir les opportunités locales. À Paris, les initiatives visent à sensibiliser les conseillers en emploi et les citoyens aux opportunités disponibles dans les secteurs de la transition écologique et agricole, tout en développant les compétences humaines et techniques des demandeurs d'emploi dans ces domaines.

Le Fonds d'innovation de Marseille a sélectionné deux partenaires pour renforcer les capacités et accroître les compétences des groupes vulnérables. Voici les deux partenaires sélectionnés :

- **Paysan urbain Marseille Métropole** sera chargé de soutenir l'insertion professionnelle de jeunes défavorisés par le biais de chantiers de 2 à 3 mois avec des professionnels du secteur (éco-construction, génie écologique et éducation à l'environnement).
- **L'Association de préfiguration de la régie de quartier Noailles-Belsunce** sera chargée de l'insertion professionnelle par la distribution quotidienne de petits déjeuners aux écoliers, formation à la mobilité douce (cyclo logistique), lutte contre l'insécurité alimentaire par les circuits courts et l'agriculture biologique.

Pour Lyon, la formation des conseillers à l'emploi aux enjeux de la transition écologique est un exercice de renforcement des compétences plus classique mais tout aussi important, d'autant qu'il aura un impact sur l'ensemble des demandeurs d'emploi qu'ils accompagneront par la suite.

Construire des communautés plus collaboratives

Oui

Construire des communautés plus collaboratives : Veuillez décrire brièvement l'alignement des interventions proposées sélectionnées ci-dessus (2500 caractères maximum).

La création ou le renforcement des liens entre les communautés est l'un des piliers du projet à différentes échelles.

JET Cities : une première collaboration concrète entre 5 villes françaises du réseau Mission Cities

Il est indéniable que la Mission Villes a établi un lien entre les neuf villes françaises participantes. Les nombreux échanges facilités par le groupe Miroir, qui portent sur l'élaboration du Contrat Ville Climat, ont favorisé la collaboration entre les élus et les administrations de ces villes. Le plaidoyer commun des villes françaises, élaboré en 2024, reconnaît que cette mise en réseau est l'une des valeurs ajoutées significatives du programme soutenu par Net Zero Cities. Le projet JET Cities franchit aujourd'hui une nouvelle étape en permettant la collaboration entre cinq grandes villes françaises pour répondre à une problématique systémique sur la base d'un travail opérationnel, avec deux autres villes (Angers-Loire et Dunkerque) impliquées en tant qu'observateurs dans le projet (voir les lettres de soutien).

JET Cities : renforcer les liens entre les acteurs du climat, de l'économie et de l'insertion professionnelle

Le projet facilite de nouvelles collaborations entre les acteurs du climat, tels que les ministères de la transition écologique, et les acteurs économiques, y compris les agences de développement économique local, les syndicats d'entreprises et les représentants du secteur. Ce type de collaboration est relativement rare, pourtant, comme mentionné dans l'introduction, la transformation de l'économie est cruciale pour la transition écologique.

A Marseille, des efforts seront entrepris avec le Cereq - pour rappel, partenaire du consortium, Centre d'Etudes et de Recherches sur les Qualifications -, un organisme local de formation professionnelle.

expert de l'emploi qui réalise des études sur les dynamiques du marché du travail, les qualifications et la formation professionnelle. Cette collaboration renforcera le lien entre les services de la ville et les différents acteurs locaux, créant ainsi une feuille de route partagée pour accompagner la transition écologique de l'emploi à Marseille. A Dijon, le projet renforce le partenariat entre la Métropole et le campus des métiers et des qualifications. A Paris, le projet est l'occasion de renforcer les liens entre les équipes dédiées à la formation professionnelle et France Travail, la Mission Locale, les Espaces Parisiens pour l'insertion, la Région Île-de-France, les organismes de formation et les employeurs. À Lyon, les liens avec les centres d'insertion seront également renforcés. A Grenoble, une attention particulière sera portée au secteur de la construction/rénovation et à la transformation du tissu urbain avec l'objectif de mobiliser l'écosystème des acteurs économiques de ce secteur.

Toutes les actions développées renforcent le lien entre les pouvoirs publics et les entreprises. Rappelons que 50 % de l'effort de décarbonisation doit être réalisé par les entreprises selon la secrétaire d'État à la Planification écologique.

JET Cities : renforcer les liens avec les citoyens vulnérables

Les populations vulnérables sont en première ligne face au changement climatique, confrontées à des défis tels que la précarité énergétique, la canicule dans les quartiers prioritaires, la dépendance à l'automobile. Dans un contexte social qui se dégrade rapidement et qui remet en cause les projets de transition écologique, l'insertion professionnelle joue un rôle essentiel pour réduire le chômage de longue durée des personnes en situation difficile. En accédant à un emploi stable, ces personnes contribuent à la stabilité sociale. Le fonds marseillais, à travers ses partenaires sélectionnés (Association de préfiguration de la régie de quartier Noailles-Belsunce et Paysan urbain Marseille Métropole), privilégie les actions d'insertion des publics fragiles, en complémentarité avec le projet pilote de la Ville. De même, les formations développées à Dijon et à Paris s'inscrivent dans cet objectif. Cette approche est cohérente avec l'émergence de nouvelles filières vertes qui offrent de réelles opportunités d'insertion professionnelle : réparation de vélos, artisanat, agroécologie, réutilisation de matériaux de construction, entretien d'espaces verts, etc.

Dimension européenne et activités complémentaires

Alignement des politiques européennes, nationales et régionales (2 500 caractères maximum)

Le projet s'inscrit dans deux types de politiques publiques et de plans stratégiques : ceux qui sont axés sur l'emploi et ceux qui traitent des questions environnementales. Le projet est une passerelle concrète entre ces deux types d'approches.

Au niveau européen :

- Le projet est une version locale et opérationnelle du *plan industriel Green Deal*, qui vise à faire de l'industrie européenne un leader en matière d'émissions zéro. L'un d'entre eux L'un des axes majeurs du plan est l'amélioration des compétences. Notre projet s'inscrit notamment dans les initiatives de Marseille (zone industrielle de Fos-sur-Mer toute proche), Dijon, Grenoble (électronique et numérique, énergie, chimie et environnement, métallurgie et mécanique), Lyon (secteur textile, etc.).
- Plusieurs actions du projet portent sur la rénovation énergétique (Forum des métiers, Thèse CIFRE Marseille, etc.) et s'inscrivent donc directement dans le cadre du projet. avec la *vague de rénovation du Green Deal européen*
- Le projet vise à lever les obstacles à la mise en œuvre du *Plan national intégré énergie-climat* (PNIEC).

Au niveau national :

- Le projet s'inscrit dans le cadre de la planification écologique nationale qui a publié sa *stratégie en matière d'emplois et de compétences pour la planification écologique* en juillet 2024.
- Cette stratégie indique qu'en termes de territorialisation, il est nécessaire : d'estimer les besoins futurs en matière d'emploi associés à ces leviers (comme indiqué dans le document WP 2), s'inspirer des bonnes pratiques actuelles pour guider efficacement les systèmes d'emploi et de formation existants dans le cadre de la planification écologique (contribution du partenaire scientifique et du conseil scientifique), développer une structure de gouvernance des questions d'emploi et de compétences (objectif fondamental du projet). L'une des actions consiste à créer des groupes de travail/un réseau national pour collaborer à notre projet JET Cities, en positionnant notre initiative comme la première phase de cet effort.

Complémentarité/exploitation des activités pilotes existantes (max. 2 500 caractères)

Le projet est mis en œuvre dans trois villes, en plus des projets pilotes actuellement en cours avec le soutien de Net Zero Cities :

- À **Marseille**, cette initiative s'appuie sur les efforts liés à la transition juste et vise à faire de l'écologie une préoccupation populaire, en particulier pour les personnes suivantes les groupes vulnérables. Les opportunités d'insertion professionnelle peuvent être favorisées par des réunions de quartier, et les stratégies avec les entreprises peuvent s'appuyer sur les fédérations d'acteurs économiques impliquées dans le projet pilote (telles que Marséa, Les Entrepreneurs de la Vallée de l'Huveaune, et la Cité des Entrepreneurs).
- A **Lyon**, l'insertion s'inscrit dans la continuité des premières actions pilotes dédiées à la logistique des cycles et aux demandeurs d'emploi de longue durée.
- Enfin, à **Dijon**, le projet complète le projet pilote FAASST qui, s'il ne traite pas directement de l'emploi dans la transition écologique, identifie clairement cette question cruciale.

Ce projet n'a pas de lien direct avec le projet pilote de Paris, et Grenoble n'a pas de projet pilote.

LE MANDAT D'AGIR : Formuler le(s) défi(s)

Défi(s) de mise en œuvre (Max. 5 000 caractères)

8 millions d'emplois concernés par la transition écologique en France

Si l'emploi et l'insertion sont des questions gérées aux niveaux national et régional en France, de nombreux rapports (SGPE, Réseau Action Climat) convergent vers le fait que l'action locale, au niveau des métropoles et des villes, est particulièrement nécessaire. En outre, les villes sont légitimes pour agir dans ce domaine car elles ont la capacité de faire le lien entre les stratégies climatiques, les politiques de développement économique et les besoins d'emploi à l'échelle d'un bassin d'emploi.

Les villes jouent un rôle clé dans la réalisation de la neutralité climatique d'ici 2050, l'objectif du Green Deal européen. Elles ne représentent que 4 % de la superficie de l'UE, mais elles abritent 75 % des citoyens européens. En outre, les villes consomment plus de 65 % de l'énergie mondiale et sont responsables de plus de 70 % des émissions mondiales de CO2. Le Secrétariat général à la planification écologique (SGPE), rattaché au Premier ministre, considère qu'en matière d'action climatique, 50 % de l'effort repose sur les entreprises. En d'autres termes, une transformation profonde de l'économie est nécessaire pour atteindre les objectifs de neutralité climatique. A cela s'ajoute le fait que des secteurs économiques entiers doivent s'adapter aux changements climatiques (tourisme, construction, production d'énergie sur les berges des fleuves, etc.) Le dernier rapport du SGPE fait état d'environ 8 millions d'emplois concernés par la transition écologique.

3,5 millions d'emplois à Paris, Marseille, Lyon, Dijon et Grenoble considérés comme menacés par la transition écologique

Les 5 villes participant au projet concentrent environ 3 500 000 emplois (1,8 millions à Paris, 500 000 à Marseille, 800 000 dans la zone d'emploi de Lyon, 220 000 à Grenoble, 140 000 à Dijon). Comme mentionné dans l'introduction, entre 7 et 11% des emplois sont considérés comme menacés au regard des multiples transitions à orchestrer pour décarboner l'économie (réduction du nombre de garages, ralentissement de la construction, etc.) Ces chiffres sont basés sur l'analyse du site *TerritoireAuFutur.org*. Mais cela est largement sous-estimé car l'adaptation des secteurs au changement climatique n'est pas prise en compte dans ces évaluations (ex : la construction pendant une canicule n'est pas possible).

En ce qui concerne l'économie et l'emploi, l'ambition d'une transition juste consiste à : soutenir la destruction des emplois bruns, créer des emplois verts avec des conditions de travail de qualité, profiter des opportunités vertes pour mieux soutenir les groupes vulnérables.

Si l'emploi et l'insertion sont plutôt des questions gérées aux niveaux national et régional en France, de nombreux rapports (SGPE, Réseau Action Climat) convergent vers le fait que l'action locale, au niveau des métropoles et des villes, est particulièrement nécessaire.

5 french cities challenge : Permettre une approche commune de la transition écologique locale à travers la définition du rôle des villes pour soutenir le déploiement de la main d'œuvre verte et la transition juste de l'économie (emplois, travail et insertion).

Une question importante se pose alors : Quel doit être le rôle des villes et des métropoles, en relation avec l'Europe, l'Etat et les régions, dans l'accompagnement de la transition écologique de l'économie (emploi, travail et insertion) ? C'est le principal défi auquel s'attaque le projet JET Cities. C'est le rôle du partenaire scientifique de répondre à cette question (WorkPackage 6), en s'appuyant sur les retours des 5 villes partenaires sur les leviers et contraintes identifiés, ainsi que sur un benchmarking approfondi.

Si c'est le rôle du partenaire scientifique de répondre, au cours du projet, à cette grande question, ce défi général s'articule également autour d'une série de défis plus opérationnels que le projet tentera de relever :

- Est-il possible de se projeter dans une économie post-pétrolière à l'échelle d'une ville ? Et si oui, quelles sont les caractéristiques opérationnelles que nous pouvons d'ores et déjà mettre en œuvre ? quantifier ?
- En termes d'emplois et de secteurs verts, quels sont les obstacles et comment les surmonter ? Quels sont les besoins concrets et que doivent faire les autorités locales ?
- Les villes développeront des études (workpackage 2), des actions de sensibilisation (workpackage 3) et des expérimentations (workpackage 4) visant à répondre à ces défis.

A ces défis à l'échelle des territoires s'ajoute un défi à l'échelle des administrations. Ces dernières font face à un profond antagonisme : d'une part, la Cour des comptes a annoncé en octobre 2024 la nécessité de supprimer 100 000 fonctionnaires. D'autre part, les premières analyses liées aux contrats de ville climat évoquent le besoin de centaines d'agents supplémentaires dans certaines communes. A Marseille, par exemple, une équipe d'une quinzaine d'agents est nécessaire pour déployer le plan vélo, une soixantaine de jardiniers supplémentaires pour assurer la végétalisation de la ville, des équipes de dix agents pour développer les énergies renouvelables, etc.

Le défi est alors clairement posé : quels sont les besoins à court, moyen et long terme pour assurer le déploiement des politiques publiques de transition écologique (développement des transports en commun, rénovation énergétique des bâtiments privés, développement des énergies renouvelables urbaines, etc. Quels sont les moyens possibles et

Quelles sont les évolutions nécessaires des différentes professions existantes ? Quelles sont les solutions alternatives pour recruter des agents dans un contexte de pression budgétaire ? Les villes développeront des études pour répondre à ces questions et mettront les résultats en débat entre les villes (Workpackage 5).

En réponse à ces grands défis généraux, chaque ville a des visions différentes de la formulation de ses enjeux : Dijon veut accélérer la transition écologique mais le territoire est déjà sous pression dans les secteurs de la construction et de l'énergie, Paris considère que la vitesse d'adaptation des individus est l'un des facteurs clés de la réussite de cette transition. Lyon, qui a beaucoup souffert économiquement du covid 19, veut restructurer des secteurs économiques entiers (cycle, textile, etc.). Marseille doit adapter son tourisme au changement climatique ou soutenir la transformation du secteur naval. Grenoble veut soutenir les secteurs porteurs de changement dans le domaine des transitions. Cela concerne notamment l'industrie avec les questions d'énergies renouvelables et le bâtiment qui peine à répondre aux enjeux de la rénovation thermique et connaît de fortes tensions dans ses recrutements.

Toutes ces expériences constitueront des sources d'inspiration pour d'autres autorités locales dans toute l'Europe.

Connectivité stratégique à la vision de la ville (2 500 caractères maximum)

Le projet traite de la transition juste, dans une approche systémique et vise à accélérer la transition d'ici 2030. En ce sens, il s'inscrit pleinement dans les engagements pris par les villes dans leur Contrat de Ville Climat (Marseille et Lyon ont déjà approuvé et Grenoble, Dijon et Paris ont soumis en septembre 2024).

Au-delà de cet alignement général du projet sur les grandes ambitions, le projet s'inscrit dans les visions de chacune des villes :

- **La Ville de Marseille** a délibéré en octobre 2023 sur une *feuille de route économique* (<https://www.marseille.fr/visionneuse-pdf/9473>) dont les principaux objectifs sont les suivants
L'ambition est de faire de Marseille une ville de transitions. Soutenir la décarbonisation des entreprises, saisir les opportunités vertes et adapter l'économie au changement climatique sont des objectifs clés. Le projet s'inscrit directement dans cette feuille de route.
- Pour **Dijon Métropole**, le projet est une mise en œuvre opérationnelle de l'objectif 1 du *Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADD)*.
L'égalité en 2050 (SRADDET)
- Pour **la ville de Lyon**, le projet s'inscrit dans la continuité du *Pacte Lyon 2030* (<https://www.lyon.fr/lyon-2030/lyon-2030-ville-climatiquement->).
neutre) mobilisant une centaine d'entreprises du territoire. C'est aussi une action importante au service de la Stratégie Lyonnaise pour l'Insertion et l'Emploi (SLIE) 2024-2030 (<https://www.lyon.fr/actualite/commerce-et-economie/une-strategie-lyonnaise-pour-linsertion-et-lemploi>) et du Projet Métropolitain pour l'Insertion et l'Emploi.
- Dans la **ville de Paris**, le *Plan parisien d'insertion par l'emploi 2021-2025* a développé l'insertion sociale et l'accès à l'emploi.
des actions pour répondre aux besoins des entreprises parisiennes. Il comprend des actions de formation aux métiers de la ville durable. Par ailleurs, le *Plan Climat 2024 - 2030* s'appuie sur le développement des compétences et de l'emploi pour mettre en œuvre ces actions en faveur de la lutte contre le changement climatique. Le projet donne corps à ces plans. Ces questions seront rediscutées dans le cadre du Réseau Emploi.
- Enfin, à **Grenoble Alpes Métropole**, le projet s'inscrit également dans les ambitions du *Plan Local d'Insertion par l'Emploi (PLIE)*, de la loi sur l'emploi et de la loi sur l'égalité des chances.
Les feuilles de route de la construction durable et de l'économie circulaire, ainsi que la stratégie économique Grenoble-Alpes 2030. En 2026, le SECAP révisé à venir intégrera également les résultats du projet en mettant l'accent sur les emplois et l'adaptation de la main-d'œuvre à la transition climatique.

Pertinence des défis de mise en œuvre et de l'innovation pour d'autres villes de l'UE (max. 5 000 caractères)

Les 5 villes qui ont soumis leur projet sont convaincues que le travail qui sera entrepris et soutenu par Net Zero Cities constituera une réelle contribution pour d'autres villes françaises et d'autres villes européennes. En effet, a) les villes et les parties prenantes ont déjà manifesté leur vif intérêt pour le projet ; b) le projet se concentre sur une approche mobilisatrice et populaire de la transition écologique, à savoir l'emploi ; b) le projet développe des méthodologies réutilisables par d'autres et diffusables pour anticiper les transformations territoriales utiles à l'accélération de la transition ; c) il développe des actions singulières inspirantes.

L'intérêt du projet est démontré par le soutien apporté par d'autres villes

Comme le montrent les lettres de soutien, le projet a suscité de l'intérêt dès sa phase de conception. Lund et Louvain, deux des 100 villes, Mayence en Allemagne, Reggio Emilia en Italie, Prague (district 6) en République tchèque, Botosani en Roumanie et la Fondation Saragossa Ville de la Connaissance (FZC) ont déjà fait part de leur intérêt pour le projet. En outre, le projet GRIP (Oslo en Norvège, avec Aix-la-Chapelle en Allemagne et Kosice en Slovaquie) a également indiqué qu'il souhaitait suivre les résultats du projet (mais n'a pas eu le temps de produire une lettre de soutien dans les délais impartis).

A l'échelle française, les partenaires du projet sont également les garants de l'intérêt et de l'influence des enseignements du projet : France Urbaine (réseau des villes françaises), Réseau Action Climat, Cities Employment Alliance (réseau de villes travaillant sur les politiques publiques d'insertion professionnelle/emploi), Solidarités Nouvelles face au Chômage (ONG dédiée à l'accompagnement des chômeurs).

Documenter la capacité de mobilisation pour aborder la transition écologique par l'emploi et l'intégration est d'un intérêt majeur pour accélérer l'action des villes.

Bien qu'il soit remis en cause dans certains rapports au regard des objectifs de la transition écologique - voir le rapport de l'agence européenne Growth without economic growth sur ce point - le développement économique est une priorité de l'action publique qui prédomine sur la transition écologique. Par ailleurs, au niveau des citoyens, sans jugement, la question d'avoir un emploi est évidemment plus prioritaire dans la pyramide de Maslow que les préoccupations environnementales, sauf cas particuliers.

En travaillant de front sur ce sujet, le projet JET Cities crée une nouvelle idéologie, moins technique, en phase avec les préoccupations d'une plus grande partie de la population. Ce qui sera produit dans ce projet en termes de narration et d'approche est, à notre avis, une nouvelle pierre à l'édifice particulièrement utile pour toutes les villes.

Méthodologies disponibles dans 18 mois pour concrétiser les analyses relatives au lien entre économie, emploi et insertion et transition écologique.

LE MANDAT D'AGIR : Mandat politique d'agir

Mandat politique des interventions proposées (max. 2 500 caractères)

Les initiatives "Neutralité climatique 2030" sont gérées au plus haut niveau des administrations et une dimension multi-villes qui suscite naturellement l'intérêt politique.

Pour les 5 villes, les démarches associées au Contrat Ville Climat sont pilotées à un haut niveau politique. "Marseille 2030 Objectif Climat bénéficie d'une mission à la direction générale et d'un comité de pilotage co-piloté par Ville-Métropole-Région. Lyon2030 est géré par une mission dédiée et un comité de pilotage.

Il est suivi par les élus de l'exécutif et comprend une Agora réunissant près de 140 acteurs. Le Plan Climat Air Énergie 2020-2030 de Grenoble-Alpes Métropole est une politique publique majeure. Dijon et Paris partagent également cette priorité.

Le fait que 5 villes françaises soient impliquées suscite un fort intérêt politique au sein de chacune d'entre elles. Les programmes politiques des 5 villes sont généralement alignés sur les mêmes ambitions.

Feuille de route économique, stratégie d'insertion professionnelle, etc. : le projet décline de manière opérationnelle des plans stratégiques structurants

Comme décrit dans la répartition des visions stratégiques, le projet s'inscrit dans les plans structurants de chaque ville à l'horizon 2030. En outre, les départements de l'économie et des ressources humaines seront impliqués dans le projet.

Pour rappel, ces plans :

- Le projet s'inscrit dans le cadre de la feuille de route économique de Marseille en octobre 2023 : <https://www.marseille.fr/visionneuse-pdf/9473>
- Pour Dijon, le projet est une mise en œuvre opérationnelle de l'objectif 1 du Schéma régional de développement durable "ICI 2050" et de l'égalité des territoires.
- Stratégie lyonnaise pour l'insertion et l'emploi (SLIE) 2024-2030 <https://www.lyon.fr/actualite/commerce-et-economie/une-strategie-lyonnaise-pour-linsertion-et-lemploi>
- Plan parisien d'insertion par l'emploi 2021-2025 : Paris renouvelle sa stratégie d'insertion - Ville de Paris. L'engagement de Paris dans le JET
Le projet CITIES répond aux ambitions du nouveau Plan d'Action Climat de Paris (2024-2030) qui sera adopté lors du Conseil municipal de novembre 2024.
- Le projet de Grenoble s'inscrit dans le cadre du Plan Local d'Insertion pour l'Emploi (PLIE)

Grande visibilité garantissant la réussite du projet

Le fait que 5 villes soient impliquées garantit la réalisation du projet car, dès la sélection du projet, il y a un engagement collectif et une responsabilité miroir pour mener à bien le projet. De plus, les actions menées émanent directement des départements/services économiques et sont donc le résultat de commandes politiques.

Lettre(s) de soutien : Veuillez confirmer que vous avez téléchargé la/les lettre(s) de soutien de la/des ville(s) dans la section Fichiers.

Confirmé

MANDAT D'AGIR : Consortium et parties prenantes

Partenaires du consortium : rôles, pertinence et contribution (5 000 caractères maximum)

Le consortium JET CITIES s'est constitué autour de trois exigences clés : 1) adopter une approche populaire et non trop technique de la transition écologique, 2) collaborer avec plusieurs villes françaises sur une question systémique, et 3) s'associer à une organisation scientifique forte capable d'aider les villes à réfléchir et à recommander des ajustements aux politiques publiques. De plus, JET CITIES impliquera des partenaires locaux qui joueront différents rôles au sein du projet et des partenaires institutionnels tels que l'ADEME (lettre de soutien fournie) qui a déjà accepté de faire partie du comité scientifique afin d'apporter son expertise et son expertise.

partager les connaissances et les résultats de la mise en œuvre du projet JET CITIES.

Chaque ville mènera des activités conçues spécifiquement en fonction de ses besoins, de son contexte actuel et de son expérience. Cela permettra un bon partage des connaissances entre les différentes villes du consortium, qui pourront bénéficier de l'expérience des autres et surmonter les obstacles auxquels elles pourraient être confrontées. Par exemple, une ville qui a déjà organisé des formations sur la transition écologique peut aider les autres à lancer leur programme et à mener leurs études, tout en tirant parti de l'expérience des autres partenaires du consortium pour accroître leur impact ou améliorer les aspects liés à la communication.

Rôle de la ville de Marseille :

- **Coordination du projet** : Suite au rassemblement de neuf villes en septembre 2023, coordination de l'élaboration d'un plaidoyer commun en 2024, et En rejoignant le Groupe consultatif des maires de la Mission Villes à la fin de l'année 2024, la Ville entend poursuivre son engagement dans la mise en réseau des villes françaises. Le maire accorde une grande importance au fait de bénéficier de l'expertise d'autres villes françaises par le biais de ce réseau.
- **Étude prospective** : Réaliser une étude prospective sur la transition écologique, l'emploi et l'insertion, qui est l'une des actions clés. dans sa feuille de route.
- **Actions innovantes** : Déployer des initiatives innovantes par le biais de son Fonds d'innovation pour l'emploi.
- **Contributions supplémentaires** : Réfléchir aux besoins en ressources humaines dans le cadre du contrat ville climat et apporter des éléments de réflexion au projet et à d'autres villes.

Rôle du Paysan Urbain Marseille Métropole

- **Soutenir l'insertion professionnelle** des jeunes défavorisés par des chantiers de 2 à 3 mois avec des professionnels du secteur (écoconstruction, ingénierie écologique et éducation à l'environnement).

Rôle de l'Association de préfiguration de la Régie Quartier Noailles Belsunce

- **Mettre en œuvre des actions d'insertion professionnelle** par la distribution quotidienne de petits déjeuners aux écoliers, la formation à la mobilité douce (cyclo logistique), la lutte contre l'insécurité alimentaire par les circuits courts et l'agriculture biologique.

Rôle de la ville de Lyon :

- **Réaliser des études prospectives** : Conduire deux études prospectives sur les besoins en compétences de la ville de Lyon et de son territoire.
- **Promouvoir de nouvelles professions** : Défendre les professions émergentes liées à la transition écologique.
- **Soutenir le développement des compétences** : Faciliter le développement de nouvelles compétences en proposant des formations axées sur les défis et les métiers de la transition écologique.

Rôle de l'Association Lyonnaise pour l'Insertion Economique et Sociale (ALLIES)

- **Réaliser une étude prospective** sur les besoins en compétences d'un secteur d'activité de la région lyonnaise ; promouvoir de nouveaux emplois verts auprès de l'entreprise ouverte

jours et accompagner le développement des compétences en formant les conseillers "emploi et insertion" aux enjeux et métiers liés à la transition écologique à Lyon.

Rôle de Grenoble Alpes Métropole :

- **Réaliser une étude prospective** : Mener une étude sur les besoins en compétences du territoire liés à la transition écologique, avec un focus particulier sur le secteur de la construction/rénovation et ses acteurs.
- **Promouvoir les emplois verts** : Mettez en avant et promouvez les emplois verts lors du forum annuel sur les carrières.
- **Bilan de compétences internes** : Réaliser une étude prospective sur les besoins en compétences internes de Grenoble Alpes Métropole.

Rôle de la ville de Paris :

- **Défendre les nouvelles professions** : Défendre les professions émergentes liées à la transition écologique.
- **Soutenir le développement des compétences** : Fournir une formation aux professions de la transition écologique pour aider les demandeurs d'emploi à acquérir les compétences nécessaires.

Rôle de Dijon Métropole :

- **Mener une étude prospective** : Mener une étude sur les besoins en compétences nécessaires à la transition écologique.
- **Déployer des actions innovantes** : Mettre en œuvre des initiatives de sensibilisation aux compétences et aux métiers liés à la transition écologique.
- **Promouvoir de nouvelles compétences et professions** : Plaider pour le développement et la reconnaissance de nouvelles compétences et professions dans le cadre de la transition écologique.

Rôle de l'Ecole Supérieure des Travaux Publics Dijon (ESTP)

- **Promouvoir les compétences et les emplois verts** : Produire un guide qui capitalise et diffuse les bonnes pratiques en matière de sensibilisation aux formations et les métiers verts (énergie et construction)... Ce guide comprendra le contexte, la présentation de parcours innovants de découverte des métiers verts, des méthodes pratiques de découverte des compétences nécessaires à la transition écologique via des forums, des visites de découverte des métiers verts, des actions de communication, etc.

Rôle du LIEPP - Science Po Paris :

- **Identifier les défis stratégiques et opérationnels** : Analyser les défis stratégiques et opérationnels auxquels les villes et les métropoles sont confrontées dans le développement des compétences pour soutenir la transition écologique de l'économie, et fournir des recommandations basées sur les expériences des cinq villes.
- **Suivi scientifique** : Servir de structure de suivi scientifique (MEL), produire des KPI et suivre les progrès tout au long du projet.
- **Développement des connaissances et des compétences** : Soutenir le développement de connaissances et de compétences pour les villes/métropoles sur les questions clés de la transition écologique, avec un potentiel de réplique en France et dans toute l'Europe.

Rôle du Cereq

- Analyser le contexte local de l'emploi à Marseille

Expertise requise pour le projet et couverture par les partenaires :

- **Evaluation des politiques publiques** : Couvert par le LIEPP et la thèse CIFRE de Marseille.
- **Expertise en matière de formation, d'insertion et de compétences** : Assurée par les services de l'attractivité et de l'emploi, le bureau de la formation et le Cereq.
- **Expertise RH** : Soutenu par les services RH de la ville de Lyon et de la ville de Marseille.
- **Mise en œuvre d'actions concrètes** : Gérée par les cinq villes impliquées dans le projet.

Collaborer avec les parties prenantes : rôles, pertinence et contributions (5 000 caractères maximum)

Dans les différentes actions entreprises, les 5 villes mobiliseront différents types d'acteurs :

- Les acteurs publics de l'emploi : France Travail, les différentes régions, les "Missions Locales" (organismes publics soutenant les jeunes chômeurs)
 - Réseaux locaux d'entreprises (Marséa, Les Entrepreneurs de l'Huveaune, etc.), clubs économiques (club de la construction, club école des réseaux de la transition, etc.)
 - Les entreprises locales particulièrement intéressées par une contribution à la feuille de route économique des villes
 - Les différents services communautaires
- Paris se mobilisera :
 - La région, qui a compétence en matière de formation, afin de vérifier la complémentarité des actions proposées
 - Le service public de l'emploi, notamment les membres du réseau Emploi dont France travail Paris et la Mission Locale de Paris, les espaces parisiens d'insertion pour la mobilisation de publics ciblés.
 - Organismes de formation pour le déploiement des formations, la participation aux temps de promotion et aux comités de pilotage
 - Entreprises pour des immersions professionnelles ou des opportunités de recrutement.
 - Dijon se mobilise :
 - Le Campus des Métiers et des Qualifications Green City qui anime un réseau d'acteurs (monde de l'entreprise, institutions, formation, etc. et partenaires de l'emploi) qui sont parties prenantes de sa gouvernance. En Bourgogne Franche Comté, le CMQ Ville Verte anime deux clubs métiers avec des entreprises, des fédérations et des acteurs de l'emploi et de la formation (région académique, Région BFC, France Travail) : le club construction et le club école des réseaux pour la transition. Ses acteurs seront mobilisés par ce biais.
 - La région académique et la région Bourgogne Franche Comté, qui ont compétence sur l'élaboration des cartes de formation. Ces régions les partenaires contribuent à l'élaboration de méthodes d'attractivité et à la recherche de publics.
 - Les entreprises, les clubs d'entreprises et les fédérations afin de proposer des solutions et de soutenir le public dans le développement de ses compétences sur les questions de transition.
 - Marseille se mobilise :
 - Réseaux d'entreprises, sociétés, agences pour l'emploi, syndicats, etc. (Marséa, Les entrepreneurs de l'Huveaune Vallée, le club des 29,

- France Travail, etc.)
- Une cinquantaine de représentants participeront à l'élaboration d'une feuille de route répondant aux vulnérabilités de la ville.
- Lyon se mobilisera :
 - Partenaires de l'emploi et de l'insertion : Maison Métropolitaine de l'Emploi et de l'Insertion, Maison de l'Emploi de Lyon (ALLIES et Lyon Mission Locale, France Travail), des partenaires associatifs. Entreprises, syndicats patronaux et chambres consulaires pour les journées portes ouvertes et les immersions professionnelles, et l'étude GPECT.
 - Organismes de formation et d'accompagnement confrontés aux défis de la reconversion et de l'orientation : Institut Transition, Transition Pro AURA et CIBC, etc.
 - Le Centre national de la fonction publique territoriale pour développer la formation interne

Aussi pour être sûr d'inclure les citoyens, les entreprises et les partenaires institutionnels, chaque ville associera à l'étude menée, les acteurs locaux concernés (Lyon par exemple engagera la Maison Métropolitaine de l'Insertion et de l'Emploi ; les Chambres de commerce et d'industrie etc...).

LA CAPACITÉ D'AGIR : Capacité et aptitude

Capacités et renforcement des capacités (Max. 5 000 caractères)

Un groupe soudé et une émulation collective garantissent la création de connaissances partagées.

La construction de la réponse à l'appel à projets Enabling a suscité un enthousiasme collectif. Enthousiasme autour de l'objectif du projet : rendre tangible la transition écologique par la transformation de l'emploi. Enthousiasme autour d'une dynamique : travailler dans plusieurs villes, de tailles comparables, sur le même sujet en même temps. Le projet débute par un voyage d'étude avec l'ensemble des acteurs du projet. Ce voyage d'étude doit, en plus de voir des projets concrets et inspirants, être l'occasion d'un team building. Cela peut paraître anodin, mais c'est le point de départ de la construction d'un groupe de projet soudé. Nous l'avons vu à l'œuvre en septembre et octobre, il y a une véritable émulation intellectuelle collective sur le fond du projet. Tout le monde est profondément mobilisé par la cause climatique, tout le monde veut avancer sur la manière d'accompagner la transformation de l'économie.

Études qui soutiennent directement le développement des compétences

Le fonds d'études réalisé, que ce soit à l'échelle territoriale (WorkPackage 2) ou au niveau des administrations (WorkPackage 5) vise à renforcer la capacité des territoires et des administrations. En clarifiant les besoins en RH, métiers, nombre d'emplois, etc. et en ciblant les opportunités d'insertion professionnelle dans les filières vertes, les études préparent le terrain pour une montée en puissance de la transition.

Études et projets hyper-collectifs

L'étude de Marseille est pilotée par la Mission Participation Citoyenne, les études de compétences territoriales nécessitent un audit des filières. L'ensemble des actions de promotion des filières (WorkPackage 3) et d'expérimentation s'adressent naturellement à un large public. Cette dimension hyper-collective du travail réalisé assure une montée en compétence collective sur les thématiques qui seront travaillées.

Méthodologies soutenues par un conseil scientifique afin de garantir leur pertinence et leur durabilité

La définition des méthodologies déployées dans les études s'appuiera sur un conseil scientifique (décrit dans la section sur les parties prenantes). Ce conseil scientifique sera le garant de la qualité des études qui seront menées et donc de leur pertinence.

LA CAPACITÉ D'AGIR : Plan de travail et budget solides
Plan de travail solide : Veuillez confirmer que vous avez rempli l'onglet Plan de travail dans la plateforme de candidature.
Confirmé
Budget : Veuillez confirmer que vous avez téléchargé votre budget (modèle Excel) dans la section Fichiers de ce formulaire de candidature/plateforme.
Confirmé
Plan financier pour la mise en œuvre des interventions (dans le budget et sur la durée de la subvention de dix-huit mois) (Max. 5 000 caractères)
La subvention demandée pour le projet JET-CITIES, d'un montant total d'environ 1,5 million d'euros, garantira que toutes les actions seront mises en œuvre conformément au plan de travail et dans le délai de dix-huit mois. Le consortium a consacré suffisamment d'efforts en termes de personnel pour pouvoir mener à bien toutes les activités prévues et atteindre les résultats escomptés. La Ville de Marseille, en tant que coordinateur, recrutera un chef de projet qui sera affecté au projet à temps plein pendant toute la durée du projet afin de contrôler le budget global et de procéder, en coordination avec les partenaires, à tout ajustement nécessaire à la réalisation du plan de travail. Les villes partenaires consacreront 20% d'un ETP pour assurer la mise en œuvre de leurs activités connexes et le suivi administratif et financier. En outre, la subvention couvrira d'autres coûts du projet, comme la sous-traitance et d'autres catégories de coûts spécifiques, nécessaires pour concevoir un plan stratégique de main-d'œuvre (WP 2), promouvoir les emplois verts et fournir des parcours de formation adéquats (WP 3), expérimenter de nouvelles approches concernant l'emploi dans le cadre de la transition écologique en ciblant à la fois les citoyens et les employés publics (WP 4 & WP 5) et mener des activités d'évaluation et de communication/diffusion (WP6), tout en assurant la durabilité, la reproduction et l'exploitation des résultats du projet. Il va de soi que chaque partenaire du consortium tiendra compte de ses propres dépenses dans le cadre du projet.

LA CAPACITÉ D'AGIR : Gestion des risques
Gestion des risques : Veuillez confirmer que vous avez complété le registre des risques dans l'onglet Risques.
Confirmé

LA CAPACITÉ D'AGIR : Considérations transversales
Considérations transversales (relevez) (max 2500 caractères)
La "transition juste" est l'un des points de départ du projet JET Cities. En outre, la diversité et le genre seront intégrés au cœur de nombreuses actions.

A **Paris**, ces thèmes sont pris en compte dans les programmes de formation. Les formations proposées sont accessibles à tous les publics. Des aménagements sont possibles pour les publics ayant une RQTH, tous les organismes de formation disposent d'un référent handicap. Les secteurs manuels et techniques étant moins souvent ouverts aux femmes, une attention particulière est accordée à la parité. Des actions de communication spécifiques dédiées aux femmes et aux minorités de genre ainsi qu'un travail sur l'élimination d'obstacles spécifiques peuvent être menés.

A **Marseille**, le projet politique de la municipalité est très axé sur l'intégration économique. L'action sur le fond vise avant tout l'intégration. La ville dispose également d'une mission genre qui peut aider à encadrer les actions afin d'assurer la prise en compte de cette problématique.

Lyon se concentre sur l'inclusion des demandeurs d'emploi de longue durée, la formation et les événements (journées portes ouvertes) et abordera directement les questions de diversité/inclusion/accessibilité sur plusieurs dimensions. Les métiers étudiés dans le cadre de la GPECT le seront également à travers le prisme du genre et de l'accessibilité. Lyon dispose d'un plan de lutte contre les discriminations à l'embauche, mis en œuvre par la Ville de Lyon, Villeurbanne, et la Métropole de Lyon s'articule avec l'ensemble des démarches d'insertion professionnelle développées sur le territoire.

Dijon Métropole collabore à l'inclusion des publics pour la formation tout au long de la vie. Les publics pré-identifiés pour mener à bien ce projet sont des publics fragilisés : publics en situation de décrochage, habitants des quartiers prioritaires de la ville.

Les services de la métropole **grenobloise** intégrés au projet travaillent notamment sur l'inclusion, l'insertion des demandeurs d'emploi de longue durée, la formation et les événements pour les jeunes.

Considérations transversales (approche) (Max. 2 500 caractères)

Le projet JET Cities est basé sur les priorités du City Climate Contract qui sont parfaitement alignées avec le principe Do No Significant Harm :

- La "transition juste" est l'un des piliers de chacun des 5 contrats de ville climatique des villes impliquées dans le projet.
- La lutte contre le réchauffement climatique est l'objectif principal du projet, les secteurs économiques intégrés dans les actions sont soutenus pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (atténuation du changement climatique).
- L'adaptation au changement climatique fait partie intégrante de l'approche, notamment par l'adaptation des secteurs économiques (Tourisme à Marseille, Construction à Grenoble, etc.)
- Le projet se concentre sur les citoyens vulnérables en améliorant les politiques publiques d'intégration professionnelle.

LA CAPACITÉ D'AGIR : Engagement et participation des citoyens

Participation des citoyens (max 2500 caractères)

Le projet s'adresse dans son ensemble aux citoyens en situation d'emploi précaire. Il est à noter que les 5 villes disposent déjà de nombreux mécanismes de participation et d'engagement des citoyens : budgets participatifs, conventions citoyennes, consultations régulières sur les projets, etc. Ce projet n'a pas une dimension de participation/engagement des citoyens particulièrement développée.

Toutefois, pour chacune des actions, les citoyens seront invités à participer directement ou indirectement :

A Lyon, les journées portes ouvertes des entreprises s'adressent aux citoyens/au grand public - notamment aux jeunes en insertion, aux adultes en reconversion et aux enfants en découverte des métiers. L'étude lyonnaise sur l'emploi et les compétences (Action A.2.5) pourrait également faire l'objet de groupes de travail avec les habitants ou d'une consultation en ligne sur la plateforme de la Ville (oye.lyon.fr). World Skills (A.3.4) amène un certain nombre de citoyens à participer activement. A Marseille, certains citoyens participeront à l'étude prospective collaborative (action A.2.2), cette dimension étant pilotée par la Mission Participation Citoyenne de la Ville de Marseille. Mais les citoyens bénéficieront surtout des politiques publiques émanant des résultats de l'étude. Par ailleurs, le fonds d'innovation pour l'emploi (action A.4.1) soutient des actions d'insertion directement destinées aux citoyens marseillais vulnérables.

A Dijon, les stages de sensibilisation (action A.3.2) s'adressent directement aux citoyens. En effet, ils s'adressent en priorité aux collégiens (avec un focus particulier sur les classes de 4ème et 3ème préparatoires professionnelles), aux lycéens (avec un focus particulier sur les élèves en risque de décrochage), aux écoles et universités de l'enseignement supérieur et de la recherche, et aux habitants des Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV).

A Paris, les citoyens en recherche d'emploi bénéficieront directement des formations proposées, des événements auxquels la ville participe et bénéficieront également des lieux indirectement soutenus par le projet (Climate Academy, Point Paris Emploi, etc.). A Grenoble, les bénéficiaires de l'étude (action A.2.3) sont les demandeurs d'emploi, les personnes travaillant dans les secteurs des énergies fossiles (cimenteries, pétrochimie, etc.). Le forum des métiers (action A.3.3) s'adresse directement aux citoyens.

Aussi pour être sûr d'inclure les citoyens, les entreprises et les partenaires institutionnels, chaque ville associera à l'étude menée, les acteurs locaux concernés (Lyon par exemple engagera la Maison Métropolitaine de l'Insertion et de l'Emploi ; les Chambres de commerce et d'industrie etc...).

Engagement des citoyens (max. 2 500 caractères)

Sans objet

IMPACT : Capacité d'innovation : Favoriser l'innovation à l'échelle de la ville

Permettre l'innovation (résultats attendus) (Max. 5 000 caractères)

La connaissance est une arme

"Le savoir est une arme, la bibliothèque est un arsenal". Edouard Philippe, ancien Premier ministre français. La connaissance est une arme massive pour transformer les sociétés. Le projet crée, dans le Workpackage dédié aux études territoriales (WP2) ou au sein des administrations (WP5), des connaissances concrètes et opérationnelles sur les transformations économiques liées à la transition écologique. Ces connaissances permettront de guider l'action publique et de relever le défi de positionner les villes comme un acteur central de la transition écologique pour le développement économique. De plus, en documentant les nouveaux emplois, les obstacles aux filières, etc., le projet met l'accent sur ces questions et contribue ainsi à en faire des priorités politiques.

Disposer de projections territoriales fiables

Concrètement, les actions entreprises dans le projet permettront de disposer de projections territoriales fiables pour préparer le développement de nouveaux secteurs économiques porteurs sur le territoire. En détaillant les projections sur l'évolution des métiers et des compétences en lien avec les différentes étapes de la transition écologique, le projet permettra d'améliorer la qualité de vie des habitants.

transition (horizon 2025, 2030, 2050), c'est l'accompagnement des transformations des métiers et des besoins territoriaux de formation qui est travaillé.

Travailler en collaboration : une multitude d'avantages attendus

Les attentes liées à la mobilisation d'un nombre important d'acteurs sont nombreuses :

- la prise en compte des enjeux de la stratégie nationale bas-carbone dans le choix de l'orientation du public
- une meilleure connaissance des possibilités d'emploi et de formation par bassin d'emploi et des besoins des entreprises vertes
- une ouverture des viviers de candidats par le sourcing de publics plus éloignés de ces secteurs d'activité
- connaissance des cours de formation
- une consolidation des partenariats école-entreprise (mentorat) pour éviter les abandons en cours de formation
- renforcer le continuum école-entreprise pour une meilleure intégration professionnelle
- une animation d'un écosystème emploi/formation permettant la compréhension des enjeux mutuels des acteurs, levant ainsi les différents obstacles du sourcing jusqu'à l'insertion professionnelle réussie

Préparer les organisations publiques à s'adapter à la transition de leurs effectifs

En analysant les conséquences de la transition écologique sur les agents publics (évolution des modes de travail, émergence de nouveaux métiers, disparition de certains métiers), les administrations publiques anticipent et accompagnent la transformation systémique. Le développement de mesures d'accompagnement des agents publics pour minimiser les impacts négatifs de la transition (sensibilisation, communication, soutien psychologique, etc.) est un point clé pour bien orchestrer la transition. Mais, plus stratégiquement, c'est une façon de préparer les profils professionnels, les méthodes et les organisations à mieux répondre aux besoins émergents.

Ouverture aux résultats imprévus (2 500 caractères maximum)

Le partenaire scientifique prend du recul et veille à ce que les actions/études entreprises soient analysées à travers le prisme de leur objectif initial mais aussi de ce qui s'est passé et des bénéfices que le territoire doit en tirer en général.

Lors de chaque comité, une attention particulière sera portée aux connaissances acquises lors de la mise en œuvre du projet JET CITIES. De cette manière, les principales parties prenantes du projet sont informées et peuvent suivre les réalisations et les difficultés du projet JET CITIES. Cette gouvernance interne et externe sera un atout précieux pour acquérir des connaissances et une vision globale et interdisciplinaire des résultats du projet. Les expériences d'autres parties prenantes pourraient être partagées. En fin de compte, cela donnera au projet un sens plus large que les résultats directs en termes de formation.

Demandes de renseignements sur l'éducation et la formation (max. 2 500 caractères)

Le consortium de 5 villes a identifié 4 questions à résoudre au cours du projet. Il s'agit de questions importantes à notre échelle locale. On considère que répondre à ces questions sera un grand pas dans la transition écologique locale.

1/ Transformation économique verte : Quelles sont les transformations économiques locales au regard de la transition écologique ? que peut-on anticiper ? Quelles sont les opportunités vertes d'insertion professionnelle à saisir à l'échelle d'un territoire ?

Les études menées par la ville dans le cadre du WorkPackage 2 répondront à ces questions à l'aide de chiffres et de faits concrets.

2/ Rôle des villes : Quel doit être le rôle des villes dans l'accompagnement de la transition écologique de l'économie et de l'emploi ? Le LIEPP est chargé de répondre à cette question.

3/ Développer les secteurs économiques verts : Quels sont les obstacles à l'expansion du secteur économique de la rénovation énergétique des habitations ? Quels sont les obstacles au développement de l'économie circulaire dans les villes ? Quelles sont les actions efficaces à mener par les villes ? etc.
Les études menées dans le cadre du WorkPackage 2 et les actions du WorkPackage 3 et 4 répondront à ces questions.

4/ Quel(s) est (sont) le(s) bon(s) outil(s) pour anticiper les besoins RH (quantitatifs, en termes de compétences, etc.) liés à la transition écologique au sein d'une administration publique ?
Les 3 études (Lyon, Grenoble et Marseille) menées dans le cadre du Workpackage 5 créeront une méthodologie et des outils pour répondre à ces questions.

Les actions testées seront poursuivies après le projet. Par exemple, les enseignements tirés de sa stratégie de main-d'œuvre interne verte permettront de transformer l'administration locale de la ville de Lyon après 2030 ; le service responsable garantira la mise en œuvre du plan d'action (résultat attendu 5.1).

La journée portes ouvertes de l'entreprise deviendra un événement annuel, reconduit chaque année (résultat 3.4).

Caractère innovant (max. 5 000 caractères)

Les études menées sont à la pointe de l'innovation, car à ce stade, seules les échelles nationales/régionales ont abordé ces questions de transformation économique liée à la transition écologique. On pense ici aux études du Secrétariat général de la planification écologique, au Plan de transformation de l'économie française du Shift Project, mais aussi à l'étude menée en Bretagne dans le même esprit.

La réalisation de ce type d'analyse à l'échelle urbaine et administrative est particulièrement innovante pour les raisons suivantes :

- En ce qui concerne les analyses territoriales, les environnements urbains présentent des spécificités économiques particulières : il y a peu de terres disponibles, donc peu de possibilités de développement économique. le développement de la réindustrialisation verte. Il y a peu de terres agricoles disponibles pour accueillir une intensification des activités agricoles vertes. A l'inverse, les villes accueillent les centres de décision et la majorité des émissions de carbone. L'innovation développée prend du recul par rapport à tous ces éléments et formule ce que pourrait être la transformation économique des villes au regard des enjeux de la transition écologique.
- L'administration locale est confrontée à l'argument de l'opinion publique : on dit régulièrement qu'il faut moins de fonctionnaires, mais on dit aussi que la transition vers l'économie de marché n'est pas possible. doit se faire au niveau local. L'aménagement de parcs (avec des fonctionnaires pour entretenir les arbres/parcs), le développement de plans de cyclisme, la conduite de la rénovation des bâtiments nécessitent des ressources humaines. Aucun projet ne peut être mis en œuvre sans chef de projet. Les études montreront une analyse concrète des besoins pour mettre en œuvre la transition écologique.
- Il s'agit d'une innovation en matière de gouvernance multi-villes : très rares sont les projets qui réunissent 5 villes dans un projet collectif travaillant sur le même sujet. avec des méthodologies comparables.
- Chacune des actions menées dans le cadre des workpackages 3 (promotion des emplois verts) et 4 (actions expérimentales) comporte également une dose d'innovation, à hauteur de 1,5 million d'euros.

au moins à l'échelle du territoire sur lequel le projet est développé.

IMPACT : Impact

Résultats directs des interventions| Approche du suivi, de l'apprentissage et de l'évaluation intégrés (MEL)| Impacts ciblés à long terme

Confirmé

Complémentarité pour un meilleur impact (Max. 5 000 caractères)

Le projet JET-CITIES propose un ensemble d'actions complémentaires, toutes liées à la dimension emploi de la transition juste. Comme il s'agit d'un thème transversal qui s'applique à toutes les villes engagées pour la neutralité climatique, nous souhaitons que le plus grand nombre de villes européennes puissent bénéficier de notre travail.

Plusieurs villes ont exprimé leur volonté de soutenir et de participer aux résultats et aux méthodologies développées dans le cadre du projet JET-CITIES et des lettres de soutien ont été signées avec les villes suivantes :

- Ville de Botosani, Roumanie
- Ville de Mayence, Allemagne
- District municipal de Prague 6, République tchèque
- Ville de Lund, Suède
- Ville de Louvain, Belgique

Ces villes sont particulièrement intéressées par le plan de travail présenté par les 5 villes françaises du projet JET CITIES. L'établissement de connaissances de base sur les transitions locales en matière d'emplois verts est une priorité pour concevoir des politiques publiques efficaces. Elles expriment également leur volonté de s'inspirer des approches de promotion des emplois verts explorées dans le cadre du projet et des méthodes développées pour renforcer les politiques publiques dédiées à l'insertion professionnelle.

La ville de Lund, avec son projet CoGovernance Lund, est particulièrement intéressée par les aspects de gouvernance du projet JET-CITIES. Travailler avec la transition vers l'emploi vert au niveau local est un aspect important pour la gouvernance de la collaboration avec le secteur privé.

JET-CITIES a également été en contact avec GRIP (projet conjoint d'Oslo en Norvège, d'Aix-la-Chapelle en Allemagne et de Kosice en Slovaquie), qui propose un projet sur le thème des marchés publics écologiques, afin d'explorer les synergies et les complémentarités potentielles entre les deux projets. Les marchés publics constituent un levier important pour les administrations publiques afin d'orienter les projets vers des solutions plus écologiques, ainsi qu'un complément à l'utilisation du personnel public interne. Par conséquent, ils ont une influence sur les compétences et la main-d'œuvre nécessaires aux entrepreneurs pour fournir le service demandé. Comme JET-CITIES explorera l'adaptation nécessaire des différents secteurs économiques pour répondre à la transition, les deux projets se compléteront donc l'un l'autre.

Grâce au bootcamp (janvier 2025) et pour favoriser la collaboration avec d'autres villes, le consortium collaborera avec le projet COLLECT de la ville de Mannheim, qui s'est concentré sur l'accélération de la transition écologique en investissant dans le soutien à la ville et aux acteurs locaux. La connexion possible

entre nos deux projets serait sur nos partenaires économiques locaux impliqués dans l'écologisation de l'économie marseillaise. Nous aimerions également collaborer avec les projets menés par les villes de Milan/Budapest. Leurs actions auprès des entreprises locales pourraient à terme conduire à la transformation/adaptation des politiques publiques. L'objectif de notre projet étant de formuler des recommandations en termes de politiques publiques, il serait intéressant de suivre nos actions respectives dans ce domaine.

En tant que membres de la Mission Villes et du Groupe Miroir français, la Métropole d'Angers-Loire et la Communauté urbaine de Dunkerque ont manifesté leur intérêt en tant qu'observateurs du projet JET-CITIES.

En disséminant les résultats avec les villes mentionnées ci-dessus, dans des parties géographiquement différentes de l'Europe, les résultats du projet JET-CITIES auront un impact au-delà du contexte français et, espérons-le, dans toute l'Europe. Au total, 15 villes européennes sont déjà impliquées ou ont manifesté leur intérêt.

Enfin, si la proposition est retenue, nous souhaitons approfondir les synergies et les complémentarités avec d'autres propositions, par exemple dans le cadre des prochaines sessions d'entraînement.

IMPACT : Permettre la reproduction et la transférabilité des interventions en matière d'innovation

Réplication (vitesse) (Max. 2.500 caractères)

Diffuser le contenu des études dans les 100 villes.

2 des 100 villes ont déjà exprimé leur intérêt pour le projet (Lund et Leuven, voir les lettres de soutien). D'autres villes françaises ont également indiqué qu'elles souhaitaient suivre le contenu du projet. Ceci souligne que les villes seront intéressées par les résultats des actions menées, notamment les études (Work Package 2 et 5), la création de cours (Dijon, Work Package 3), les actions soutenues par le fonds d'innovation.

En diffusant les résultats de ces actions qui concrétisent la transition juste du point de vue de l'emploi, il s'agit d'une véritable diffusion d'éléments concrétisant la notion d'écologie populaire. Cela permettra aux villes (administration et élus locaux) de s'emparer de cette nouvelle façon de parler du climat, de la biodiversité et de la transition écologique. Il s'agit selon nous d'une véritable contribution à la démarche Net Zero Cities pour soutenir la notion de transformation systémique.

Pour chacune des actions, des éléments facilement reproductibles

Sur chacune des actions menées par les villes, de nombreux éléments peuvent être réutilisés par d'autres villes, par exemple :

Les formations pour les conseillers à l'emploi développées par Lyon peuvent facilement être réutilisées par toutes les villes françaises.

- Les projets d'insertion financés par le projet à Marseille peuvent inspirer les associations et les acteurs de l'insertion professionnelle dans d'autres territoires. Leur analyse détaillée permettra de dépasser le simple intérêt qualitatif des présentations.
- Les formations développées par Dijon constitueront une base de réflexion sur la promotion des emplois verts et réutilisables en France et à l'étranger. Une publication méthodologique sur la plateforme de ressources Net Zero Cities peut être étudiée.

Modifier le modèle de contrat "Climate City" pour y inclure une dimension RH

Lors de l'élaboration du Contrat Marseille Ville Climat, la Ville avait analysé les besoins en RH liés au plan d'action. 70 jardiniers supplémentaires pour renaturer les terrains de la ville, 20 chargés de mission pour développer réellement le plan vélo (contre 2 aujourd'hui), 10 chargés de mission pour développer les panneaux solaires et les réseaux de chaleur, etc. Cela avait une vraie valeur ajoutée pour projeter concrètement l'administration dans la transition écologique. Le modèle n'exigeait pas ces éléments et ils sont donc restés à l'état d'analyses techniques non délibérées.

Le projet JET Cities pourrait contribuer à renforcer le modèle de contrat ville-climat et encourager les villes à anticiper ces besoins essentiels pour la réussite des objectifs.

En France, des acteurs clés déjà intégrés au projet et un intérêt de la part de la DG Climat/DG Energie

Comme nous l'avons déjà mentionné, le projet intègre des acteurs qui assureront la diffusion, la première étape d'une répliation. France Urbaine, Réseau Action Climat, Alliance Emploi Ville sont autant d'acteurs qui garantissent la diffusion des résultats du projet et ont fourni des lettres de soutien (voir fichiers). En outre, le projet a été présenté à France Stratégie, à l'ADEME et à la DG Climat/DG Energie. Ces acteurs ont montré un vif intérêt pour l'approche développée par les villes.

Les résultats des actions seront partagés avec d'autres partenaires. Le LIEPP rassemblera toutes les informations produites dans les villes et les synthétisera pour les partager avec d'autres villes (par exemple, Lyon créera une fiche d'action décrivant comment organiser des journées portes ouvertes pour les entreprises).

Paris valorisera la méthodologie des professionnels de la formation au secteur de la transition écologique auprès des demandeurs d'emploi qu'elle développera. Cette méthodologie sera citée dans la revue économique de l'OCDE sur Paris, qui sera publiée en 2025 et traduite en anglais. Elles seront également présentées et discutées avec d'autres villes européennes et américaines (Milan, Boston, Dublin, etc.) dans le cadre de groupes de travail pilotés par l'OCDE sur les politiques d'emploi mises en œuvre par les municipalités.

Transférabilité (échelle) (Max. 2.500 caractères)

Voir la réponse précédente.

DÉCLARATIONS ET MOTS CLÉS

Alignement sur les activités éligibles du NZC Enabling City Transformation

Je déclare

Autres programmes/appels financés par l'UE

Je déclare

Autres programmes/appels financés par l'UE (max. 5 000 caractères)

Marseille : Le chef de projet junior qui dirige une partie du travail de l'activité (activité A.2.1) a déjà une partie de son temps de travail financé par le projet pilote de Marseille (30%). Ce projet financera une autre partie de son temps de travail. Et trois partenaires du projet pilote NZC seront mobilisés dans l'activité A.2.2 (Marséa, La Cité des Entrepreneurs, Les Entrepreneurs de l'Huveaune).

Mots clés
Mot clé Tag 1
Emplois verts
Mot-clé Tag 2
Effectifs de la transition écologique
Mot-clé Tag 3
Employabilité verte et inclusion sociale
Mot-clé Tag 4
Opportunités économiques vertes dans les villes (rénovation énergétique, mobilité, économie circulaire, énergies renouvelables)
Mot-clé Tag 5
Administration publique action climatique ressources humaines

Fichiers		
Titre	Propriétaire	Dernière modification
1. 2 - Habilitation - Lettre de soutien aux partenaires - local enjeu- Worldskills France	Arthur Coussy	21/03/2025 11:39
2. 1 - Habilitation - Lettre de soutien aux partenaires - Ville -Prague	Arthur Coussy	21/03/2025 11:39
3. 0 - Diplôme de maire ou équivalent lettre de soutien de commitmetNZC - Paris	Arthur Coussy	21/03/2025 11:39
4. 1 - Habilitation - Lettre de soutien aux partenaires - Ville -Botosani	Arthur Coussy	21/03/2025 11:39
5. 3 - Habilitation - Lettre de soutien aux partenaires - diffusion- France urbaine	Arthur Coussy	21/03/2025 11:39
6. 0 - Maire ou équivalent commitmet_support letterNZC - CMQ Dijon ESTP	Arthur Coussy	21/03/2025 11:39
7. 0 - Lettre de soutien du maire ou d'un comité équivalent NZC - LIEPPE- Sciences Po	Arthur Coussy	21/03/2025 11:39
8. 1 - Habilitation - Lettre de soutien aux partenaires - Ville Mayence	Arthur Coussy	21/03/2025 11:39
9. 0 - Maire ou équivalent commitmet_support letterNZC - Dijon	Arthur Coussy	21/03/2025 11:39
10. 0 - Maire ou équivalent commitmet_support letterNZC - Cereq	Arthur Coussy	21/03/2025 11:39
11. 3 - Habilitation - Lettre de soutien aux partenaires - diffusion et comité scientifique - Réseau d'action pour le climat - RAC	Arthur Coussy	21/03/2025 11:39
12. 2 - Habilitation - Lettre de soutien aux partenaires - local partie prenante - Aract	Arthur Coussy	21/03/2025 11:39
13. 1 - Habilitation - Lettre de soutien aux partenaires - Ville -Reggio Emilia	Arthur Coussy	21/03/2025 11:39
14. 3 - Habilitation - Lettre de soutien aux partenaires -	Arthur Coussy	21/03/2025 11:39

50

Cet appel à propositions pour des interventions de transformation des villes est ouvert aux propositions de financement dans le cadre d'Horizon Europe, numéro d'accord de subvention : HORIZON-RIA-SGA-NZC-101121530

Alliance Cities Employment - AVE		
15. 1 - Permettre - Lettre de soutien aux partenaires - Ville - FZC-Zaragoza	Arthur Coussy	21/03/2025 11:39
16. 2 - Habilitation - Lettre de soutien aux partenaires - SNC Fresque de l'emploi durable	Arthur Coussy	21/03/2025 11:39
17. 2 - Habilitation - Lettre de soutien aux partenaires - local partie prenante - Mission locale Lyon	Arthur Coussy	21/03/2025 11:39
18. 0 - Maire ou équivalent lettre de soutien commitmetNZC - Lyon	Arthur Coussy	21/03/2025 11:39
19. 1 - Habilitation - Lettre de soutien aux partenaires - agences économiques - Aract	Arthur Coussy	21/03/2025 11:39
20. 0 - Maire ou équivalent commitmet_support letterNZC - Grenoble	Arthur Coussy	21/03/2025 11:39
21. 0 - Maire ou équivalent commitmet_support letterNZC - Marseille	Arthur Coussy	21/03/2025 11:39
22. 1 - Habilitation - Lettre de soutien des partenaires - Ville - Louvain -100 villes	Arthur Coussy	21/03/2025 11:39
23. 1 - Permettre - Lettre de soutien des partenaires - Ville - Lund - 100 villes	Arthur Coussy	21/03/2025 11:39
24. 3 - Habilitation - Lettre de soutien aux partenaires - diffusion - Ministère français de l'innovation et la recherche	Arthur Coussy	21/03/2025 11:39
25. ECT-Budget-Template- V6-Jet Cities	Arthur Coussy	21/03/2025 11:39
26. Ensemble d'indicateurs de la transformation des villes Villes JET	Arthur Coussy	21/03/2025 11:39
27. Présentation du workpackage - JET Cities	Arthur Coussy	21/03/2025 11:39
28. 3 - Habilitation - Lettre de soutien aux partenaires - diffusion - Agence française de l'environnement (ADEME)	Arthur Coussy	21/03/2025 11:39
29. ECT-Budget- V8-Jet Cities	Arthur Coussy	21/03/2025 11:39
30. ECT_Impact_Framework_Jet CITIES v2	Arthur Coussy	21/03/2025 11:39
31. ECT - Affinement de la proposition document_JETCITIES	Arthur Coussy	21/03/2025 11:39

51

Cet appel à propositions pour des interventions de transformation des villes est ouvert aux propositions de financement dans le cadre d'Horizon Europe, numéro d'accord de subvention : HORIZON-RIA-SGA-NZC-101121530

32. ECT-Budget- V8-Jet Cities	Arthur Coussy	21/03/2025 11:39
33. ECT_Impact_Framework_Jet CITIES v2	Arthur Coussy	21/03/2025 11:39

Appel à propositions : Permettre la transformation des villes NetZeroCities

Modèle de cadre d'impact

JET Cities - Stimuler la main-d'œuvre verte dans les villes / Marseille

Ce document couvre les propositions de financement dans le cadre d'Horizon Europe, numéro de convention de subvention : 101121530 (HORIZON-RIA-SGA-NZC).

L'appel est ouvert : 5 juin 2024, 12.00 CET

Date limite : 14 octobre, 17.00 CET Référence de

l'appel : NZC-SGA-HE-202406

Date de publication : 5 juin 2024

Version du document : A1.0 (05.06.2024)

netzerocities.eu



1 Des résultats pour ouvrir des voies vers la neutralité climatique

Questions : Comment les activités proposées permettront-elles un changement positif dans votre ville, dans leur champ d'application direct et au-delà, sur la voie de la neutralité climatique ? Quels sont les effets combinés attendus grâce aux synergies renforcées entre plusieurs projets/activités ? (jusqu'à 500 mots)

Pour accélérer la transition vers un climat neutre en carbone, les villes doivent investir dans les défis et les impacts d'une telle transformation sur le secteur de l'emploi. Le Plan national intégré énergie-climat prévoit que près de 8 millions d'emplois pourraient être concernés par la transition climatique en France. 150 000 emplois pourraient être créés d'ici 2030. Mais cela s'accompagnera de reconfigurations profondes, puisque ce chiffre, dans le détail, s'explique par 400 000 équivalents temps plein (ETP) créés pour 250 000 ETP détruits.

La planification écologique devrait créer des emplois dans certains secteurs, tels que : La rénovation énergétique des bâtiments, le développement des énergies bas carbone, la réindustrialisation, notamment pour les industries "vertes", la reconversion et le retrait des infrastructures nécessaires à la distribution des énergies fossiles et la transition agro-écologique.

Si l'on prévoit 1,9 million de nouveaux entrants dans ces secteurs, la main-d'œuvre à trouver d'ici 2030 est de 2,8 millions, soit près de 880 000 emplois à prévoir. Beaucoup de ces emplois sont déjà en pénurie.

Agir sur les moyens de l'emploi :

- Croiser les objectifs de formation et d'emploi avec les objectifs de neutralité carbone votés dans les villes. Les formations sont actuellement conçues pour répondre aux besoins actuels des entreprises. L'accélération de la transition implique d'augmenter le nombre de projets à réaliser dans la région. Il sera donc nécessaire de mesurer l'impact de ces changements sur l'emploi et de travailler localement avec tous les acteurs concernés pour assurer l'adéquation des emplois aux besoins et aux enjeux.
- Améliorer l'efficacité des actions menées en fournissant au personnel la formation adéquate et en développant les emplois pour répondre aux nouveaux défis de la manière la plus efficace possible.
- Mobiliser autrement les habitants et les entreprises autour d'actions communes pour accélérer la transition, renforçant ainsi l'engagement collectif, l'ambition des actions menées et l'efficacité mesurée en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre sur les territoires. Permettre à chacun d'agir, y compris dans son environnement professionnel, en donnant du sens à la question, contribuera à lutter contre l'éco-anxiété. Enfin, c'est aussi un moyen d'utiliser d'autres leviers pour toucher des personnes éloignées des enjeux du changement climatique et les impliquer dans la transition climatique du territoire.
- œuvrer pour une transition écologique équitable et socialement acceptable pour tous. Le changement climatique risque fort de creuser les inégalités, notamment parce qu'il va générer de nouvelles formes de vulnérabilité et pourrait mettre en danger des personnes qui ne l'étaient pas auparavant. Des actions auprès des personnes éloignées de l'emploi sont à l'étude pour lutter contre la vulnérabilité.
- s'adapter à l'impact du changement climatique en soutenant l'évolution des pratiques professionnelles.

La diversité des approches adoptées par les 5 villes candidates leur permettra de multiplier leur action dans ce domaine dans un délai très court, en s'appuyant sur leurs synergies et complémentarités, le partage envisagé et la collaboration intégrée dans la candidature.

1.1 Résultats directs (précoces et tardifs)

WP	Nom de l'activité ou de l'intervention	Sélectionnez le(s) levier(s) de changement approprié(s)	Décrivez un résultat précoce lié à cette activité ou intervention.	Décrivez un résultat ultérieur lié à cette activité ou intervention ou à des synergies, au-delà du champ d'application direct de l'activité ou de l'intervention.
	Veuillez ajouter le cas échéant	Sélectionnez un ou plusieurs éléments selon le cas - - Technologie et infrastructure - Gouvernance et politique - Financement et financement - Innovation sociale - Démocratie et participation - Capacités et compétences - Données et numérisation - Marchés publics	Veuillez décrire le cas échéant	Veuillez décrire le cas échéant
Promouvoir les emplois verts (WP 03)	Coordination des différentes actions visant à promouvoir l'emploi de l'emploi et de la formation dans le cadre de la transition et Promouvoir le développement de cours de formation	- Innovation sociale - Démocratie et participation - Capacités	Consolidation et animation de l'écosystème des emplois, des formations et des compétences dans les professions vertes Préparation du public tout au long de la chaîne de valeur (de la sensibilisation à l'intégration professionnelle)	Sécuriser les parcours professionnels vers les emplois verts, augmenter le vivier de travailleurs qualifiés pour les emplois verts
Promouvoir les emplois verts (WP 03)	Cours de développement des compétences sur la transition écologique et ses métiers	- Innovation sociale - Démocratie et participation - Capacités	Développement des compétences de l'écosystème sur les questions d'emploi, de formation, de compétences et de professions vertes Structurer une offre sur mesure pour enrichir le vivier de candidats compétents pour les professions vertes	Augmenter le nombre de travailleurs qualifiés pour les emplois verts

Promouvoir les emplois verts (WP 03)	Promotion des carrières dans les secteurs de la transition écologique (Grenoble)	▪ Innovation sociale ▪ Démocratie et participation ▪ Capacités	Sensibilisation du public aux emplois verts Innovation dans la découverte des emplois dans les professions vertes	Augmenter le nombre de travailleurs qualifiés pour les emplois verts
Promouvoir les emplois verts (WP 03)	Lyon's 2025 Patrimoine mondial des métiers	▪ Innovation sociale ▪ Démocratie et participation ▪ Capacités	Innovation pour sensibiliser et découvrir les possibilités d'emploi dans les professions vertes	Augmenter le nombre de travailleurs qualifiés pour les emplois verts

2 Impacts directs à long terme

Question : Comment les activités proposées sont-elles censées réduire les émissions de GES de la ville ? Quel est l'impact prévu et le profil de réduction des émissions, sur la durée du projet et en proportion du profil d'émissions global de la ville ? (jusqu'à 300 mots)

A Marseille, les effets directs de nos actions sont difficiles à anticiper dans la mesure où elles contribuent à une augmentation des compétences de plusieurs composantes de la population qui devrait conduire à terme, par l'adoption de nouvelles pratiques mais aussi la diffusion cumulative de ces pratiques dans plusieurs cercles (professionnel, familial, amical, etc.), à une réduction de nos émissions individuelles et collectives de gaz à effet de serre.

Nb : ici, en l'absence d'indicateurs précis, on pourrait avancer l'argument de l'adoption d'une "trajectoire vertueuse" conduisant à l'atteinte progressive de nos objectifs de décarbonisation à l'horizon 2030 et 2050.

Les effets à attendre concernent transversalement la sphère publique et la sphère privée, et au sein de cette dernière tous les secteurs d'activité, même si certains secteurs comme la construction ou les transports offrent les marges de progrès les plus importantes en termes de réduction de leurs émissions de carbone. Agir en priorité sur ces secteurs clés permet d'espérer atteindre une masse critique de personnes à former aux bons gestes et pratiques professionnelles et donc de déclencher des économies d'expérience (pour les professionnels de la formation) et d'apprentissage (pour les personnes formées) et in fine des avantages en termes de coûts (économies d'échelle dans la formation permettant de réduire le coût unitaire) et des avantages hors coûts (évolution de la qualité de cette formation grâce au retour d'expérience).

La métropole de Grenoble Alpes a pour objectif à long terme de devenir neutre en carbone et ses principaux secteurs d'émissions sont l'industrie (40 %), les bâtiments (37 %) et les transports (23 %). Les activités proposées sont transversales et devraient permettre de réduire nos émissions dans ces trois secteurs. Pendant le projet, l'impact à court terme sera sur le secteur du bâtiment car le projet vise à stimuler la main d'œuvre locale du secteur de la construction et de la rénovation, ce qui est nécessaire pour atteindre les objectifs de rénovation thermique du Plan Climat. Dans une perspective à long terme, la proposition devrait également contribuer à un changement systématique du secteur industriel et du secteur des transports. La proposition a également un impact indirect. En se concentrant sur la promotion des emplois verts (à l'échelle professionnelle), on peut s'attendre à ce que les citoyens qui travaillent ou travailleront dans ces secteurs soient sensibilisés aux actions, comportements et pratiques respectueux du climat à l'échelle privée.

La ville de Lyon s'est engagée à être neutre en carbone. Les principaux secteurs d'émissions sont les bâtiments et les transports. Lyon a défini une stratégie à long terme pour atteindre la neutralité climatique. Le projet contribuera à cette stratégie en développant et en promouvant de nouveaux secteurs d'emploi nécessaires à la réalisation de cette stratégie.

A Dijon, certaines compétences sont déjà en tension sur le territoire. Il en résulte un allongement considérable des délais de livraison des chantiers ou l'incapacité de certaines entreprises à se positionner sur certains marchés, ralentissant ainsi la mise en œuvre de solutions techniques pour lutter contre les émissions de GES. En sécurisant les viviers de main-d'œuvre qualifiée pour les métiers verts, nous sécurisons les activités qui permettent de réduire les GES.

La ville de Paris vise à être neutre en carbone en considérant à la fois les émissions directes au sein de la juridiction de la ville et les émissions basées sur la consommation associées aux biens et services consommés à Paris. Paris a donc défini une stratégie à long terme pour atteindre la neutralité climatique sur l'ensemble de son empreinte carbone, y compris la consommation parisienne et les secteurs tels que l'alimentation, la santé, l'éducation, l'agriculture, les transports, l'environnement, la santé et la sécurité. L'empreinte carbone de Paris s'élève à 18,4 millions de tonnes d'équivalent CO₂ en 2021. Les principaux postes sont le transport aérien (fret et passagers) (23%), l'alimentation (22%), le transport (non aérien, fret et passagers) (22%) et la consommation d'énergie dans les bâtiments résidentiels et tertiaires (21%). En étant sensibilisés par des modules de formation spécifiques, les demandeurs d'emploi maîtriseront les pratiques professionnelles visant à réduire les gaz à effet de serre et contribueront, par leur emploi dans les secteurs verts, à réduire leur empreinte carbone ainsi que celle de leur environnement.



2.1 Impacts GES (standardisés)

Veuillez utiliser cette section pour saisir les incidences sur les GES de vos activités ou interventions proposées et vous référer à l'ensemble d'indicateurs du NZC ECT (une feuille Excel séparée disponible dans la section Modèles de candidature du site web de l'appel à propositions) pour plus de détails.

Nom de l'activité ou de l'intervention	Domaine des émissions de GES	Sous-domaine des émissions	Indicateur quantitatif	Métrique/unité de mesure (Comment cet impact sera-t-il mesuré ?)
Veuillez ajouter le cas échéant	Sélectionnez un ou plusieurs éléments parmi - - Tous les véhicules et transports (énergie mobile) - Consommation d'électricité produite pour les bâtiments, les installations et les infrastructures - Consommation d'énergie non électrique à des fins thermiques dans les bâtiments et les installations - Utilisation des sols (y compris l'agriculture, la sylviculture et d'autres utilisations des sols) - Gestion et élimination multisectorielles des déchets - Émissions des procédés industriels	Sélectionnez l'une des options suivantes - - Émissions de GES - Total des émissions de GES - Énergie stationnaire - Transport - Déchets - Procédés industriels et utilisation des produits - Agriculture, sylviculture et utilisation des terres (AFOLU) - Énergie fournie par le réseau - Consommation d'énergie - Efficacité énergétique - Part des énergies renouvelables - Capture du carbone et émissions résiduelles	Sélectionnez dans la liste proposée de 12 indicateurs dans l'ensemble d'indicateurs NZC ECT, le cas échéant.	Sélectionnez une unité dans la liste proposée dans l'ensemble d'indicateurs NZC ECT ou ajoutez vos propres unités le cas échéant.
Conception de l'économie des villes futures sans combustibles fossiles et adaptées au climat	Émissions de gaz à effet de serre (GES)	Total des émissions de GES	Émissions totales de gaz à effet de serre par an	t d'équivalents CO ₂ / an
et anticiper les besoins à court terme (WP02)	Consommation d'énergie non électrique pour des usages thermiques dans les bâtiments et les installations	Énergie stationnaire	Émissions de GES par an provenant de l'énergie stationnaire par an	t d'équivalents CO ₂ / an

Expérience approches ur transformer l'action publique en soutenant (WP 04)	nouveau po en	Tous les véhicules et transports (énergie mobile)	■ Transport	Émissions de gaz à effet de serre dues aux transports par an	Nombre de participants utilisant des moyens de transport écologiques ?
--	-------------------------	---	-------------	---	---

2.2 Impacts sur les GES (sur mesure en fonction de la ville/du projet)

Veuillez utiliser cette section pour saisir les incidences quantitatives sur les GES des activités ou interventions que vous proposez (celles qui ne sont pas incluses dans l'ensemble d'indicateurs du NZC ECT).

Nom de l'activité ou de l'intervention	Domaine des émissions de GES	Sous-domaine des émissions	Indicateur quantitatif	Métrique/unité de mesure (Comment cet impact sera-t-il mesuré ?)
Veuillez ajouter le cas échéant	Sélectionnez un ou plusieurs éléments parmi - - Tous les véhicules et transports (énergie mobile) - Consommation d'électricité produite pour les bâtiments, les installations et les infrastructures - Consommation d'énergie non électrique à des fins thermiques dans les bâtiments et les installations - Utilisation des sols (y compris l'agriculture, la sylviculture et d'autres utilisations des sols) - Gestion et élimination multisectorielles des déchets - Émissions des procédés industriels	Veuillez ajouter les vôtres le cas échéant	Veuillez ajouter les vôtres le cas échéant	Veuillez ajouter les vôtres le cas échéant
Conception de l'économie des villes futures sans combustibles fossiles et adaptées au climat, et anticipation des besoins à court terme (WP02)	Transversale	Transversale	Nombre de villes au sein du projet qui ont une stratégie de main-d'œuvre verte	Nombre total de villes
	Transversale	Transversale	Nombre de villes du projet disposant d'un plan d'action	Nombre total de villes
Promouvoir les emplois verts (WP 03)	Tous les véhicules et transports (énergie mobile)	Mobilité douce	Nombre de demandeurs d'emploi et d'étudiants sensibilisés dans le secteur de la mobilité douce	total # de sensibilisés les demandeurs d'emploi dans le secteur de la mobilité douce
	Consommation d'énergie non électrique pour des usages thermiques dans les bâtiments et les installations	les énergies renouvelables et la gestion de l'énergie	Nombre de demandeurs d'emploi et d'étudiants sensibilisés dans le secteur des énergies renouvelables	Nombre total de demandeurs d'emploi et d'étudiants sensibilisés aux énergies renouvelables secteur

	La consommation d'électricité pour les bâtiments, les installations et les infrastructures	électricité et gestion de l'énergie	Nombre de demandeurs d'emploi et d'étudiants sensibilisés dans le secteur de l'énergie	Nombre total de demandeurs d'emploi et d'étudiants sensibilisés dans le secteur de l'énergie
	Consommation d'énergie non électrique pour des usages thermiques dans les bâtiments et les installations	bâtiment et construction rénovation	Nombre de demandeurs d'emploi et d'étudiants sensibilisés dans le secteur de la construction	Nombre total de demandeurs d'emploi et d'étudiants sensibilisés dans le secteur de la construction
	Utilisation des sols (y compris l'agriculture, la sylviculture et d'autres utilisations des sols)	l'agriculture durable	Nombre de demandeurs d'emploi et d'étudiants sensibilisés au secteur de l'agriculture durable	nombre total de demandeurs d'emploi sensibilisés dans le secteur de l'agriculture durable
	Multisectoriel et élimination des déchets gestion	économie circulaire	Nombre de demandeurs d'emploi et d'étudiants sensibilisés au secteur de l'économie circulaire	total # de sensibilisés demandeurs d'emploi dans le secteur de l'économie circulaire
	Tous les secteurs		Nombre de personnes formées aux métiers de la transition écologique	nombre total de personnes formées en les métiers de la transition écologique
Expérience pour transformer l'action publique en soutenant (WP 04)	Tous les véhicules et transport (énergie mobile)	Mobilité douce	Nombre de demandeurs d'emploi formés dans le secteur de la mobilité douce	nombre total de demandeurs d'emploi formés dans le secteur de la mobilité douce
	Consommation d'énergie non électrique pour des usages thermiques dans les bâtiments et les installations	Énergies renouvelables	Nombre de demandeurs d'emploi formés dans le secteur des énergies renouvelables	nombre total de demandeurs d'emploi formés dans le secteur des énergies renouvelables
	Utilisation des sols (y compris l'agriculture, la sylviculture et d'autres utilisations des sols)	l'agriculture durable	Nombre de demandeurs d'emploi formés dans le secteur de l'agriculture durable	nombre total de demandeurs d'emploi formés dans le secteur de l'agriculture durable
	Multisectoriel et élimination des déchets gestion	économie circulaire	Nombre de demandeurs d'emploi formés dans le secteur de l'économie circulaire	nombre total de demandeurs d'emploi formés dans la circulaire secteur économique

Préparer la transformation de l'emploi public (WP05)	Transversale	Transversale	Nombre et qualité des recommandations visant à développer l'emploi public.	Total # de des recommandations développant l'emploi public sur les emplois durables
--	--------------	--------------	--	---

3 Impacts indirects ou co-bénéfices

Question : Quels sont les co-bénéfices ou autres impacts indirects à long terme que les activités/interventions proposées devraient produire dans votre ville, en plus de la réduction des émissions de gaz à effet de serre ? (jusqu'à 300 mots)

Le projet JET CITIES aura un fort impact social et économique et renforcera les capacités de l'administration publique et des participants. La mise en place d'un système de Veille Prospective Partagée sur les Emplois et les Compétences autour des enjeux de la transition écologique, réunissant un grand nombre et une grande variété d'acteurs de cette transition, accélérera la diffusion des bonnes pratiques, d'abord dans le champ professionnel puis, dans l'ensemble de la société. Les participants qui auront accès à des modules de formation sur la transition écologique et sur l'adaptation de leurs pratiques professionnelles pour répondre à ces enjeux deviendront à leur tour des ambassadeurs de ces bonnes pratiques. Un cercle vertueux pourrait ainsi s'établir, conduisant in fine à une réduction de l'empreinte carbone. Au-delà de ces impacts liés aux émissions de GES, le projet JET CITIES aura d'autres effets induits tels que l'amélioration de la qualité de l'air, l'amélioration du niveau de santé de la population, conduisant à une réduction des dépenses de santé. Tous ces effets contribueront à rendre nos villes plus résilientes face aux différentes crises auxquelles elles sont confrontées, écologiques bien sûr, mais aussi sociales et économiques. En prenant en compte l'inclusion des femmes et des personnes éloignées de l'emploi, la mise en œuvre des JET CITIES offre de nombreux co-bénéfices en termes d'inclusion sociale, de cohésion sociale et de renforcement des capacités. Enfin, l'administration publique bénéficiera également de la mise en œuvre du projet JET CITIES, grâce aux échanges de pratiques des différentes villes et aux connaissances acquises auprès des experts.

Veuillez utiliser la section suivante pour décrire en détail les co-bénéfices spécifiques ou les impacts indirects à long terme des activités que vous proposez.

3.1 Co-bénéfices (standardisés)

Veuillez utiliser cette section pour saisir les co-bénéfices de vos activités ou interventions proposées et vous référer à l'[ensemble d'indicateurs ECT du NZC](#) pour plus de détails.

Nom de l'activité ou de l'intervention	Domaine	Sous-domaine	Indicateur quantitatif ou qualitatif	Métrique/unité de mesure (Quel sera l'impact sur les (voir le tableau ci-dessous).
Veuillez ajouter le cas échéant	Sélectionnez l'une des options suivantes - - Santé publique et environnement - Inclusion sociale, innovation, démocratie et impact culturel - Numérisation et technologies urbaines intelligentes - L'économie - Finance et investissement - Efficacité des ressources - Biodiversité	Sélectionnez l'un des 31 sous-domaines de co-avantages recommandés dans l' ensemble d'indicateurs ECT du NZC (voir la feuille de calcul Excel dans la section Modèles de candidature du site web de l'appel à propositions).	Sélectionnez l'un des 33 indicateurs proposés dans l'ensemble d'indicateurs ECT du NZC.	Sélectionnez une unité dans la liste proposée dans l'ensemble d'indicateurs NZC ECT ou ajoutez vos propres unités le cas échéant.
Conception de l'économie des villes futures sans combustibles fossiles et adaptées au climat, et anticipation des besoins à court terme (WP02)	L'économie	Emploi qualifié Emplois &	Emplois durables nouvellement créés	nombre total d'emplois durables nouvellement créés
	L'économie	Emploi qualifié Emplois &	Emplois non durables supprimés	Nombre total d'emplois non durables supprimés
	L'économie	Préparation technologique	Nombre de solutions proposées pour la mise en œuvre de stratégies locales	nombre total de solutions mises en œuvre pendant la durée du projet
Promouvoir les emplois verts (WP 03)	Social Inclusion, Innovation, démocratie et impact culturel	Participation des citoyens et des communautés	Amélioration de la participation des citoyens Égalité entre les hommes et les femmes	# Nombre de de citoyens engagés dans les activités # Nombre de femmes engagées dans

		Innovation sociale	Nombre de d'activités d'activités participatives mises en œuvre par groupe de parties prenantes	les activités de formation total # d'activités conseillées
Expérimenter de nouvelles approches pour transformer l'action publique en soutenant (WP 04)	Social Inclusion, démocratie et impact culturel Innovation,	Capacité de l'administration publique	Amélioration des compétences et de la sensibilisation	Nombre de fonctionnaires ou de personnes formées dans le cadre des activités de la JET CITIES
Suivi, apprentissage (WP 06) Évaluation,	Social Inclusion, démocratie et impact culturel Innovation,	Portée scientifique ou de communication du projet	Publications publications, campagnes sociales, etc.	total # de publications scientifiques

3.2 Co-bénéfices (personnalisés en fonction de la ville/du projet)

Veuillez utiliser la section suivante pour décrire en détail les co-bénéfices des activités ou interventions que vous proposez (non inclus dans l'ensemble d'indicateurs ECT du NZC).

Nom de l'activité ou de l'intervention	Décrivez les co-bénéfices liés à cette activité ou intervention	Domaine(s) d'émission	Levier(s)	Indicateur quantitatif ou qualitatif personnalisé	Mesure personnalisée/unité de mesure (Comment cet impact sera-t-il mesuré ?)
Veuillez ajouter le cas échéant	Veuillez ajouter les vôtres le cas échéant	Sélectionnez un ou plusieurs éléments selon le cas - - Tous les véhicules et transports (énergie mobile) - Consommation d'électricité produite pour les bâtiments, les installations et les infrastructures - Consommation d'énergie non électrique pour des usages thermiques dans les bâtiments et les installations - Utilisation des sols (y compris l'agriculture, la sylviculture et d'autres utilisations des sols) - Gestion et élimination multisectorielles des déchets - Émissions des procédés industriels	Sélectionnez un ou plusieurs éléments selon le cas - - Technologie et infrastructure - Gouvernance et politique - Financement et financement - Innovation sociale - Démocratie et participation - Apprentissage et capacités - Données et numérisation - Marchés publics	Veuillez ajouter les vôtres le cas échéant	Veuillez ajouter les vôtres le cas échéant
Conception de l'économie des villes futures sans combustibles fossiles et adaptées au climat, et anticipation des besoins à court terme (WP02)	Amélioration de la résilience économique et de l'attractivité des villes	Tous les secteurs/transversaux	Gouvernance et politique	Taux d'emploi industriel (% de l'emploi dans le secteur industriel)	Taux d'emploi dans la R&D (% de l'emploi en R&D)
Expérimenter de nouvelles approches pour transformer l'action publique en soutenant (WP 04)	Inclusion de citoyens variés de socio-	Tous les véhicules et transports (énergie mobile) La consommation d'énergie non électrique pour des usages thermiques en	Innovation sociale L'apprentissage et capacités	Participation de s différents types de bénéficiaires	# de les participants de chaque profil

	les groupes professionnels, y compris ceux qui sont défavorisés	bâtiments et installations L'utilisation des terres (y compris l'agriculture, la sylviculture et d'autres utilisations des sols) Multisectoriel et élimination des déchets gestion			
Préparer la transformation de l'emploi public (WP05)	promouvoir de nouvelles compétences auprès des employés de la ville	Tous les véhicules et transports (énergie mobile) La consommation d'électricité électricité produite pour les bâtiments, installations et infrastructures La consommation d'énergie énergie non électrique pour les usages thermiques dans les bâtiments et les installations Gestion et élimination multisectorielles des déchets	Innovation sociale et capacités d'apprentissage	promouvoir de nouvelles compétences auprès des employés de la ville	nombre d'employés municipaux formés et sensibilisés
Renforcer les capacités au niveau local pour évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de changements transformateurs dans le secteur de l'emploi et de l'intégration (WP06)	la collecte de données et l'analyse afin de suivre et d'évaluer les progrès accomplis en vue de franchir des étapes critiques et d'atteindre des objectifs.	Tous les véhicules et transports (énergie mobile) La consommation d'électricité électricité produite pour les bâtiments, installations et infrastructures La consommation d'énergie énergie non électrique pour les usages thermiques dans les bâtiments et les installations Gestion et élimination multisectorielles des déchets	Innovation sociale et capacités d'apprentissage	promouvoir de nouvelles compétences en matière de suivi et d'évaluation des progrès.	nombre no mre d'employés formés et sensibilisés

4 Système MEL intégré pour votre ville/projet

Questions : Comment votre ville/projet va-t-il mettre en place un système intégré de suivi, d'évaluation et d'apprentissage (MEL) pour mesurer de manière continue et holistique les progrès/impacts à l'aide de données qualitatives et quantitatives ? Comment ce système permettra-t-il de prendre des décisions fondées sur des données probantes et agiles et de faire preuve de bon sens (jusqu'à 500 mots) ?

Le LIEPP coordonnera le développement d'un système MEL intégré, afin d'aider les villes JET à suivre les progrès, à évaluer les résultats et à tirer des enseignements de leur expérience. Le LIEPP s'appuiera sur des méthodes de co-conception à chaque étape, afin de promouvoir la collaboration active des villes. À la fin du projet, les villes devraient être en mesure de contrôler elles-mêmes ces indicateurs, si elles en ont les moyens.

- Suivi : en étroite collaboration avec les villes et en s'inspirant des lignes directrices de NetZeroCities, le LIEPP définira une liste d'indicateurs quantitatifs pertinents pour suivre les progrès, tant au niveau des villes qu'au niveau des projets, dans l'avancement de l'agenda de la transition écologique dans le secteur de l'emploi. Outre les impacts directs (par exemple, les émissions de gaz à effet de serre dans les secteurs critiques) et indirects (par exemple, les co-bénéfices en matière de santé publique et de climat), ces indicateurs permettront également de suivre les progrès réalisés en matière de renforcement des capacités (collecte et analyse des données). Les villes collecteront les informations pertinentes pour mettre en œuvre ces indicateurs. Tout sera mis en œuvre pour assurer la cohérence, le cas échéant, avec les indicateurs régionaux, nationaux et de l'UE.

- Évaluation : une évaluation qualitative sera réalisée par le LIEPP en collaboration avec les villes (réunions bilatérales/de groupe) afin d'évaluer le renforcement des capacités, dans chaque ville du JET, pour mettre en place, gérer et maintenir la collecte de données et l'infrastructure dans le but de déterminer les degrés auxquels les étapes critiques et les impacts finaux ont été atteints dans la transition vers le zéro net dans les secteurs de l'emploi/de l'intégration. Cela impliquera des sessions de formation et de sensibilisation avec les parties prenantes concernées dans les villes, telles que les administrations municipales (par exemple, la Mission de performance et d'évaluation de la ville de Marseille), afin de soutenir l'appropriation efficace des méthodes d'évaluation.

- Apprentissage : en recueillant des preuves et des connaissances, le LIEPP encouragera un processus continu d'évaluation, dans le but de fournir des conseils aux villes au niveau du projet et au-delà (niveaux régional/national/de l'UE). Un rapport résumant les principales conclusions (par exemple, les solutions réussies, les risques et les obstacles) sera produit, dans un format adapté aux décideurs locaux/régionaux dans les secteurs de l'emploi/intégration (développement économique et agences, politiciens, chambres de commerce, etc.) et pour la diffusion dans les villes nationales/européennes concernées et les réseaux politiques.



Budget Coût des intrants				Coûts directs			Coûts indirects		TOTAL
				€ 1.279.982,50			€	220.526,38	€ 1.500.508,88
				Montant prévu			Coûts indirects *(auto-calculée)	Coût total	
Organisation	Paquet de travail	Description des coûts	Catégorie de coût						
Ville de Marseille	WP 1 - Coordination, communication et diffusion	Coordination du projet (375 jours/homme)	A. Personnel	€	113.605,00	€	28.401,25	€	142.006,25
Métropole de Dijon	WP 1 - Coordination, communication et diffusion	Implication dans la gouvernance du projet (188 jour.man)	A. Personnel	€	25.000,00	€	6.250,00	€	31.250,00
Grenoble Alpes Métropole	WP 1 - Coordination, communication et diffusion	Implication dans la gouvernance du projet (95 jour.man)	A. Personnel	€	25.000,00	€	6.250,00	€	31.250,00
Ville de Paris	WP 1 - Coordination, communication et diffusion	Implication dans la gouvernance du projet (68 jour.man)	A. Personnel	€	24.850,00	€	6.212,50	€	31.062,50
Ville de Lyon	WP 1 - Coordination, communication et diffusion	Implication dans la gouvernance du projet (79 jour.man)	A. Personnel	€	24.949,00	€	6.237,25	€	31.186,25
Ville de Marseille	WP 1 - Coordination, communication et diffusion	Plan de communication (présentation du projet, médias sociaux campagne, outil de diffusion inspiré par les résultats des études)	B. Sous-traitance	€	10.000,00	€	-	€	10.000,00
Ville de Marseille	WP 1 - Coordination, communication et diffusion	Voyage d'étude collectif, collaboration avec d'autres villes et bootcamp (2 voyages pendant le projet)	C1. Voyage et subsistance	€	3.200,00	€	800,00	€	4.000,00
Métropole de Dijon	WP 1 - Coordination, communication et diffusion	Voyage d'étude collectif, collaboration avec d'autres villes et bootcamp (2 voyages pendant le projet)	C1. Voyage et subsistance	€	3.200,00	€	800,00	€	4.000,00
Grenoble Alpes Métropole	WP 1 - Coordination, communication et diffusion	Voyage d'étude collectif, collaboration avec d'autres villes et bootcamp (2 voyages pendant le projet)	C1. Voyage et subsistance	€	3.200,00	€	800,00	€	4.000,00
Ville de Paris	WP 1 - Coordination, communication et diffusion	Voyage d'étude collectif, collaboration avec d'autres villes et bootcamp (2 voyages pendant le projet)	C1. Voyage et subsistance	€	3.200,00	€	800,00	€	4.000,00
Ville de Lyon	WP 1 - Coordination, communication et diffusion	Voyage d'étude collectif, collaboration avec d'autres villes et bootcamp (2 voyages pendant le projet)	C1. Voyage et subsistance	€	3.200,00	€	800,00	€	4.000,00
Ville de Marseille	WP 1 - Coordination, communication et diffusion	Administration du projet (CSF)	C3. Autres biens, travaux et services	€	16.000,00	€	4.000,00	€	20.000,00
Ville de Marseille	WP 1 - Coordination, communication et diffusion	Administration de projets (gestion administrative) (32 jour.homme)	A. Personnel	€	9.442,00	€	2.360,50	€	11.802,50
LIEPPE - Science Po	(WP) (2) (-) (Conception) (de) (fossile) (combustible) (libre) (et) (climat) (adapté) (futu)	Expression des besoins concernant le contenu des documents stratégiques locaux.							
		Plans de travail (125 day.man)	A. Personnel	€	30.000,00	€	7.500,00	€	37.500,00
	WP 2 - Conception d'un futur sans énergie fossile et adapté au climat	Conception collective de l'économie marseillaise post-pétrole (203 Ville de Marseille day.man)	A. Personnel	€	48.674,00	€	12.168,50	€	60.842,50
	WP 2 - Conception d'un avenir sans combustibles fossiles et adapté au climat	Conception collective de l'économie marseillaise post-pétrole (91 day.man)	(A.) (Personnel)	€	29.853,00	€	7.463,25	€	37.316,25
Grenoble Alpes Métropole	WP 2 - Conception d'un avenir sans combustibles fossiles et adapté au climat	La stratégie locale de Grenoble en faveur de la main-d'œuvre verte (215 day.man)	A. Personnel	€	56.000,00	€	14.000,00	€	70.000,00
Grenoble Alpes Métropole	WP 2 - Conception d'un avenir sans énergie fossile et adapté au climat : la stratégie de Grenoble pour une main d'œuvre verte locale et dynamique		B. Sous-traitance	€	60.000,00	€	-	€	60.000,00
ESTP - CMQ Green City	WP 2 - Conception d'une stratégie locale de dynamisation de la main-d'œuvre verte pour le futur de Dijon, exempte de combustibles fossiles et adaptée au climat		B. Sous-traitance	€	30.000,00	€	-	€	30.000,00
ESTP - CMQ Green City	(WP) (2) (-) (Design) (de) (fossile) (combustible) (libre) (et) (climat) (adapté) (futu)	Dijon local dynamiser la stratégie de la main d'œuvre verte (12 day.man)	A. Personnel	€	5.000,00	€	1.250,00	€	6.250,00
ALLIÉS	WP 2 - Conception d'un futur Lyon sans énergie fossile et adapté au climat, stratégie locale de stimulation de la main d'œuvre verte (15 jour.man)		A. Personnel	€	4.000,00	€	1.000,00	€	5.000,00
ALLIÉS	WP 2 - Conception d'un futur Lyon sans énergie fossile et adapté au climat, stratégie locale de stimulation de la main-d'œuvre verte		B. Sous-traitance	€	57.000,00	€	-	€	57.000,00
(Ville) (de) (Marseille)	WP 2 - Conception d'un futur sans énergie fossile et adapté au climat	Préparer l'industrie de la rénovation énergétique des bâtiments Marseille	(A.) (Personnel)	€	-	€	-	€	-
Ville de Paris	(WP) (3) (-) (Promouvoir) (vert) (emplois)	Coordination des différentes actions visant à promouvoir l'emploi et la création d'emplois.	A. Le personnel	€	6.475,00	€	1.618,75	€	8.093,75
Ville de Paris	WP 3 - Promouvoir les emplois verts	Coordination des différentes actions en faveur de l'emploi et de la formation professionnelle programmes de formation à la transition (vidéos+ communication) outils)	B. Sous-traitance	€	41.000,00	€	-	€	41.000,00
(Métropole) (de) (Dijon)	WP 3 - Promouvoir les emplois verts	Cours de développement des compétences sur la transition écologique et ses professions (97 jour.man)	A. Personnel	€	10.000,00	€	2.500,00	€	12.500,00

L'organisation	Paquet de travail	Description des coûts	Catégorie de coût	Montant prévu		Coûts indirects *(auto-calculée)	Coût total
ESTP - CMQ Green City	WP 3 - Promouvoir les emplois verts	Cours de développement des compétences sur la transition écologique et ses professions (249 jour.homme)	A. Personnel	€	92.500,00	€ 23.125,00	€ 115.625,00
ESTP - CMQ Green City	WP 3 - Promouvoir les emplois verts	Cours de développement des compétences sur la transition écologique et ses professions	B. Sous-traitance	€	60.000,00	€ -	€ 60.000,00
Grenoble Alpes Métropole	WP 3 - Promouvoir les emplois verts	Grenoble-Alpes, Forum des carrières et promotion de la transition carrières	C3. Autres biens, travaux et services	€	30.000,00	€ 7.500,00	€ 37.500,00
Grenoble Alpes Métropole	WP 3 - Promouvoir les emplois verts	Grenoble-Alpes, Forum des carrières et promotion de la transition carrières (20 day.man)	A. Personnel	€	5.000,00	€ 1.250,00	€ 6.250,00
ALLIÉS	WP 3 - Promouvoir les emplois verts	Le patrimoine des compétences mondiales 2025 de Lyon (132 day.man)	A. Personnel	€	30.400,00	€ 7.600,00	€ 38.000,00
Régie de quartier Belsunce Noailles	WP 4 - Expérimenter de nouvelles approches de l'action publique	Méthodologie d'insertion professionnelle autour des questions de mobilité douce, de circuits courts et d'alimentation durable : comment mobiliser les habitants éloignés de l'emploi autour d'un projet d'insertion professionnelle ? action pour répondre à l'insécurité alimentaire des familles (377 jour.homme)	A. Personnel	€	59.890,50	€ 14.972,63	€ 74.863,13
Paysan Urbain Marseille Mét	WP 4 - Expérimenter de nouvelles approches de l'action publique	Pédagogie déployée sur les enjeux de la transition écologique avec des jeunes éloignés de l'emploi pour faciliter leur insertion professionnelle. Intégration professionnelle (297 jour.man)	A. Personnel	€	60.103,00	€ 15.025,75	€ 75.128,75
Ville de Paris	WP 4 - Expérimenter de nouvelles approches de l'action publique	Promouvoir le développement de formations (Paris) (44,5 jour.homme)	A. Personnel	€	16.465,00	€ 4.116,25	€ 20.581,25
ALLIÉS	WP 4 - Expérimenter de nouvelles approches de l'action publique	Formation des conseillers en emploi aux compétences en matière de transition écologique (&) (emplois) ((40) (jour.homme)) Élaboration d'un plan stratégique interne pour le personnel	A. Personnel	€	16.000,00	€ 4.000,00	€ 20.000,00
Ville de Lyon	WP 5 - Préparer la transformation de l'emploi public	Élaboration d'un plan stratégique interne pour le personnel ((Lyon)) ((24) (jour.homme))	A. Personnel	€	8.149,00	€ 2.037,25	€ 10.186,25
Ville de Lyon	(WP) (5) (-) (Prepare) (public) (employment) (transformation)	Élaboration d'un plan stratégique interne pour le personnel (Lyon)	B. Sous-traitance	€	109.877,00 -	€	€ 109.877,00
Ville de Marseille	WP 5 - Préparer la transformation de l'emploi public	Élaboration d'un plan stratégique interne pour le personnel (Marseille)	B. Sous-traitance	€	20.000,00	€ -	€ 20.000,00
Grenoble Alpes Métropole	WP 5 - Préparer la transformation de l'emploi public	Élaboration d'un plan stratégique interne pour le personnel	B. Sous-traitance	€	10.000,00	€ -	€ 10.000,00
Grenoble Alpes Métropole	WP 5 - Préparer la transformation de l'emploi public	Élaboration d'un plan stratégique interne pour le personnel (38) jour.homme)	A. Personnel	€	10.000,00	€ 2.500,00	€ 12.500,00
LIEPPE - Science Po	WP 6 - Suivi, évaluation, apprentissages et Sensemakin Conseiller sur la conception des actions (161 jour.man)	Suivre, évaluer et diffuser les apprentissages (161,5 jour.homme)	A. Personnel	€	70.000,00	€ 17.500,00	€ 87.500,00
LIEPPE - Science Po	(WP) (6) (-) (Suivi,) (Évaluation,) (Apprentissages) (et) (Sensemakin)	2 conférences en France, 1 conférence en Europe, Enquêtes / évaluations dans les 5 villes françaises	A. Personnel	€	30.000,00	€ 7.500,00	€ 37.500,00
LIEPPE - Science Po	(WP) (6)(-) (Suivi,) (Évaluation,) (Apprentissages) (et) (Sensemakin)		C1. Voyage et subsistance	€	8.750,00	€ 2.187,50	€ 10.937,50



Résumé du budget

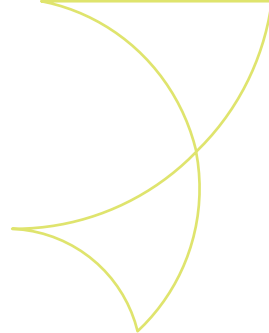
Par organisation, par catégorie de coûts	Prévu	Coûts indirects	Coûts totaux
Ville de Marseille	€ 220.921,00	€ 47.730,25	€ 268.651,25
A. Personnel	€ 171.721,00	€ 42.930,25	€ 214.651,25
C1. Voyage et subsistance	€ 3.200,00	€ 800,00	€ 4.000,00
C3. Autres biens, travaux et services	€ 16.000,00	€ 4.000,00	€ 20.000,00
B. Sous-traitance	€ 30.000,00	€ 0,00	€ 30.000,00
Métropole de Dijon	€ 38.200,00	€ 9.550,00	€ 47.750,00
A. Personnel	€ 35.000,00	€ 8.750,00	€ 43.750,00
C1. Frais de voyage et de séjour	€ 3.200,00	€ 800,00	€ 4.000,00
Grenoble Alpes Métropole	€ 199.200,00	€ 32.300,00	€ 231.500,00
A. Personnel	€ 96.000,00	€ 24.000,00	€ 120.000,00
C1. Frais de voyage et de séjour	€ 3.200,00	€ 800,00	€ 4.000,00
Autres biens, travaux et services	€ 30.000,00	€ 7.500,00	€ 37.500,00
B. Sous-traitance	€ 70.000,00	€ 0,00	€ 70.000,00
Ville de Paris	€ 91.990,00	€ 12.747,50	€ 104.737,50
A. Personnel	€ 47.790,00	€ 11.947,50	€ 59.737,50
C1. Voyage et séjour	€ 3.200,00	€ 800,00	€ 4.000,00
B. Sous-traitance	€ 41.000,00	€ 0,00	€ 41.000,00
Ville de Lyon	€ 146.175,00	€ 9.074,50	€ 155.249,50
A. Personnel	€ 33.098,00	€ 8.274,50	€ 41.372,50
C1. Voyage et subsistance	€ 3.200,00	€ 800,00	€ 4.000,00
B. Sous-traitance	€ 109.877,00	€ 0,00	€ 109.877,00
LIEPPE - Science Po	€ 138.750,00	€ 34.687,50	€ 173.437,50
A. Personnel	€ 130.000,00	€ 32.500,00	€ 162.500,00
C1. Voyage et subsistance	€ 8.750,00	€ 2.187,50	€ 10.937,50
Cereq	€ 29.853,00	€ 7.463,25	€ 37.316,25
A. Personnel	€ 29.853,00	€ 7.463,25	€ 37.316,25
ESTP - CMQ Green City	€ 187.500,00	€ 24.375,00	€ 211.875,00
A. Le personnel	€ 97.500,00	€ 24.375,00	€ 121.875,00
B. Sous-traitance	€ 90.000,00	€ 0,00	€ 90.000,00
ALLIES	€ 107.400,00	€ 12.600,00	€ 120.000,00
A. Le personnel	€ 50.400,00	€ 12.600,00	€ 63.000,00
B. Sous-traitance	€ 57.000,00	€ 0,00	€ 57.000,00
Régie de quartier Belsunce Noaille	€ 59.890,50	€ 14.972,63	€ 74.863,13
A. Personnel	€ 59.890,50	€ 14.972,63	€ 74.863,13
Paysan Urbain Marseille Métropol	€ 60.103,00	€ 15.025,75	€ 75.128,75
A. Personnel	€ 60.103,00	€ 15.025,75	€ 75.128,75
Total général	€ 1.279.982,50	€ 220.526,38	€ 1.500.508,88

Par lot de travaux, par catégorie de coûts	Prévu	Coûts indirects	Coûts totaux
WP 1 - Coordination, communication	€ 264.846,00	€ 63.711,50	€ 328.557,50
A. Personnel	€ 222.846,00	€ 55.711,50	€ 278.557,50
C1. Voyage et subsistance	€ 16.000,00	€ 4.000,00	€ 20.000,00
C3. Autres biens, travaux et services	€ 16.000,00	€ 4.000,00	€ 20.000,00
B. Sous-traitance	€ 10.000,00	€ 0,00	€ 10.000,00
WP 2 - Conception de systèmes de transport sans combustibles fossiles et de systèmes de transport sans déchets.	€ 320.527,00	€ 43.381,75	€ 363.908,75
A. Personnel	€ 173.527,00	€ 43.381,75	€ 216.908,75
B. Sous-traitance	€ 147.000,00	€ 0,00	€ 147.000,00
WP 3 - Promouvoir les emplois verts	€ 275.375,00	€ 43.593,75	€ 318.968,75
A. Personnel	€ 144.375,00	€ 36.093,75	€ 180.468,75
C3. Autres biens, travaux et services	€ 30.000,00	€ 7.500,00	€ 37.500,00
B. Sous-traitance	€ 101.000,00	€ 0,00	€ 101.000,00
WP 4 - Expérimenter une nouvelle approche	€ 152.458,50	€ 38.114,63	€ 190.573,13
A. Personnel	€ 152.458,50	€ 38.114,63	€ 190.573,13
WP 5 - Préparer les employés du secteur public	€ 158.026,00	€ 4.537,25	€ 162.563,25
A. Personnel	€ 18.149,00	€ 4.537,25	€ 22.686,25
B. Sous-traitance	€ 139.877,00	€ 0,00	€ 139.877,00
WP 6 - Suivi, évaluation, apprentissage	€ 108.750,00	€ 27.187,50	€ 135.937,50
A. Personnel	€ 100.000,00	€ 25.000,00	€ 125.000,00
C1. Frais de voyage et de séjour	€ 8.750,00	€ 2.187,50	€ 10.937,50
Total général	€ 1.279.982,50	€ 220.526,38	€ 1.500.508,88

Par organisation, par catégorie de coûts	Prévu	Coûts indirects	Coût total
A. Personnel	€ 811.355,50	€ 202.838,88	€ 1.014.194,38
C1. Voyage et subsistance	€ 24.750,00	€ 6.187,50	€ 30.937,50
C3. Autres biens, travaux et services	€ 46.000,00	€ 11.500,00	€ 57.500,00
B. Sous-traitance	€ 397.877,00	€ 0,00	€ 397.877,00
Total général	€ 1.279.982,50	€ 220.526,38	€ 1.500.508,88

Par lot de travail, par organisation	Prévu	Coûts indirects	Coûts totaux
WP 1 - Coordination, communication	€ 264.846,00	€ 63.711,50	€ 328.557,50
Ville de Marseille	€ 152.247,00	€ 35.561,75	€ 187.808,75
A. Personnel	€ 123.047,00	€ 30.761,75	€ 153.808,75
C1. Frais de voyage et de séjour	€ 3.200,00	€ 800,00	€ 4.000,00
Autres biens, travaux et services	€ 16.000,00	€ 4.000,00	€ 20.000,00
B. Sous-traitance	€ 10.000,00	€ 0,00	€ 10.000,00
Métropole de Dijon	€ 28.200,00	€ 7.050,00	€ 35.250,00
A. Personnel	€ 25.000,00	€ 6.250,00	€ 31.250,00
C1. Frais de voyage et de séjour	€ 3.200,00	€ 800,00	€ 4.000,00
Grenoble Alpes Métropole	€ 25.000,00	€ 8.250,00	€ 33.250,00
C1 - Voyage et séjour	€ 3.200,00	€ 800,00	€ 4.000,00
Ville de Paris	€ 28.050,00	€ 7.012,50	€ 35.062,50
A. Personnel	€ 24.850,00	€ 6.212,50	€ 31.062,50
C1. Voyage et subsistance	€ 3.200,00	€ 800,00	€ 4.000,00
Ville de Lyon	€ 28.149,00	€ 7.037,25	€ 35.186,25
A. Personnel	€ 24.949,00	€ 6.237,25	€ 31.186,25
C1. Voyage et subsistance	€ 3.200,00	€ 800,00	€ 4.000,00
WP 2 - Conception de systèmes sans combustibles fossiles et sans c	€ 320.527,00	€ 43.381,75	€ 363.908,75
Ville de Marseille	€ 48.674,00	€ 12.168,50	€ 60.842,50
A. Personnel	€ 48.674,00	€ 12.168,50	€ 60.842,50
Grenoble Alpes Métropole	€ 116.000,00	€ 14.000,00	€ 130.000,00
B. Sous-traitance	€ 60.000,00	€ 0,00	€ 60.000,00
LIEPPE - Science Po	€ 30.000,00	€ 7.500,00	€ 37.500,00
A. Personnel	€ 30.000,00	€ 7.500,00	€ 37.500,00
Cereq	€ 29.853,00	€ 7.463,25	€ 37.316,25
A. Personnel	€ 29.853,00	€ 7.463,25	€ 37.316,25
ESTP - CMQ Green City	€ 35.000,00	€ 1.250,00	€ 36.250,00
A. Le personnel	€ 5.000,00	€ 1.250,00	€ 6.250,00
B. Sous-traitance	€ 30.000,00	€ 0,00	€ 30.000,00
ALLIES	€ 61.000,00	€ 1.000,00	€ 62.000,00
A. Le personnel	€ 4.000,00	€ 1.000,00	€ 5.000,00
B. Sous-traitance	€ 57.000,00	€ 0,00	€ 57.000,00
WP 3 - Promouvoir les emplois verts	€ 275.375,00	€ 43.593,75	€ 318.968,75
Métropole de Dijon	€ 10.000,00	€ 2.500,00	€ 12.500,00
A. Personnel	€ 10.000,00	€ 2.500,00	€ 12.500,00
Grenoble Alpes Métropole	€ 35.000,00	€ 8.750,00	€ 43.750,00
A. Personnel	€ 5.000,00	€ 1.250,00	€ 6.250,00
C3. Autres biens, travaux et services	€ 30.000,00	€ 7.500,00	€ 37.500,00
Ville de Paris	€ 47.475,00	€ 1.618,75	€ 49.093,75
A. Personnel	€ 6.475,00	€ 1.618,75	€ 8.093,75
B. Sous-traitance	€ 41.000,00	€ 0,00	€ 41.000,00
ESTP - CMQ Green City	€ 152.500,00	€ 23.125,00	€ 175.625,00
A. Personnel	€ 92.500,00	€ 23.125,00	€ 115.625,00
B. Sous-traitance	€ 60.000,00	€ 0,00	€ 60.000,00
ALLIES	€ 30.400,00	€ 7.600,00	€ 38.000,00
A. Personnel	€ 30.400,00	€ 7.600,00	€ 38.000,00

WP 4 - Expérimenter de nouvelles approches o	€ 152.458,50	€ 38.114,63	€ 190.573,13
Ville de Paris	€ 16.465,00	€ 4.116,25	€ 20.581,25
A. Personnel	€ 16.465,00	€ 4.116,25	€ 20.581,25
ALLIÉS	€ 16.000,00	€ 4.000,00	€ 20.000,00
A. Personnel	€ 16.000,00	€ 4.000,00	€ 20.000,00
Régie de quartier Belsunce Noaille	€ 59.890,50	€ 14.972,63	€ 74.863,13
A. Personnel	€ 59.890,50	€ 14.972,63	€ 74.863,13
Paysan Urbain Marseille Métropol	€ 60.103,00	€ 15.025,75	€ 75.128,75
A. Personnel	€ 60.103,00	€ 15.025,75	€ 75.128,75
WP 5 - Préparer l'emploi public	€ 158.026,00	€ 4.537,25	€ 162.563,25
Ville de Marseille	€ 20.000,00	€ 0,00	€ 20.000,00
B. Sous-traitance	€ 20.000,00	€ 0,00	€ 20.000,00
Grenoble Alpes Métropole	€ 20.000,00	€ 2.500,00	€ 22.500,00
A. Personnel	€ 10.000,00	€ 2.500,00	€ 12.500,00
B. Sous-traitance	€ 10.000,00	€ 0,00	€ 10.000,00
Ville de Lyon	€ 118.026,00	€ 2.037,25	€ 120.063,25
A. Personnel	€ 8.149,00	€ 2.037,25	€ 10.186,25
B. Sous-traitance	€ 109.877,00	€ 0,00	€ 109.877,00
WP 6 - Suivi, évaluation, apprentissage	€ 108.750,00	€ 27.187,50	€ 135.937,50
LIEPPE - Science Po	€ 108.750,00	€ 27.187,50	€ 135.937,50
A. Personnel	€ 100.000,00	€ 25.000,00	€ 125.000,00
C1. Voyage et subsistance	€ 8.750,00	€ 2.187,50	€ 10.937,50
Total général	€ 1.279.982,50	€ 220.526,38	€ 1.500.508,88



ANNEXE 2

Obligations de déclaration et états financiers vérifiés.

1. Obligation de présenter des rapports

Le Bénéficiaire principal doit soumettre au Climate-KIC les rapports techniques et financiers intermédiaires et finaux. Les formulaires et modèles pertinents seront fournis par Climate-KIC trois mois avant la date limite de soumission des rapports. Le Bénéficiaire principal soumet les rapports au nom du consortium de partenaires énumérés à l'annexe 1.

2. Période de référence

La période de référence du projet est la suivante :

- RP1 : du mois 1 au mois 18.

3. Rapports finaux

Le bénéficiaire principal doit soumettre le rapport final dans les 45 jours suivant la fin de la période de référence, RP1. Le rapport final doit comprendre les éléments suivants :

A. un "rapport technique final" accompagné d'un résumé pour publication contenant :

- (i) une description du travail effectué par le bénéficiaire principal et les partenaires du consortium conformément au projet décrit à l'annexe 1 ;
- (ii) une vue d'ensemble des réalisations et/ou des résultats liés aux objectifs (cadre d'impact) du projet, y compris les étapes et les résultats définis à l'annexe 1 ;
- (iii) une description de l'exploitation et de la diffusion des résultats, ainsi que des activités de communication pertinentes.
- (iv) Sensemaking and Learning Insights, y compris :
 - l'apprentissage substantiel tiré de la mise en œuvre d'activités pilotes, identifiées par le biais d'activités d'apprentissage et de sensibilisation pertinentes ;
 - un résumé de la manière dont les enseignements tirés de la mise en œuvre des activités pilotes sont intégrés dans les prochaines étapes et actions à entreprendre, c'est-à-dire au-delà de la période de subvention, et incorporés dans des activités plus larges de décarbonisation de la ville ;
 - le cas échéant, des idées et des enseignements synthétisés pour aider d'autres villes confrontées à des défis similaires et/ou qui prévoient d'entreprendre des activités similaires (y compris les "villes jumelles") ; et
 - le cas échéant, une analyse de haut niveau des solutions/approches prêtes à être reproduites, transférées et/ou mises à l'échelle, au sein de la ville et/ou au-delà.

B. un "rapport financier final" contenant

- (i) un "état financier récapitulatif final" consolidant les états financiers individuels pour l'ensemble de la période de référence

Accord d'attribution - SGA NZC 101121530



(ii) un "certificat sur les états financiers" (CFS)⁽¹⁾ des coûts réels et des coûts unitaires calculés sur la base des pratiques habituelles de comptabilité analytique du Bénéficiaire principal. L'objectif du CFS est de permettre à la CCI-Climat, à l'Agence, à l'Office européen de lutte antifraude (OLAF) et à la Cour des comptes européenne de vérifier l'éligibilité des coûts déclarés dans les états financiers.

Les coûts de production du CSA sont éligibles uniquement pour la dernière période de rapport. Il est recommandé au Bénéficiaire principal d'inclure les coûts du CSA dans le budget estimé pour le projet.

Les états financiers individuels de la dernière période de déclaration doivent également détailler les recettes du projet. Pour la dernière période de rapport : toutes les recettes doivent avoir été déclarées et payées.

4. Monnaie des états financiers

Les états financiers doivent être présentés en euros.

Le bénéficiaire principal dont la comptabilité est établie dans une monnaie autre que l'euro doit convertir les coûts enregistrés dans sa comptabilité en euros, à la moyenne des taux de change quotidiens publiés dans la série C du Journal officiel de l'Union européenne, calculée sur la période de référence correspondante.

Si aucun taux de change quotidien de l'euro n'est publié au Journal officiel de l'Union européenne pour la devise en question, ils doivent être convertis à la moyenne des [taux comptables mensuels publiés sur le la Commissionsite web de](#), calculée sur la période de référence correspondante.

Le Bénéficiaire principal et les tiers liés dont la comptabilité est établie en euros doivent convertir en euros les coûts encourus dans une autre devise selon leurs pratiques comptables habituelles.

5. Langue des rapports

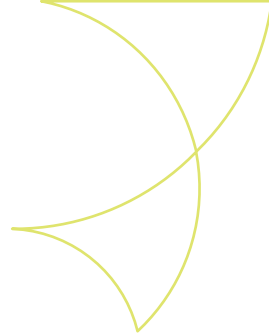
Tous les rapports (rapports techniques et financiers, y compris les états financiers) doivent être soumis en anglais, qui est la langue de la convention d'attribution.

6. Compte bancaire.

Les paiements seront envoyés sur le compte bancaire figurant en pièce jointe. Le sous-bénéficiaire doit contacter le Programme de transformation des villes habitantes pour tout changement d'informations bancaires afin de garantir l'exactitude des paiements.

¹ Les modèles peuvent être consultés sur le portail des appels d'offres de la CE : [Documents de référence \(europa.eu\)](#)





ANNEXE 3

Admissibilité des coûts²

Coûts éligibles et non éligibles

Conditions générales d'éligibilité des coûts

Les "coûts éligibles" sont les coûts qui répondent aux critères suivants :

(a) pour les coûts réels :

(i) ils doivent être effectivement encourus par le Bénéficiaire et les partenaires du consortium ;

(ii) ils doivent être encourus pendant la durée du projet telle que définie à l'article 2,

– à l'exception des coûts liés à la participation au Boot Camp et à la préparation des accords de subvention et de consortium (y compris le processus d'affinement), à compter de la date d'émission de la lettre de décision. Seuls les coûts spécifiquement liés à ces activités seront considérés comme éligibles, l'éligibilité étant subordonnée à la signature de la présente convention de subvention. Tous les autres coûts encourus avant le début du projet resteront soumis aux règles d'éligibilité standard d'Horizon Europe et seront rejetés lors de la phase de reporting.

– à l'exception des coûts liés à la présentation du rapport périodique pour la dernière période de référence et du rapport final ;

(iii) ils doivent être indiqués dans le budget prévisionnel figurant à l'annexe 1 ;

(iv) ils doivent être encourus en relation avec le projet tel que décrit à l'annexe 1 et nécessaires à sa mise en œuvre.

(v) ils doivent être identifiables et vérifiables, notamment enregistrés dans les comptes du bénéficiaire principal et des partenaires du consortium conformément aux normes comptables applicables dans le pays où le bénéficiaire principal et les partenaires du consortium sont établis et à leurs pratiques habituelles en matière de comptabilité analytique ;

(vi) ils doivent se conformer à la législation nationale applicable en matière de fiscalité, de travail et de sécurité sociale, et

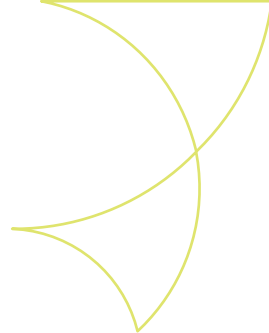
(vii) elles doivent être raisonnables, justifiées et conformes au principe de bonne gestion financière, notamment en matière d'économie et d'efficacité ;

(b) pour les coûts unitaires :

² Les lignes directrices relatives à l'éligibilité des coûts figurent à l'article 6 du modèle de convention de subvention annotée d'Horizon Europe.

Accord d'attribution - SGA NZC 101121530





(i) ils doivent être calculés comme suit :

les montants par unité indiqués à l'annexe 1 ou calculés par le Bénéficiaire principal conformément à ses pratiques habituelles de comptabilité analytique, multipliés par le nombre d'unités réelles ;

(ii) le nombre d'unités effectives doit respecter les conditions suivantes :

- les unités doivent être effectivement utilisées ou produites pendant la durée du projet, conformément à l'article 2 ;
- les unités doivent être nécessaires à la mise en œuvre du projet ou produites par celui-ci, et
- le nombre d'unités doit être identifiable et vérifiable, notamment à l'aide de registres et de documents) ;

Conditions spécifiques d'éligibilité des coûts.

Les coûts sont éligibles s'ils respectent les conditions générales (voir ci-dessus) et les conditions spécifiques énoncées ci-dessous pour chacune des catégories budgétaires suivantes :

A. Coûts directs de personnel.

B. Coûts directs de la sous-traitance - non soumis aux coûts indirects.

C. Coûts d'achat

C.1 Voyage et subsistance

C.2 Equipement

C.3 Autres biens, travaux et services (par exemple, consommables, diffusion, frais d'audit)

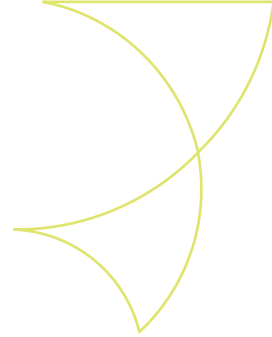
D. Autres catégories de coûts (biens et services facturés en interne) - non soumis aux coûts indirects.

E. Coûts indirects.

Les "coûts directs" sont les coûts qui sont directement liés à la mise en œuvre du projet et qui peuvent donc lui être directement attribués. Ils ne doivent pas inclure de coûts indirects.

Les "coûts indirects" sont des coûts qui ne sont pas directement liés à la mise en œuvre du projet et qui ne peuvent donc pas être attribués directement à celui-ci.





ANNEXE

Coordonnées du compte bancaire pour le paiement.

Accord d'attribution - SGA NZC 101121530





Informations financières Questionnaire

Instructions

1. Veuillez compléter toutes les rubriques du tableau ci-dessous.
2. Veuillez également joindre une preuve des coordonnées bancaires, un document officiel non dactylographié, émanant de la banque :
3. Les documents acceptés sont les suivants
 - Preuve de l'IBAN avec le code BIC.
 - PDF ou photo du relevé bancaire du fournisseur, indiquant clairement les coordonnées bancaires.
 - Capture d'écran de l'application/site web du compte bancaire en ligne.

Le nom de la ville en Anglais	Marseille
Description des biens/services à fournir Fourni	Permettre la transformation des villes FSA/FSTPunder NZC-SGA-HE-202406(SGA NZC 101121530)
Numéro de TVA (le cas échéant)	
Code devise	EUR
Rue du siège social Adress	Quai du Port
Siège social Ville ou Cit'	Marseille
Poste du siège social i Code	13233 Marseille CEDEX 20
Siège social Pays	France
Téléphone	00334 91551165
Email Addrees	cspaethGmarseille.fr
	BMM DEDACL8
Nom sur le compte (exactement comme indiqué sur le compte bancaire) déclaration)	Trésorerie de Marseille Mun. et Métropole AMP
Numéro de compte bancaire	3000 1 0051 2 C1300000000 02
Numéro IBAN	FR09 3000 1005 12C1 3000 0000 002
Code Swift/BIC	BDFEFRPPCCT
Nom de la banque (par exemple, HSBC, ING)	Banque de France
Adresse de la banque	1, Rue la Vrillière
Ban k Town or City	Paris
Code postal de la banque	75001
Banque Pays	France
Signature	Joël CANICAVE Maire en charge des finances Adjoint au Maire en charge des finances des moyens généraux, des services et de l'administration municipale




DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE

RECETTE DES FINANCES DE MARSEILLE-MUNICIPALE BP 03
33A, RUE MONTGRAND
13251 MARSEILLE CEDEX 20

Marseille, le 29 MARS 2011

Affaire suivie par
Téléphone : 04.91. 14. 05.00 Télécopie : 04.91,14.02.01
Carole.hayes@dgfip.finances.gouv.fr

BANQUE DE FRANCE

RC PARIS B à *2104891

Relevé d'identité bancaire

TITULAIRE : RECETTE DES FINANCES DE MARSEILLE-MUNICIPALE

DOMICILIATION : BDF MARSEILLE

Identification nationale (RIB)

CODE BANQUE	CODE GUICHET	N° COI XIPTE	CLE RIB
30001	00112	C130 0000000	02

IBAN : FR09 3000 1005 1200 0000 002 (BIC)

BDFEFRPP CT

Identification internationale

IBAN : FR42 3000 1005 1200 0000 5001 8J9

Identifiant Swift de la BDF (BIC) : BDFEFRPP XXX

N° SIRET 171 302 110 801 191